

Donnez à vos enfants une culture française. Confiez-les à

Mlle Camille Bernard

Artiste de carrière Diplômée de l'Union
Professionnelle des Maîtres du chant Français.
Fondatrice et directrice de

"THEATRE DES PETITS" et de **"L'ECOLE NOUVELLE"**

Diction — Maintien — A la cadence de 6 HRS DE CLASSE
Chant — Piano — Danse — PAR SEMAINE. Et des leçons, les
Cours d'ensemble — Leçons font leur "PRÉPARATOIRE".
Cours particuliers pour Il en est de même pour la première
petits et adultes. Noms et la deuxième année. Soins particuliers
travaux limités d'élèves. apportés à la lecture et au vocabu-
Conditions raisonnables. laire. Première Communion.
On peut s'inscrire maintenant. — Ouverture des cours le 18 sept.
H.A. 5953 — prof. Mlle Tremblay B. A.

Le Canada

CONSERVATOIRE LASSALLE

G. LANDREAU, directeur
ECOLE SUPERIEURE D'ELOCUTION FRANÇAISE
Annexée à l'Université de Montréal
PHONÉTIQUE - DICTION FRANÇAISE
ART DRAMATIQUE
Cours spéciaux pour obtention du diplôme universitaire
et de la licence d'enseignement
Classe spéciale de mise en scène et d'art dramatique
Classe pour enfants (4 à 15 ans)
Ouverture des classes: MARDI, 12 SEPTEMBRE
Inscription aux cours: à l'Ecole Chertier
Téléphone: TAlon 1515 - angle St-Hubert et Chertier

VOL XXXVII — No 133 Temps probable: nuageux et frais (v. détails p. 3) MONTREAL, SAMEDI 9 SEPTEMBRE 1939 Minimum, hier: 55 — Maximum, hier: 63 PRIX: TROIS SOUS

IN CONSCRIPTION INUTILE ENVOI DE TROUPES

Le Canada se contentera de fournir des avions et des aviateurs aux Alliés

Tous les chefs, sauf M. Woodsworth, approuvent l'attitude de M. King

Le chef de l'Opposition, M. Manion assure le gouvernement de son entier appui

M. BLACKMORE APPROUVE

Lorsque les députés auront approuvé le discours du Trône, l'état de guerre, existera au Canada. — Le très honorable M. King condamne l'antiparticipationnisme. — Discours de MM. Hamilton et Blanchette

Le Canada est aujourd'hui proche de l'Europe

Ottawa, 8. (Spécial au CANADA) — Pas de conscription pour le service d'outre-mer. Une telle mesure ne paraît aucunement nécessaire ni efficace, et elle ne sera pas mise de l'avant par le gouvernement actuel.

Pour l'instant, pas de corps expéditionnaire ni de contingent outre-mer. Le premier devoir du Canada est d'assurer sa propre sécurité. Après quoi, suivant l'exemple de l'Australie, il sera plus facile d'apprécier la force de l'ennemi et la nature du conflit et d'étudier, s'il y a lieu, un plan plus vaste et de le soumettre au peuple.

Entretiens, toutefois, après consultation avec l'Angleterre, le gouvernement canadien se propose de pousser vivement l'expansion des écoles d'aviation, des installations aériennes et navales, et d'expédier sur le lieu du conflit un personnel de l'air aguerri.

La défense du Canada implique, naturellement, la mise sur pied de guerre de la milice et des forces navales et aériennes, ce qui est déjà fait. A noter, encore une fois, que l'enrôlement est véritablement volontaire.

Du point de vue militaire, il importe de prévenir le sabotage, d'assurer la protection des établissements militaires et économiques d'importance vitale et d'empêcher aussi la propagande ennemie.

Du point de vue stratégique, la sécurité exige la protection efficace de nos côtes et des voies de communication pénétrant au cœur du pays, notamment du golfe et du fleuve St-Laurent. A cette fin, le Canada se charge de la protection de Terre-Neuve et du Labrador dont l'intégrité est essentielle, à sa sûreté, et aussi des Iles St-Pierre et Miquelon. De la sorte, nous défendons le Canada et nous aidons aussi la France et l'Angleterre en leur permettant de concentrer leurs forces dans la partie du monde où leur sécurité immédiate est en jeu. Sur les instances du gouvernement canadien, le gouvernement britannique a fait savoir que ce serait là une méthode efficace et désirable de collaboration.

Voilà, en substance, les mesures de défense d'ordre militaire que le gouvernement soumet à l'approbation du Parlement.

Mais, plus important que tout, peut-être, M. King a précisé ce soir que dès que le Parlement aura voté l'adresse en réponse au discours du Trône, cela équivaudra à l'état de guerre. Le texte du discours du Trône, en effet, comme nous l'avons souligné hier, comporte une allusion significative à "l'état de guerre qui existe actuellement". Incidemment, M. Chamberlain se servit de la même expression aux Communes anglaises.

Défense économique

Comme complément aux mesures militaires, M. King décrit aussi le plan de défense économique. Le commerce, tant extérieur qu'intérieur, est bouleversé par les hostilités. D'où le besoin d'une nouvelle orientation des énergies et des efforts d'après un système nouveau. Diverses mesures seront prises dans ce sens, et aussi dans le but de pourvoir aux fonds requis pour la défense militaire tout en maintenant le crédit et les relations financières du Canada. Une étroite collaboration sera établie avec les provinces et avec les représentants de l'industrie, de l'agriculture, du travail et du commerce. Il importe d'organiser une forte pression économique contre l'ennemi, à enrayner tout commerce avec lui, à réglementer les exportations de denrées indispensables et à recourir aux mesures qui s'imposent contre les ressortissants, les navires marchands et les biens des pays ennemis.

La Grande-Bretagne et les puissances alliées ont surtout besoin de s'approvisionner de munitions, d'articles ouvrés, de matières premières, de denrées alimentaires. Le Canada est bien placé pour servir de source d'approvisionnement, et tous les efforts tendront de ce côté. Déjà une enquête a été menée en ce qui concerne la construction des avions. Elle a révélé les moyens de collaboration que possèdent les chefs d'entreprises canadiennes et leur empressent à collaborer. De plus, une mission britannique spéciale vient d'arriver au Canada pour étudier la question du matériel de guerre. Cette mission est autorisée à placer des commandes au Canada.

Il est urgent de porter au plus haut degré de rendement l'industrie et l'agriculture et de les y maintenir. A cette fin, et aussi pour assurer la collaboration économique et financière, le gouvernement proposera des mesures concrètes.

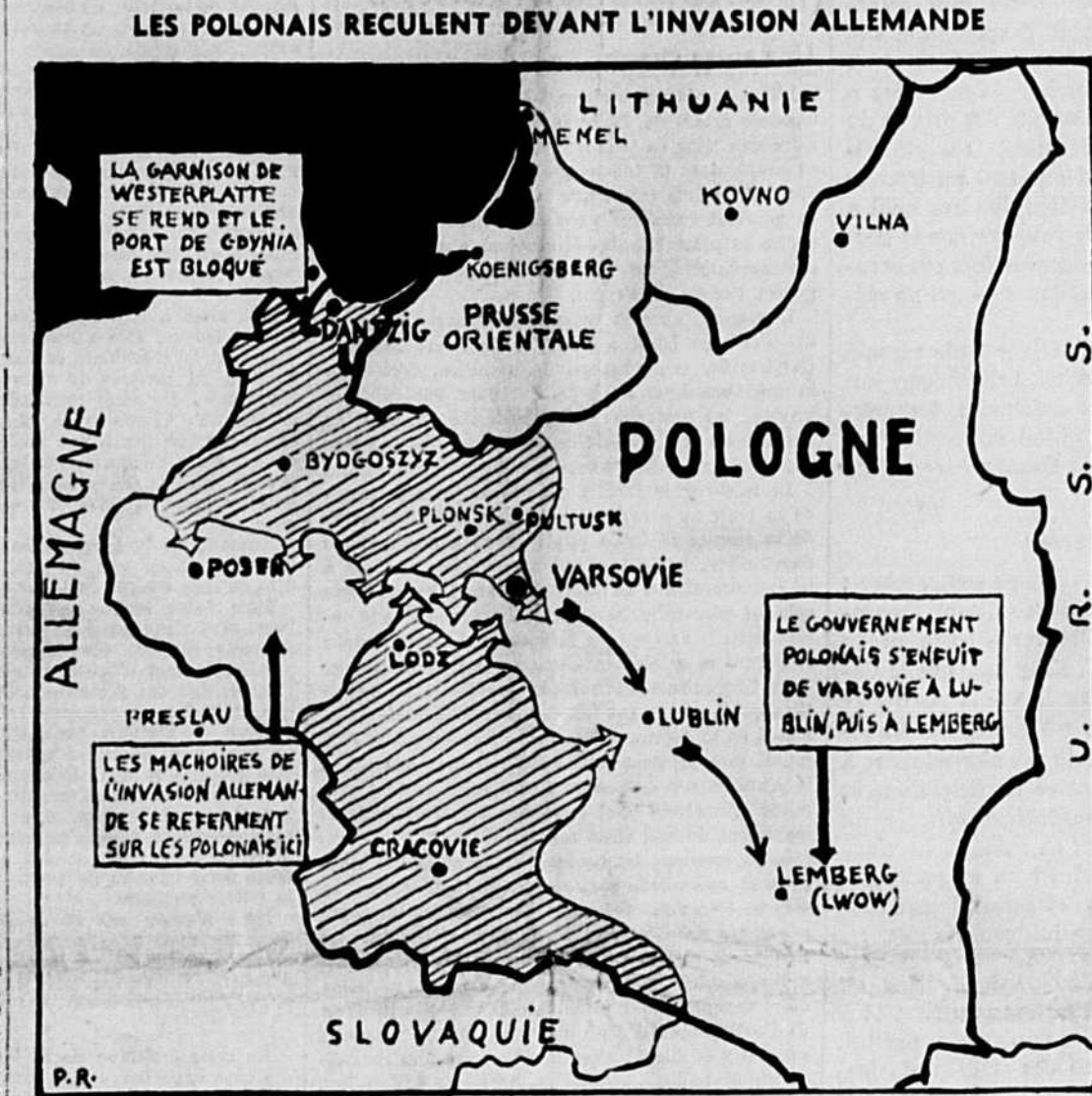
Contre les profiteurs

Le gouvernement canadien se propose, enfin, de mettre un frein aux profiteurs de guerre. M. King les assimile à la pègre du monde interlope. Le gouvernement n'hésitera pas à sévir, sans se laisser impressionner par le prestige d'un nom ou un masque d'honorabilité.

Quant à ceux qui songeraient à pratiquer le favoritisme, soit dans l'armée ou ailleurs, M. King leur lance violemment cette apostrophe: "Ne venez pas près de moi!"

Emotion de M. King

Fortement ému quand il prit la parole, vers la fin de l'après-midi, le premier ministre parut énormément fatigué et s'en efforça. Sa voix fit défaut, en dépit d'efforts évidents. Ce



Le gouvernement polonais fuit encore --- La ligne Siegfried est bombardée

L'armée du général Gamelin avance en Allemagne, repoussant devant elle les troupes du Reich qui détruisent leurs ponts, leurs voies ferrées et leurs tunnels. — Menace d'attaques aériennes à Berlin. — Tout indique que les soldats du maréchal Smigly-Rydz continueront leur résistance héroïque

A VARSOVIE

Budapest, 9. (P.A.) — Un speaker, parlant le polonais, a annoncé, ce matin, sur la longueur d'ondes qu'emploie habituellement le poste de radio de Varsovie, que les troupes allemandes étaient entrées dans la capitale et que tous les habitants qui seraient trouvés avec des armes en leur possession seraient sévèrement punis. En même temps, un autre annonceur, proclamant qu'il parlait de Varsovie, a nié que la capitale eût été prise. Il a accusé Berlin d'avoir volé sa longueur d'ondes au poste de Varsovie et il a dit que tout le monde était à son poste à Varsovie.

Budapest, 8. (P.A.)

Des dépêches diplomatiques reçues, ici, ce soir, affirment que le gouvernement polonais a décidé de quitter la ville de Lublin, située à 90 milles au sud-est de Varsovie qu'il avait désertée depuis plusieurs jours, pour aller s'installer plus à l'est du pays où il sera hors de portée des troupes allemandes qui continuent toujours d'avancer en Pologne.

Budapest, 8. (P.A.)

Un poste de radio dont le speaker a annoncé qu'il parlait de Varsovie, a affirmé un peu après 11 heures, ce soir (6 heures, ce soir, heure avancée de l'Est), que l'infanterie polonaise se retirait de la capitale, après que des unités de l'armée allemande y furent entrées. Il a ajouté que l'aviation du Reich bombardait sans répit le centre de Varsovie et que les bombes pleuvaient littéralement sur les théâtres, les places publiques et les grandes rues de la capitale. Le poste de Varsovie a ajouté: "La poussée de l'armée allemande est si terrible que l'infanterie polonaise a été obligée de se replier dans la direction de Kielce, de Piotrkow et de Tarnobrzeg où elle va prendre de nouvelles positions. Nous continuerons d'irradier jour et nuit jusqu'à ce que des forces hostiles nous empêchent de le faire."

Budapest, 8. (P.A.)

Le poste de radio polonais de Lemberg a an-

A PARIS

Bâle, Suisse, 8. (P.A.) — Des avions de bombardement français, travaillant de concert avec l'artillerie lourde du général Maurice Gamelin, ont lancé, aujourd'hui, une véritable pluie de bombes sur les principaux forts de la ligne Siegfried, près de Wissembourg. Cette ville est située à environ 100 milles au nord de Bâle.

Entretemps, en vue de Bâle, un placard haut de dix pieds et large d'autant, a été placé sur un fort allemand qui fait face à la ligne Maginot. On peut y lire ceci, en français: "A tous les soldats de France: Nous avons reçu l'ordre de ne pas ouvrir le feu, si vous n'attaquez pas. L'Allemagne n'a aucun motif pour faire la guerre à la France."

Paris, 8. (P.A.) — On rapporte, ce soir, que les armées françaises ont pénétré, sur une distance de sept à huit milles, à l'intérieur de l'Allemagne et qu'elles continuent de pousser devant elles les troupes de Hitler qui se replient, en détruisant tous les ponts, les tunnels et les chemins de fer que l'ennemi pourrait utiliser. On croit, ici, que l'offensive française est dirigée contre la ville allemande de Trèves, centre industriel important du bassin de la Sarre. Des tanks et des chars d'assaut appuieraient, pour la première fois, l'infanterie du général Gamelin. Si l'avance de huit milles en territoire allemand est exacte, les troupes françaises sont maintenant à mi-chemin, à l'extrémité nord du front, entre la frontière allemande et la ligne Siegfried, laquelle est, à cet endroit, éloignée de 25 milles de la ligne Maginot.

Paris, 8. (P.A.) — L'état-major français a annoncé officiellement, ce soir, que son armée avançait, dans le secteur nord du front de l'ouest, (Suite page douze)

A BERLIN

Berlin, 9. samedi. (P.A.) — Pour la première fois depuis que la Grande-Bretagne et la France ont déclaré la guerre à l'Allemagne, les sirènes ont sonné l'alerte, à 3 h. 30, ce matin (10 h. 38, hier soir, heure avancée de l'Est). Rien n'a indiqué immédiatement que les avions ennemis avaient atteint la région de la capitale. Les forces de défense n'ont même pas allumé leurs projecteurs. Les 4,000,000 d'habitants de la ville ont, cependant, abandonné leurs lits et la hâte pour aller se réfugier dans des abris anti-bombes.

Une autre alerte a été donnée à 4 h. 20 (11 h. 38, heure avancée de l'Est).

Berlin, 8. (P.A.) — L'état-major allemand a annoncé, ce soir, qu'un régiment de chars d'assaut et des troupes d'avant-garde étaient entrés dans Varsovie, à 5 heures 15 (12 h. 15, cet après-midi, heure avancée de l'Est). Il a ajouté que plusieurs autres divisions motorisées étaient à moins de dix milles de la capitale polonaise.

Si ce communiqué est correct, l'armée allemande aura atteint Varsovie le huitième jour de son offensive en Pologne. On sait qu'elle l'a commencée le 1er septembre. (A Londres, un porte-parole de l'ambassade polonaise a nié que Varsovie avait été atteinte.)

AUTRES NOUVELLES DE GUERRE EN PAGE 12

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

(Suite page douze)

Le Canada protège Terre-Neuve, le Labrador, St-Pierre-Miquelon

Notre pays se contente, dit M. King, d'approvisionner l'Angleterre et la France

CONSCRIPTION INUTILE

Dans une déclaration écrite qui fait partie de son discours sur l'adresse en réponse au discours du Trône, le très honorable M. King fustige l'hitlérisme et montre comme il est une menace pour l'Amérique elle-même

Texte intégral du premier ministre

Ottawa, 8. (P.C.) — M. Mackenzie King, le premier ministre, parlant aux Communes, aujourd'hui, a répété sa déclaration du mois de mars dernier à l'effet que son administration ne présentera pas de mesure de conscription. "La défense et la sécurité du Canada doivent être la tâche et la responsabilité premières des Canadiens, dit-il. "La coopération avec l'Empire, telle que proposée par le gouvernement, se bornerait à la défense du golfe et du fleuve Saint-Laurent, du littoral de l'Atlantique, de Terre-Neuve, du Labrador et du territoire français situé dans le golfe, ajouta le premier ministre.

Le chef du gouvernement, s'adressant à une Chambre remplie des représentants du peuple et d'un très nombreux public débordant presque des galeries, précisa:

"De cette façon, nous ne défendrons pas uniquement le Canada, mais nous nous trouverons à aider la Grande-Bretagne et la France en leur permettant de concentrer davantage leur énergie dans ces parties du monde où leur sécurité immédiate peut être en jeu."

Quant à la coopération plus efficace du Canada avec la Grande-Bretagne et la France, sur le théâtre d'une guerre qui se fait ailleurs que dans le Dominion et à Terre-Neuve, il faudra attendre que le gouvernement ait consulté les alliés. Mais s'il faut attendre et ne considérer que plus tard l'envoi d'un corps expéditionnaire, le premier ministre dit que le gouvernement proposera de procéder tout de suite à élargir les cadres de l'entraînement naval et aérien et d'envoyer des aviateurs entraînés. Ce sera là la coopération efficace la plus immédiate.

"Le gouvernement anglais, en réponse à une demande que nous lui avons faite, nous a fait savoir que ce serait là, en effet, le moyen le plus efficace et le plus souhaitable de coopérer, déclara encore M. King.

Les autres formes de coopération consisteraient à établir des pressions économiques; des réglementations seraient imposées en ce qui concerne le commerce avec l'ennemi, en ce qui regarde la marine marchande de l'ennemi et la propriété de l'ennemi. Le Canada serait, de plus, une source d'approvisionnement pour toutes les matières que la Grande-Bretagne et ses alliés peuvent avoir besoin en temps de guerre, et par conséquent, un effort national pour porter à son plus haut point d'efficacité notre industrie et notre agriculture deviendrait d'une importance capitale pour notre cause commune.

"Nous devons nous protéger contre le sabotage de nos établissements vitaux, militaires et économiques, et contre la propagande hostile. Nous devons maintenir le crédit et les relations financières du Canada. Les profits doivent être et seront rigoureusement contrôlés.

Les circonstances ne sont pas les mêmes qu'en 1914, dit aussi M. King. Nous allons maintenir des consultations fréquentes avec le gouvernement britannique afin que l'aide que le Canada doit apporter atteigne pleinement son efficacité.

Texte du très hon. M. King

Ottawa, 8. (P.C.) — Voici le texte de la déclaration que M. Mackenzie King a écrite et qui fait partie du discours qu'il a prononcé, aujourd'hui, aux Communes, en définissant, comme premier ministre, la politique de guerre du Canada:

"Le gouvernement a continuellement pris en considération la question de savoir quelles mesures efficaces et possibles le Canada pourrait prendre en présence de la grande tâche qui le confronte.

Puis-je citer quelques passages d'une déclaration que je faisais en cette Chambre le 30 mars de cette année:

"Bien qu'une autre guerre mondiale ne se répète plus, je l'espère, il est cependant opportun d'étudier certaines questions qui pourraient se poser dans l'éventualité de notre participation à un tel conflit. Cette participation ne pourrait pas être uniquement passive ou "pour la forme"; elle ne saurait être non préparée et irrégulière. Il serait nécessaire d'étudier, en consultation avec d'autres intéressés et en tenant compte des objectifs et des opérations de l'ennemi, quel serait le mode le plus efficace de notre participation et de notre coopération.

"Il saute aux yeux que les conditions qui déterminent la nature de notre participation à un tel conflit ont été profondément modifiées depuis la dernière guerre. L'équilibre de la puissance mondiale s'est déplacé et le Canada doit songer aussi bien à son littoral du Pacifique qu'à celui de l'Atlantique. Tant au point de vue militaire qu'économique, l'attitude des Etats-Unis prendrait une importance immensément plus grande pour le monde et pour nous, qu'il y a vingt ans passés. Les armes

et les tactiques de guerre ont subi de profonds changements. Les données des engagements militaires sur mer n'ont pas beaucoup varié. Mais les armées se sont motorisées, les lignes Maginot ou Siegfried excluent la possibilité de mouvements rapides de la part des infanteries. L'avion, joignant son action à celle des autres armes, leur apporte de nouvelles ressources et une plus grande portée; il a, par lui-même, conféré à la guerre un nouvel essor, une nouvelle flexibilité et une nouvelle horreur. La motorisation sur terre et dans les airs, les énormes approvisionnements de toute sorte dont le besoin se ferait sentir et dont l'ampleur dépasserait de beaucoup ceux de la dernière guerre, tout cela rehausse l'importance de l'élément économique, l'indispensabilité d'un matériel suffisant et de la continuité de la résistance, aspects où se manifeste la supériorité incontestable des pays démocratiques."

On ne peut rien prédire

"Il ne nous est pas possible, à ce stade des événements, de prévoir quel sera l'aspect et les proportions du conflit titanique qui est déjà commencé et qui menace la paix non seulement en Europe mais dans le monde entier. Nous connaissons l'alignement actuel des nations et nous pouvons, dans une certaine mesure, nous faire une idée des facteurs économiques et stratégiques qui ont trait à la situation présente.

"Nous ne pouvons pas, toutefois, savoir si d'autres pays n'entreront pas dans ce conflit pour un côté ou pour l'autre, ni prédire le rajustement des tâches qu'il faudra assumer alors et à vingt ans passés. Les armes

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Audit Bureau of CirculationLe Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du
Canada, Limitée, au numéro 23 rue Saint-Jacques,
à Montréal.Rédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just

SAMEDI, 9 SEPTEMBRE 1939

L'hon. M. King dissipe tous les doutes

L'exposé qu'a fait, hier, le premier-ministre du Canada de la politique de guerre de son gouvernement devrait apaiser bien des esprits et calmer toutes les inquiétudes. Il suffit de se remémorer, à la lumière des discours de M. King, toutes les harangues qui ont été prononcées depuis quelques jours, dans notre province, pour juger comme elle le mérite cette campagne de dénigrement faite contre l'administration actuelle.

M. King a précisé l'attitude de son gouvernement et a posé la question de confiance en ces termes : "If Parliament won't support these policies, then they will have to find some other government. — Si le Parlement ne veut pas appuyer cette politique, alors il devra se trouver un autre gouvernement quelconque."

Il se trouvera sans doute des députés pour dire que le gouvernement King est tiède envers la Grande-Bretagne : ce seront les partisans de la participation "jusqu'au dernier homme et au dernier sou". S'en trouvera-t-il, parmi ceux de la province de Québec, pour voter contre cette politique ? Un correspondant du *Devoir*, disant interpréter la pensée de la députée canadienne-française, écrivait hier que "le cabinet, sous l'autorité de MM. King et Lapointe, est (...) le moins impérialiste des gouvernements canadiens possibles dans le moment." Il ne reste donc à la Province de Québec qu'une alternative : appuyer en bloc le gouvernement King, qui lui offre les meilleures garanties d'une participation guerrière intelligente, raisonnée, basée sur ce principe général que M. Lapointe a énoncé au début de son discours : "The primary task and responsibility of the people of Canada is the defense and security of Canada. — La tâche et la responsabilité premières du peuple canadien sont la défense et la sécurité du Canada."

Pas de conscription

Et maintenant allons tout de suite au plus pressé : le gouvernement actuel n'aura jamais recours à la conscription pour le service outre-mer. M. King a répété au Parlement l'engagement qu'il avait formulé dans son discours du mois de mars dernier. Voici en quels termes le premier-ministre s'est exprimé hier :

I wish now to repeat the undertaking I gave in Parliament on behalf of the Government, on March 30th last. The present Government believe that conscription of men for overseas service will not be a necessary or an effective step. No such measure will be introduced by the present administration.

Je désire maintenant répéter l'engagement que j'ai pris devant le parlement, au nom du gouvernement, le 30 mars dernier. Le présent gouvernement croit que la conscription des hommes pour le service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Aucune législation de ce genre ne sera présentée par la présente administration.

C'est clair et c'est catégorique. Les adversaires de la conscription peuvent continuer de répondre qu'on ne sait pas ce que ferait, en matière de service militaire, un gouvernement d'union, mais ils devraient aussi se dire que le meilleur obstacle à un gouvernement d'union, ce sera toujours un gouvernement King fort comme il l'est actuellement et des ministres canadiens-français qui auront l'appui unanime de leur province.

Pas de contingent en Europe

Le premier ministre a non moins clairement déclaré que le gouvernement ne prépare pas l'envoi d'un contingent volontaire d'infanterie en Europe. Convenu que la "coopération efficace" du Canada peut mieux se traduire par la participation économique, c'est-à-dire par la production des vivres et du matériel de guerre, en outre de la défense du territoire canadien, le gouvernement a fait part à la Grande-Bretagne de son point de vue. "The British Government, in reply to the inquiry we have made, précise M. King, have indicated their agreement that this would be an effective and desirable means of cooperation. — Le gouvernement britannique, en réponse à l'enquête que nous avons faite, a exprimé son assentiment à l'effet que cela serait une forme de coopération efficace et désirable."

A lire le *Star* et la *Gazette*, depuis la déclaration de la guerre, on aurait pu croire que la Grande-Bretagne attendait impatiemment l'arrivée des fantassins du Canada pour se mettre en marche. La vérité, on le voit, est toute autre et M. King apporte une réponse péremptoire à ceux qui veulent que le Canada envoie ses soldats en Europe. L'attitude

du Canada sur ce point, est analogue à celle de l'Australie, dont M. King invoque fort à propos le témoignage.

Notre participation économique

C'est dans le domaine économique que notre pays pourra jouer un rôle véritablement efficace, après avoir assuré, par son armée, la protection de nos côtes et de nos voies de transport, particulièrement celle du Saint-Laurent. M. King fait observer que la guerre trouve aujourd'hui le Canada dans des circonstances bien différentes de celles de 1914. Nous pouvons heureusement, cette fois-ci, corriger les erreurs commises il y a vingt-cinq ans, de même que nous devons orienter notre conduite suivant les données nouvelles de la guerre actuelle. De là la décision du gouvernement de donner à la participation du Canada un caractère économique.

L'intensification de notre production agricole s'impose et la province de Québec aura, dans ce domaine un grand rôle à jouer. D'autre part, l'industrie canadienne, dans toutes ses branches, sera appelée à contribuer au ravitaillement de l'Angleterre et de la France. Le gouvernement entend diriger lui-même ces efforts et, surtout, appliquer strictement les mesures prises pour empêcher les profits indus et l'exploitation des consommateurs. Nous ne saurions trop louer la célérité avec laquelle le ministère a institué son office de contrôle des prix et du commerce, dont les règlements ont été publiés hier. A ceux qui auraient pu trouver excessives les mesures disciplinaires qu'il a édictées, qu'il suffise de rappeler que le gouvernement vise là une engeance fort peu scrupuleuse — celle des profiteurs — qui ne mérite aucune sympathie.

M. King a annoncé l'arrivée toute récente au Canada d'une mission britannique qui vient distribuer à nos industries des commandes de munitions. C'est le premier pas dans la voie qui fera du Canada l'arsenal de l'Empire.

Notre budget de guerre

Notre participation va nous coûter cher : c'est inévitable. Le gouvernement, cependant, n'entend pas se lancer à corps perdu dans les dépenses. M. King note que le Canada ne doit pas perdre de vue la sauvegarde de son crédit et de ses ressources financières. Cette allusion du premier-ministre à l'aspect financier de notre participation est rassurante. Si la coopération efficace du Canada devait signifier sa ruine économique et financière, elle rendrait un mauvais service au Commonwealth et serait désastreuse pour le peuple canadien lui-même.

Voilà l'essence du discours de M. King, en ce qui concerne la participation du Canada à la guerre. Le premier-ministre a précisé, en terminant, qu'aucun des actes posés jusqu'ici par le gouvernement, ni l'ensemble de ces actes, ne signifient que le Canada est actuellement en guerre. C'est le parlement lui-même qui devra décider de l'état de guerre, en rejetant ou en adoptant l'adresse en réponse au discours du Trône. Le parlement est libre. Ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, il l'a fait avec la conviction qu'il répondait aux désirs du peuple canadien, mais il lui reste à obtenir la ratification de la nation. C'est pour cela que le Parlement est réuni.

Le colonel Henri Desrosiers

On annonce d'Ottawa la nomination du lieutenant-colonel Henri Desrosiers au poste de sous-ministre-suppléant de la Défense nationale.

La santé du sous-ministre en titre, le général LaFlèche, est loin d'être bonne. Il était déjà en congé au moment de la déclaration de la guerre. Il revint à son bureau. Mais ses médecins lui donnèrent l'ordre formel de prendre un repos d'au moins six mois. Vu l'accroissement de travail et de responsabilité que les événements actuels imposent au titulaire de cette fonction, le gouvernement a jugé nécessaire d'adjoindre un suppléant au général LaFlèche. C'est le lieutenant-colonel Henri Desrosiers qui a été désigné pour cette dure tâche, conjointement avec le lieutenant-colonel K. S. MacLachlan, hommes d'affaires montréalais.

Cette nomination sera bien accueillie dans tous les milieux. Car M. Desrosiers est à la fois un militaire distingué et un administrateur dont l'habileté est reconnue. En effet, il a fait toute la dernière guerre dans les rangs de l'armée canadienne, passant outremer dès l'année 1914 avec le 14^e Bataillon. Il n'était alors que lieutenant. Il conquit tous ses grades dans les tranchées. Il devint capitaine à la bataille d'Ypres, l'un des combats historiques des régiments canadiens-français. Rappelé au Canada lors de la levée du 163^e Bataillon, il retourna ensuite en France pour se voir attribuer le commandement du célèbre 22^e Bataillon canadien-français. C'est en exerçant ce commandement qu'il mérita la décoration D.S.O. (Ordre du Service distingué).

Militaire qui a acquis son expérience au prix de son sang et de son dévouement, le lieutenant-colonel Desrosiers est un homme d'affaires très estimé. Il est associé à la compagnie Imperial Tobacco depuis près de quarante ans. Là comme à la guerre il obtint de l'avancement en faisant ses preuves de bon serviteur. Après avoir rempli différentes fonctions, il est aujourd'hui vice-

président de la compagnie Imperial Tobacco dont il administre les affaires dans la province de Québec.

C'est donc un Canadien-Français qui a fait honneur à ses compatriotes dans tous les champs de son activité. Il jouit d'une estime aussi profonde que méritée tant dans les milieux de langue anglaise que d'expression française. Cette estime il se l'est acquise non seulement par sa carrière militaire et professionnelle, mais encore en collaborant à des œuvres philanthropiques comme la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises dont il a déjà été le président.

Voilà donc deux postes, que les circonstances rendent des plus importants dans l'administration fédérale, qui sont aujourd'hui occupés par des Canadiens-Français d'une compétence éprouvée, reconnue par les Anglo-Canadiens eux-mêmes. Cet honneur, que l'actualité rend périlleux, ils sauront en faire dignes. MM. Desrosiers et MacLachlan continueront la tâche du général LaFlèche, à qui le ministre de la Défense nationale a rendu, hier, un témoignage si bien mérité.

Choses du temps

Une autre guerre

L'homme n'a pas seulement à se battre contre des ennemis armés de fusils et de balonnettes. Il doit faire une lutte de tous les instants avec les ennemis de sa santé, dont la tuberculose est l'un des plus violents. En même temps que la guerre européenne, il se poursuit en notre pays une offensive soutenue contre la peste blanche. Il convient d'entretenir occasionnellement nos lecteurs des phases de cette guerre comme de l'autre.

L'occasion, c'est la semaine de séances cliniques qui s'ouvrira lundi à l'Hôpital du Sacré-Coeur, à Cartierville. Ces réunions de médecins, dont c'est la deuxième série annuelle, ont pour but de faire profiter les praticiens de la médecine générale, de l'expérience et de la science des spécialistes de notre grand centre antituberculeux métropolitain.

Le médecin de famille n'a pas toujours le temps de se tenir au courant des derniers développements de la science médicale relativement à une maladie particulière, surtout quand ils peuvent recourir à la collaboration d'un spécialiste aussi souvent que cela est nécessaire. Seulement, dans le cas de la tuberculose, il arrive trop fréquemment qu'on appelle trop tard le spécialiste. Car cette maladie s'insinue dans l'organisme d'une façon parfois si imperceptible qu'elle a souvent fait des ravages considérables quand on la découvre. Or comme la tuberculose doit plutôt être prévenue que guérie, il faut que le praticien soit en mesure d'en déceler les tout premiers symptômes pour empêcher à la fois le développement du mal et sa contagion.

Voilà pourquoi les contacts entre médecins généraux et spécialistes sont éminemment fructueux et doivent être aussi fréquents que possible. En organisant ces séances, l'Hôpital du Sacré-Coeur rend un très grand service à la région dont il est le centre antituberculeux. Car à supposer que les médecins qui fréquenteront la semaine prochaine l'institution de Cartierville aient en moyenne chacun plusieurs centaines de clients, c'est tout de suite plusieurs dizaines de milliers d'individus, peut-être de familles, qui seront suivis de plus près au point de vue de la tuberculose. On devine l'importance que cela représente au point de vue du dépistage et du traitement des cas précoces, ce qui est l'une des tactiques les plus efficaces dans la guerre contre la peste blanche.

"Enlevée par la censure"

Lundi dernier, un quotidien de Québec laissait en blanc un coin de sa première page et imprimait dans l'espace libre : *Enlevée par la censure*. Cet entoilage sentait le trucage à plein nez. Pourquoi ce trucage ? Sans doute pour donner aux lecteurs l'impression que ce journal est trop bien renseigné ? Peut-être aussi pour créer une émotion plus vive dans le public dans le but de faire croire que la situation est encore plus grave qu'elle n'est ? En tout cas un tel procédé n'est bon qu'à augmenter l'inquiétude générale dans un temps où il faut chercher à rassurer les gens plutôt qu'à les alarmer.

Ce grossier trucage est tout à fait opposé au but et à l'intention de la censure ainsi qu'à l'esprit qui doit animer les journaux en un temps comme celui que nous vivons actuellement.

D'ailleurs la censure n'était pas encore organisée le jour où ce quotidien cherchait maladroitement à se donner de l'importance aux yeux de ses lecteurs : dans une autre page du même numéro, ce journal annonçait la nomination toute nouvelle du censeur, dont les services n'avaient pas encore commencé à fonctionner et dont les collaborateurs ne devaient être nommés que le lendemain.

Persone n'ignore du reste que la censure qui existe déjà en Europe s'exerce sur les dépêches d'agences aux sources mêmes des informations et qu'elle n'a pas encore atteint directement les journaux canadiens. Il est extrêmement rare que l'intervention de la censure se manifeste par un espace blanc dans les journaux. Quand cela se produit c'est qu'il a fallu gratter le métal sur les clichés eux-mêmes au moment de mettre sous presse ; il n'est alors plus possible de remplacer les caractères enlevés par une phrase explicative, car alors on aurait eu le temps de remplacer la nouvelle censurée par une autre ou par une vignette de remplissage.

La situation est trop grave pour recourir à de tels entoilages qui ne sont pas d'un journal sérieux.

Le Mikado pendant la guerre

Si l'on en croit l'"Assahi", le Mikado mène une existence extraordinairement simple et frugale. Il se lève à sept heures. A huit heures, il se recueille devant le mausolée de ses ancêtres. Il consacre ensuite une heure à la lecture des journaux et qu'elle n'a pas encore atteint directement les journaux canadiens. Il est extrêmement rare que l'intervention de la censure se manifeste par un espace blanc dans les journaux. Quand cela se produit c'est qu'il a fallu gratter le métal sur les clichés eux-mêmes au moment de mettre sous presse ; il n'est alors plus possible de remplacer les caractères enlevés par une phrase explicative, car alors on aurait eu le temps de remplacer la nouvelle censurée par une autre ou par une vignette de remplissage.

Prédestination du barreau et de la langue française

Nous sommes heureux de publier quelques pages de l'introduction d'un livre que le bâtonnier Fernand Payen va publier dans quelques jours chez Grasset sur "Le Barreau et la Langue française".

Il y a longtemps que Brunetière a noté, après Bonald et Guizot, que la langue française n'était pas à l'origine, plus claire et plus logique, plus précise et plus polie qu'une autre.

Mélange d'abord confus de mots, d'expressions et de tournures latines, germaniques, celtiques, elle était au contraire un peu lourde, hésitante, embarrassée. Et l'on n'aperçoit point qu'elle ait eu des raisons internes de se dégrader, de s'assouplir.

D'où est venu le changement ?

Il a été, comme toutes les évolutions de ce genre, l'aboutissement d'un long effort d'abord inconscient. Chaque peuple fait à son image la langue qu'il parle. Les Français sont la nation la plus civile du monde. Qui dira pourquoi ? Mais c'est un fait. Ils veulent plaire. Ils veulent faire plaisir. Tous leurs visiteurs, de tous temps, leur ont rendu ce témoignage, et on sait l'étonnement ravi du bonhomme Franklin : "La première femme française qui reçoit un étranger essaie de savoir ce qu'il aime... Elle le dit aux autres... S'il aime le mouton, il peut dîner où il voudra : il aura du mouton".

Il aura aussi de bonnes paroles. Et pas seulement parce qu'elles ne coûtent rien. Les Français prennent eux-mêmes visiblement un extrême plaisir à la conversation ; ils interrogent, ils se confient, ils complaisent... Le salon a toujours eu chez eux plus d'importance encore que la salle à manger — laquelle, d'ailleurs, est aussi, en France, comme chacun sait, un endroit où on parle beaucoup.

Comment, dès lors, n'auraient-ils pas tendu d'instinct vers cette simplicité, cette clarté, ce naturel que la conversation exige ?

A cet instinctif besoin de simplicité et de clarté s'ajoute en France ce que j'appellerai volontiers l'instinct de prosélytisme. Joseph de Maistre avait raison : "Depuis la marche de modes jusqu'au philosophe, c'est la parole saillante du caractère national". Qu'on pense, en particulier, à cette communication des idées que l'élite française a toujours cherchée, à cette audience du grand public qu'elle a toujours souhaitée.

Elle aime à être appréciée et être comprise de tout le monde. Elle s'intéresse à tous les hommes. Elle veut leur bonheur et elle ne doute pas qu'elle détiennne les recettes de ce bonheur. Il faut les lui convaincre. Et pour convaincre il faut expliquer, démontrer... Comment la phrase française ne se serait-elle pas peu à peu modelée en conformité de ce dessein ? Comment ne serait-elle pas devenue précise, logique, démonstrative et, pour tout dire, oratoire, pourvu qu'on ne confonde pas oratoire avec sonore.

Sonores, les langues anciennes l'étaient plus que la nôtre, et on voit en quel sens il est vrai de dire qu'elles étaient faites pour le discours. Mais notre langue est plus souple, plus familière, plus riche aussi, et cette abondance de mots, de mots simples, dont chacun a sa signification précise, permet d'éviter la confusion des idées et l'imprécision des arguments. Pour cette raison également la langue française est la langue par excellence du discours explicatif et démonstratif, si on veut bien admettre qu'un orateur parle pour être compris et qu'il démontre pour convaincre.

De fait, la langue française qui n'a guère connu le lyrisme, ni l'épopée, et qui ne prête guère non plus — André Gide s'en est plaint — à l'introspection et à l'analyse, a été par contre à travers toute notre histoire un magnifique instrument pour la parole publique.

Nous n'avons pas eu de Dante, de Pindare ni de Kant, mais nous avons eu, sous tous les règnes, des érudits en leur genre de Démétrius, d'Eschyle et de Cicéron. Et notre Corneille lui-même s'apparente à eux.

De cette évolution de la langue les avocats ont été chez nous des agents prédestinés.

Dans certains pays étrangers les travaux des juristes valent par l'accumulation de la science et point du tout par l'art de la composition, par l'habileté de la présentation ni par la clarté du langage.

Il n'en est pas moins vrai que le rôle des avocats est par définition d'exprimer et de traduire, de faire comprendre et de faire admettre, les pensées, les sentiments, les prétentions et les exigences de leurs clients.

Chez les avocats français, cet instinct professionnel n'est point détruit ni contrarié, il est au contraire renforcé par l'instinct national. Aussi les a-t-on vus travailler de toute leur volonté réfléchie à rendre la langue plus claire, plus persuasive, plus apte à pénétrer les esprits et les coeurs.

Et, à vrai dire, c'est là, là surtout, c'est dans ce rôle de l'avocat qu'apparaît ce qui chez nous donne à la plaidoirie, parmi tous les genres littéraires, son caractère propre.

Un bon avocat, un bon orateur, n'est point élégant, ou puissant, ou simplement correct à la façon d'un écrivain. La parole publique a son style comme l'histoire, comme le roman — et qui lui est imposé par sa nature même.

Chaque orateur, c'est entendu, a, comme chaque écrivain, un style particulier, un style qui lui est propre. A toutes les époques et dans tous les genres le style c'est l'homme : c'est tout au moins l'ordre et le mouvement que l'homme met dans ses pensées.

Mais cet ordre même et ce mouvement subissent fatalement, outre la loi de l'homme, la loi du genre auquel l'homme s'applique... L'une et l'autre sont des lois naturelles.

Un philosophe a le droit d'être hermétique, un poète aussi : c'est qu'ils écrivent pour être lus, et le lecteur peut, s'il lui plaît, s'arrêter pour méditer, pour dégruster et savourer.

L'auditeur, le juge, ne le peut pas. Point de subtilités donc avec lui, ni d'extrême concision : ce sont, si on peut dire, des qualités pour l'entracte sinon pour l'escalier. Chaque phrase d'un discours, ou d'une plaidoirie, il faut que tout de suite on la comprenne, on la goûte... en accueillant la phrase suivante.

La méditation a sa place, mais dans le cerveau de l'orateur.

Clarté donc d'abord.

Mais démontrer n'est pas tout. Il faut persuader. Et dans persuader il y a "suave", tout de même que dans plaidier il y a "plaire".

De fait on pourrait sans trop de paradoxe identifier l'art oratoire avec l'art de séduire autant qu'avec l'art de convaincre.

Mais comment séduire ? Comment plaire ? Comment persuader ? C'est le domaine du mystère, — mais pas impénétrable.

À la différence du peintre, du sculpteur, de l'auteur dramatique, du musicien, l'homme qui parle est, sans instrument ni truchement d'aucune sorte, en contact avec ses auditeurs. Il faut qu'il les conquière par sa parole, par sa voix qui frappe l'oreille, par son regard qui cherche leur regard. "L'éloquence c'est le corps qui parle au corps". Les gestes, la voix, les regards même n'expliquent d'ailleurs pas tout. C'est sa pensée, sa passion, son âme tout entière que l'orateur verse dans l'âme des auditeurs. Il s'établit de lui à eux une sorte de magnétisme.

n'hésite jamais entre deux mots et celui qu'il sait au vol ne sera pas toujours le mot propre...

Tout cela d'ailleurs n'a guère d'importance : quand je lis un livre je sais à mon pouvoir douter que l'auteur a eu tout loisir de défilier longuement, de se retenir et de se corriger. Chez moi la négligence est impardonnable... On l'excuse volontiers chez l'orateur. Elle est la rançon souvent charmante de la spontanéité.

Spontanéité... Ne nous méprenons point. Il n'est pas question bien entendu d'improviser — du moins une plaidoirie... On ne plaide pas sur des idées générales qui ont été toutes-les-fois tournées et retournées dans l'esprit et sont, fond et forme, devenues familières. L'avocat digne de ce nom et qui ne prend point son art pour un métier, ne plaide point sans avoir longuement pesé non seulement ses arguments mais la présentation qu'il en fera, la forme qu'il leur donnera. Souvent même, il écrit.

Mais qu'il n'écrit point surtout comme il écrit, rait pour des lecteurs... Pas seulement parce qu'il n'en aura point. Parce que son texte, s'il s'y tient sonnera faux à l'audience.

Il faut que, placé en imagination devant les juges, il écrive, si on peut dire, du même ton qu'il prendra pour leur parler — voilà pour la forme — et il faut qu'il prévienne, qu'il essaie de prévoir, leurs réactions, leurs doutes, leurs hésitations — voilà pour le fond.

Avec un peu de psychologie et d'expérience il parviendra à établir ainsi à l'avance, jusqu'à dans les détails, sa démonstration tout entière — fond et forme, stratégie et tactique — en se tenant prêt bien entendu à la modifier sur le terrain s'il y a lieu.

D'où vient que, son style, quand il parlera, sera à mi-côte entre le langage courant, si proche toujours de tomber dans la négligence ou même la vulgarité, et le style écrit, le style soutenu, le style soigné.

Bref, l'avocat qui a écrit n'a pas oublié qu'il allait parler ; sous sa plume l'écriture a préfiguré, comme d'instinct, cette parole qu'elle allait devenir.

Ainsi, écriture et parole cessent-elles au Palais de s'opposer l'une à l'autre. Elles se rapprochent. Elles se confondent. On voit paraître — oui, à mi-côte — un style parlé qui est surveillé et correct presque comme un écrit, un style écrit qui est direct et limpide presque comme une conversation. De l'un et de l'autre style une plaidoirie doit avoir les vertus.

C'est l'éloge que déjà le cardinal du Perron faisait d'un avocat de son temps : "Il sait convaincre en discourant et n'émeut pas moins en mettant par écrit".

Ainsi se trouve résolu peut-être le problème dont un romancier (1) disait dernièrement : diriger, dominer, transposer la langue parlée, le langage ému, le seul sincère, le langage usuel, en langage écrit, le fixer sans le tuer, aucun problème n'est plus difficile... et résolu de surcroît cet autre problème tout contraire et pas moins difficile : assouplir, adoucir, rendre tout de suite et toujours accessible la langue écrite, le langage réfléchi, le seul correct, le transposer en langage parlé.

De grands avocats ont poussé à la perfection cette assimilation, cette identification du style parlé et du style écrit.

Quand Cochlin publiait un mémoire après plaidoirie, il ne tenait qu'à lui, au témoignage de ses contemporains, de reprendre en propres termes ce qu'il avait dit à l'audience. Le feu de l'action le abandonnait pas dans son cabinet.

Inversement, quand Poincaré avait écrit — et il écrivait toujours — il pouvait à l'audience répéter très exactement, s'il le voulait, le texte de son manuscrit... Il avait vraiment, comme il doit se faire, écrit pour des auditeurs non pas pour des lecteurs.

A des degrés divers, tout avocat digne de ce nom s'accoutume vite à cette transmutation. Et ce phénomène traditionnel laisse apercevoir de quelle sorte est l'influence qu'a exercée le Barreau sur le comportement de la prose française.

Fernand PAYEN.

(Le Journal des Débats).

(1) Ferdinand Céline.

Les livres

ESQUISSES, par Pascal-Dasque. Broché. Édition Les Livres nouveaux, 56, rue de l'Université, Paris.

Ces Esquisses que Mme M.-L. Pascal-Dasque édifie à Ravel ont une fluidité, un charme, une harmonie dignes du grand maître de la musique moderne.

C'est sur la terre d'Afrique que l'auteur a composé chacun de ces tableaux, qui décrivent un paysage, une scène ou un personnage de cette terre de lumière et de détresse, de feu et de misère.

Mais aux dons d'artiste de l'auteur, il faut joindre la puissance d'évocation, une psychologie aiguë, qui forme de chacune de ses esquisses une scène vivante.

Qui resterait insensible en particulier à telle description de la vie familiale, à l'évocation des pitoyables amours, comme aux évocations des rites religieux des bédoïns.

Livre qui vient à son heure ; on parle beaucoup de l'empire français, voici de quoi illustrer admirablement les études plus historiques ou plus administratives de notre belle époque coloniale.

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE, par M. Maximilien Caron. Brochure de 32 pages. L'École sociale populaire, Montréal ; l'Action populaire, 4260, rue Bordeaux, Montréal.

On ne saurait trop vulgariser actuellement les notions essentielles du corporatisme, montrer en quoi il consiste exactement et comment il peut s'adapter à notre régime constitutionnel, sans le bouleverser. C'est la tâche qu'a entreprise l'érudit professeur de droit romain à l'Université de Montréal, M. Maximilien Caron. Dans deux conférences qu'il a données devant des auditoires variés, il expose dans la première la nature et la raison d'être de la corporation professionnelle, puis de quelle façon elle doit s'organiser, en troisième lieu comment elle doit remplir son rôle, et enfin quelles seront ses relations avec l'État. Dans la deuxième, le corporatisme est opposé à une objection courante : "Le corporatisme est opposé à la démocratie, c'est du fascisme".

LES DANSES RELIGIEUSES DANS LE CHRISTIANISME, par René Fontelli. Éditions Spé, 17, rue Soufflot, Paris. (Ve).

C'est l'étude historique d'un sujet qui n'avait jamais été traité jusqu'à ce jour. L'auteur expose avec autant d'originalité que de science le rôle insoupçonné de la danse religieuse dans le Christianisme. Les recherches sur : La Danse chez les Hébreux, Origines de la danse dans le Christianisme, La danse chez les premiers chrétiens, Danse d'Église au moyen âge, Les danses des morts, De la Renaissance aux XX^e siècles, Les danses de processions, Survivances des danses sacrées aux XIX^e et XX^e siècles, Danses religieuses de Folklore, Danses funéraires, La danse sacrée dans l'art. Y a-t-il une danse liturgique ? autant de chapitres d'un intérêt exceptionnel.

Dans sa conclusion, Mlle Renée Fontelli aborde le problème actuel de la chorégraphie, non plus d'attraction légère et vulgaire, mais moyen d'expression propre à développer les pures aspirations de l'âme — véritable apostolat créé d'ailleurs par cette jeune fille, artiste déjà très connue donnant de nombreux récitals dans les milieux catholiques qui l'apprécient et l'encouragent.

L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visité par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres ultra-modernes et confortables, son excellente cuisine et son service aussi irréprochable que courtois.

WINDSOR
PARLÉ ET ÉCRIT

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL.B.

De la vente des monuments funéraires devant le tribunal

Vente annulée par la faute des réticences du vendeur à l'égard de son acheteur

A Trois-Rivières

Celui qui vend une chose devant servir à un objet défini est obligé de livrer une chose possédant toutes les qualités nécessaires pour atteindre cet objet, même si ces qualités particulières n'ont pas été arrêtées au moment de la vente et même si l'acheteur les ignorait complètement.

Ainsi, le vendeur de monuments funéraires qui vend un monument pour être posé dans un cimetière défini, devra livrer un monument possédant les conditions ou spécifications exigées par les règlements de ce cimetière pour l'installation de monuments sur son territoire. Cette obligation demeure même si l'acheteur ignore tout de ces règlements et même si les qualités particulières du monument à ce sujet n'ont pas été arrêtées ou discutées au moment de la vente.

C'est d'ailleurs pourquoi l'honorable juge Alfred Duranville, de la Cour supérieure, vient d'annuler la vente d'un semblable monument et de rejeter l'action intentée par le vendeur pour obliger l'acheteur à prendre livraison et payer le monument. (Numéro 5146 de la Cour supérieure, Trois-Rivières).

A la mort d'un de ses parents, Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

Phil-Larose, des Trois-Rivières, achète un monument pour couvrir la tombe de ce parent dans le cimetière St-Michel, aux Trois-Rivières. Il achète ce monument de M. Roch Gingras, manufacturier et importateur de monuments funéraires de Québec, par l'intermédiaire de M. François Laviolette, son représentant aux Trois-Rivières. Au moment de la transaction, M. Larose commande un monument pour être posé au cimetière St-Michel. Le contrat de vente spécifie un monument de granit noir avec base de pierre grise (pierre à chaux) et le vendeur s'engageait à l'installer dans le cimetière. Or les règlements du cimetière St-Michel défendent l'installation de monument avec base de pierre grise et exigent des bases de granit, marbre, etc. Le vendeur connaissait ces règlements.

COUR SUPERIEURE

Division de Pratique
le 8 septembre 1939

Président: L'honorable juge Ducey
Les jugements suivants furent rendus:

R. K. Kishner, requérant; jugement recitifiant les registres de l'état civil.

Oil Burner Association Service Reg'd contre The Bell Telephone Co. of Canada; jugement autorisant examen avant défense.

C. Parent contre J. Borgia; jugement autorisant examen avant défense.

Dame R. Noël et vir contre Ville de Pieaux-Tremblay; jugement accordant motion pour substitution, sans frais.

Morris Finance and Mortgage Corporation contre Shaw Manufacturing Co. Ltd.; inscription en droit maintenue avec dépens.

Dame R. Lablanc contre E. R. MacLaren; faits et articles déclarés évadés.

A. Gaudet contre Curé et Marguilliers de St-Georges de Montréal; jugement autorisant à amender en payant frais de procédure.

M. Baubach contre Dame S. Hotoka; jugement permettant de plaider.

Galardo Construction Company contre J.-L. A. Lafontaine; jugement autorisant examen avant défense.

A. Hébert contre Silimform Garment Company; jugement autorisant examen avant défense.

N. Chaput contre E. B. Lee et Laliberté Auto Repairs Ltd.; jugement autorisant examen avant défense.

L. Lacasse contre J.-B. Auclair (lité); jugement autorisant examen avant défense.

Joseph Pelletier contre Alvin dit Albert Parent; jugement pour \$117.65 avec int. et dépens.

Hyman Shuster et Dame Etta Sack contre Jack Asture; jugement déclarant la Dominion Fueling Co. seule et vraie propriétaire des effets saisis.

Millie Zeffa Meunier contre William Trudeau; jugement pour \$110 avec int. et dépens.

Max Jacobs contre James Yott et Dame Rulais Brunson, mise-en-cause; jugement pour \$10 avec int. et dépens, etc.

A. Joseph contre E. Alarie; jugement autorisant examen avant défense.

L. Lacasse contre J.-B. Auclair (lité); jugement autorisant examen avant défense.

Joseph Pelletier contre Alvin dit Albert Parent; jugement pour \$117.65 avec int. et dépens.

Hyman Shuster et Dame Etta Sack contre Jack Asture; jugement déclarant la Dominion Fueling Co. seule et vraie propriétaire des effets saisis.

Millie Zeffa Meunier contre William Trudeau; jugement pour \$110 avec int. et dépens.

Max Jacobs contre James Yott et Dame Rulais Brunson, mise-en-cause; jugement pour \$10 avec int. et dépens, etc.

A. Joseph contre E. Alarie; jugement autorisant examen avant défense.

L. Lacasse contre J.-B. Auclair (lité); jugement autorisant examen avant défense.

Joseph Pelletier contre Alvin dit Albert Parent; jugement pour \$117.65 avec int. et dépens.

Hyman Shuster et Dame Etta Sack contre Jack Asture; jugement déclarant la Dominion Fueling Co. seule et vraie propriétaire des effets saisis.

Millie Zeffa Meunier contre William Trudeau; jugement pour \$110 avec int. et dépens.

Max Jacobs contre James Yott et Dame Rulais Brunson, mise-en-cause; jugement pour \$10 avec int. et dépens, etc.

A. Joseph contre E. Alarie; jugement autorisant examen avant défense.

L. Lacasse contre J.-B. Auclair (lité); jugement autorisant examen avant défense.

Joseph Pelletier contre Alvin dit Albert Parent; jugement pour \$117.65 avec int. et dépens.

Hyman Shuster et Dame Etta Sack contre Jack Asture; jugement déclarant la Dominion Fueling Co. seule et vraie propriétaire des effets saisis.

Millie Zeffa Meunier contre William Trudeau; jugement pour \$110 avec int. et dépens.

Max Jacobs contre James Yott et Dame Rulais Brunson, mise-en-cause; jugement pour \$10 avec int. et dépens, etc.

A. Joseph contre E. Alarie; jugement autorisant examen avant défense.

L. Lacasse contre J.-B. Auclair (lité); jugement autorisant examen avant défense.

Joseph Pelletier contre Alvin dit Albert Parent; jugement pour \$117.65 avec int. et dépens.

Hyman Shuster et Dame Etta Sack contre Jack Asture; jugement déclarant la Dominion Fueling Co. seule et vraie propriétaire des effets saisis.

Millie Zeffa Meunier contre William Trudeau; jugement pour \$110 avec int. et dépens.

Max Jacobs contre James Yott et Dame Rulais Brunson, mise-en-cause; jugement pour \$10 avec int. et dépens, etc.

A. Joseph contre E. Alarie; jugement autorisant examen avant défense.

L. Lacasse contre J.-B. Auclair (lité); jugement autorisant examen avant défense.

Joseph Pelletier contre Alvin dit Albert Parent; jugement pour \$117.65 avec int. et dépens.

Hyman Shuster et Dame Etta Sack contre Jack Asture; jugement déclarant la Dominion Fueling Co. seule et vraie propriétaire des effets saisis.

Millie Zeffa Meunier contre William Trudeau; jugement pour \$110 avec int. et dépens.

Max Jacobs contre James Yott et Dame Rulais Brunson, mise-en-cause; jugement pour \$10 avec int. et dépens, etc.

A. Joseph contre E. Alarie; jugement autorisant examen avant défense.

L. Lacasse contre J.-B. Auclair (lité); jugement autorisant examen avant défense.

Joseph Pelletier contre Alvin dit Albert Parent; jugement pour \$117.65 avec int. et dépens.

Hyman Shuster et Dame Etta Sack contre Jack Asture; jugement déclarant la Dominion Fueling Co. seule et vraie propriétaire des effets saisis.

Millie Zeffa Meunier contre William Trudeau; jugement pour \$110 avec int. et dépens.

Max Jacobs contre James Yott et Dame Rulais Brunson, mise-en-cause; jugement pour \$10 avec int. et dépens, etc.

A. Joseph contre E. Alarie; jugement autorisant examen avant défense.

L. Lacasse contre J.-B. Auclair (lité); jugement autorisant examen avant défense.

Joseph Pelletier contre Alvin dit Albert Parent; jugement pour \$117.65 avec int. et dépens.

Hyman Shuster et Dame Etta Sack contre Jack Asture; jugement déclarant la Dominion Fueling Co. seule et vraie propriétaire des effets saisis.

Millie Zeffa Meunier contre William Trudeau; jugement pour \$110 avec int. et dépens.

La Voie Lactée en correctionnelle et un cumul de frais!

Epiciers condamnés à payer pour des ajournements demandés par le procureur général!

Un embouteillage, quoi!

Plusieurs petits épiciers du "coin", la plupart ayant échappé dans le quartier si typique que dessert le boulevard Saint-Laurent, étaient traduits hier devant le juge J.-C. Langlois, pour avoir vendu leur lait à un prix inférieur à celui fixé par la Commission de l'Industrie Laitière. Tous dépendent des premiers habitants de la Terre Promise où le lait coulait sous les palmiers. Mais pour les inculpés trouvés coupables hier en correctionnelle, le lait devint une Voie Lactée pour la bonne raison que tous ont été obligés de payer des frais s'élevant de \$25 à \$30, outre l'amende de \$10 imposée par le tribunal.

La défense a souligné avec raison que ces procès ont été ajournés depuis les printemps dernier sur l'ordre formel du procureur général, l'honorable Maurice Duplessis, et les frais ne devraient pas retomber sur les coupables. Le tribunal, obligé d'appliquer la loi, déclara qu'il n'y pouvait rien. Les prévenus suivants ont été déclarés coupables: E. Lederman, 3969, boulevard Saint-Laurent; Samuel Levinsky, 57 ouest, rue Mont-Royal; Louis Miltner, 3783, boulevard Saint-Laurent; John Jobba, 126 est, rue Prince-Arthur, ce dernier condamné à une amende de \$30 parce qu'il en était à son second délit, et Mike Kilberts, 3499, boulevard Saint-Laurent. Me Eugene Lafontaine occupait pour la poursuite, et l'étude de Me Louis Fitch avait un représentant pour la défense.

Voici les inculpés qui devront revenir devant le tribunal la semaine prochaine, à cause d'un ajournement qui fait monter les frais d'un autre montant de \$150: Joseph Rosen, A. M. Irka, T. Laniak, Randolph Winfield, Louis Miltner, Joseph Bartolony, Louis Nulman, Beatrice Ziblat, Harry Klink, Leno Szymousky et Rose Goldberg.

MATHURIN COLEREUX

Alfred O'Brien, un solide mathurin du navire "Antonia", traduit devant le juge J.-C. Langlois sous un chef de menaces, s'avouait coupable hier et s'entendait condamner à la prison pour le temps qu'il a déjà passé, après avoir promis qu'il retournerait à son bateau. Le prévenu avait poursuivi un compagnon nommé Peter Swift jusque dans les saies en lui criant dans le plus pur anglais: "T'll getch ya!"

Calendrier imaginaire

Stanley Kent, sans domicile fixe, était traduit en correctionnelle, hier, devant le juge Edouard Archambault, pour avoir obtenu une somme de \$5 de façon frauduleuse, en affirmant à une naïve victime qu'il était à préparer un calendrier pour l'église Saint-Anthony et avait l'autorisation du révérend père O'Brien. Kent protesta de son innocence, et le tribunal fixa le procès au 14 septembre.

PAS DE PREUVE CONTRE SINGER

Maxwell B. Singer, ancien avocat du Nouveau-Brunswick, accusé d'extorsion en 1936 et qui avait fui la justice canadienne, après avoir fourni un cautionnement de \$5,000 était retracé, il y a quelques semaines, et incarcéré à la prison commune. Hier, devant le juge J.-C. Langlois, Me Irène Lagarde, avocat du ministère public, déclara au tribunal qu'il n'avait pas de preuve à offrir contre Singer, relativement au chef d'extorsion, et le juge Langlois libéra le prévenu. Mais ce dernier aura quand même à subir un procès pour avoir fui la justice, alors qu'il attendait son premier procès.

LE CAS DE PETER KUSNER

Peter Kusner, voyageur de commerce de Toronto, traduit hier devant le juge Edouard Archambault, s'avouait coupable à l'accusation d'avoir frappé Edly C. O'Neill, 912, rue Laporte, avec un revolver que le prévenu avait volé à M. Lucien Pilon, instituteur, domicilié à 2349, rue Melrose.

Tout indique que le prisonnier subira un examen mental avant la prononcé de la sentence, fixée au 12 septembre, et ce fut le seul cas où Kusner, se voyant refuser l'admission au domicile du plaignant O'Neill, après avoir prétendu qu'il y avait volé d'un des goussets et en frappé à la tête le maître de la maison. Il y a quelques jours, l'inculpé s'avouait coupable d'avoir refusé d'arrêter son auto à la suite d'un accident et était condamné à une amende de \$25, par le juge Amédée Monet ou, à défaut, au "temps déjà passé" en prison, sur les explications satisfaisantes fournies au tribunal par Me Jean-J. Penverne, son avocat.

LA TEMPERATURE

Toronto, 8. (P.C.) — Minima et maxima de température: Dawson 32, 52; Aklayik 38, 52; Simpson 27, 49; Fort Smith 32, 45; Prince Rupert 48, 62; Victoria 50, 68; Vancouver 50, 68; Kamloops 52, 72; Prince George 53, 64; Jasper 48, 58; Edmonton 24, 60; Banff 50, 61; Calgary 46, 62; Lethbridge 51, 76; Medicine Hat 42, 75; Swift Current 44, 75; Battleford 49, 62; Prince Albert 45, 69; Saskatoon 45, 64; Moose Jaw 49, 60; Regina 45, 60; Brandon 42, 72; Winnipeg 41, 61; Kenora 42, 63; Moonbeam 46, 57; Fort la Rivière 45, 62; Lacombe 45, 69; Parry Sound 61, 71; London 46, 75; Toronto 62, 76; Kingston 53, 70; Ottawa 52, 66; MONTREAL 55, 63; Québec 51; Saint John 48, 61; Halifax 51, 64; Charlottetown 48, 61.

Phonotiques
Vallée du bas Saint-Laurent: partiellement nuageux et frais; averse probable.
Nord-ouest du Québec: plutôt beau et frais.
Région du lac Saint-Jean: partiellement nuageux et frais.
Régions de Montréal et d'Ottawa: partiellement nuageux et frais.

Détail du règlement fédéral contre l'amasement et l'enchérissement

Texte de l'arrêté ministériel destiné à empêcher que, pendant la guerre, des marchands ou des consommateurs provoquent la pénurie ou l'augmentation du prix des provisions.

Peines très graves

Voici le texte de l'arrêté ministériel par lequel le gouvernement fédéral a créé la "Commission des prix et du commerce en temps de guerre":

Conseil privé du Canada
Hôtel du Gouvernement à Ottawa.
3 septembre 1939.

Présent: Son Excellence le Gouverneur Général en conseil:

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures en temps de guerre afin de prévenir toute augmentation exagérée des prix des aliments, du combustible et des autres den

Le Canada protège Terre-Neuve, le Labrador, St-Pierre-Miquelon

(Suite de la page 1)

des contributions qu'il faudra étendre à cette fin. Nous avons tous en mémoire l'expérience de la dernière guerre, de laquelle nous avons beaucoup à apprendre, qu'il s'agisse des efforts héroïques à donner en exemple ou qu'il s'agisse des erreurs à éviter.

"Il est évident que dans plusieurs des aspects les plus importants de ce conflit, les conditions de lutte diffèrent énormément de celles du dernier conflit, et nous ne pouvons même pas prétendre que les méthodes de 1914 sont de bonne application en 1939.

"Nous devons établir notre politique à la lumière de ce que nous connaissons sur la situation actuelle et des informations les plus autorisées que nous puissions obtenir sur le cours probable des événements futurs.

"A cette fin, comme je l'ai déjà laissé entendre, nous avons consulté et nous continuerons, naturellement, à consulter fréquemment le gouvernement du Royaume-Uni, de sorte que si le Canada doit aider avec le maximum d'efficacité, il ne le fera certes pas de façon non préparée et irréfléchie.

Défendre le Canada d'abord

La tâche et la responsabilité premières du peuple canadien est la défense et la sécurité du Canada. Le ministre de la défense nationale a défini ces obligations, dans cette Chambre, le 15 février 1937 (Débats, page 892) lorsqu'il déclara:

"La sécurité nationale, la défense nationale, la défense directe du Canada, de nos régions côtières, de nos ports, de nos ouvrages de marine, de nos eaux territoriales, des régions qui servent d'avenues commerciales vers nos ports, voilà ce dont on traite dans ces prévisions budgétaires."

"Ceci nécessite, en tout premier lieu, des mesures militaires de défense. J'ai déjà montré que nous avions pris des mesures pour faire face à la situation, en faisant appel à la milice active et aux forces navales et aériennes. D'autres mesures seront prises dès que des besoins plus urgents nous commanderont de le faire.

"Nous devons pouvoir à notre sécurité intérieure, protéger contre le sabotage nos établissements essentiels, militaires et économiques, et combattre la propagande hostile.

"Nous devons considérer un vaste champ de mesures de défense économique. Une guerre qui élargisse considérablement le commerce international et intérieur. Il faut canaliser d'une autre façon les efforts d'une nation, pour les intensifier dans certains domaines et les épargner dans d'autres domaines considérés comme moins importants.

Restriction des bénéfices

Il faut agir avec vigilance, afin d'apporter aux mesures militaires l'aide financière qu'elles requièrent et afin de maintenir le crédit et les relations financières du Canada. Les profits doivent et seront rigoureusement contrôlés. Nous établirons une étroite coopération entre les provinces et les représentants de l'industrie et du commerce. Nous avons déjà pris à cet effet, les mesures qui s'imposaient, les autres seront prises sous peu.

Ensuite, nous devons considérer les mesures de coopération avec le Royaume-Uni. La sécurité du Canada dépend sur une protection adéquate de nos régions côtières et des grandes routes qui conduisent au cœur de ce pays. La plus importante de ces routes est celle du fleuve et du golfe St-Laurent. A l'entrée du golfe, il y a le territoire anglais voisin de Terre-Neuve et du Labrador. L'intégrité de Terre-Neuve et du Labrador est essentielle à la sécurité du Canada. En contribuant, en tant que nous en sommes capables, à la défense de Terre-Neuve et d'autres territoires anglais ou français dans cette hémisphère, nous ne ferons pas que défendre le Canada, mais nous aiderons aussi la Grande-Bretagne et la France en leur permettant de concentrer leurs propres efforts dans ces parties du monde où leur propre sécurité immédiate est en jeu.

Aider l'Angleterre et la France

Le gouvernement anglais, en réponse à la demande que nous lui avons faite, nous a laissé savoir que ce seront là des mesures efficaces et souhaitables de coopération. Nous proposerons de coopérer aussi par des pressions économiques, lesquelles sont indispensables dans une situation comme celle à laquelle nous avons à faire face. Il s'agira d'empêcher le commerce avec l'ennemi, de contrôler les principales exportations, de prendre des mesures appropriées envers les étrangers ennemis, envers la marine marchande de l'ennemi, envers la propriété de l'ennemi.

Le Canada, pays d'approvisionnement

"L'approvisionnement et le ravitaillement sont d'une importance toute particulière, je dirai même vitale, pour les armées anglaises et alliées: munitions, produits manufacturés, matières premières et produits alimentaires.

"On voit la relation qui s'établit entre la nécessité, pour les alliés, d'avoir un constant ravitaillement de munitions, et l'excellente position dans laquelle se trouve le Canada, à cause de son organisation industrielle et de son relatif éloignement du théâtre principal de la guerre, pour opérer ce ravitaillement.

"C'est là un sujet sur lequel nous avons eu des consultations avec le gouvernement du Royaume-Uni. La mission britannique d'aéronautique, qui a été envoyée dans nos premiers commandements à un groupe représentatif des manufacturiers canadiens d'avions, travaillant en coopération.

"Avec la collaboration des gouvernements du Canada et du Royaume-Uni, une délégation organisée par l'Association des manufacturiers ca-

Tous les partis, sauf la C.C.F., approuvent l'attitude de M. King

(Suite de la page 1)

"Neutres" menacés de mort

Parmi les déclarations saillantes de la journée, citons celle de M. King au sujet des nations du nord de l'Europe qui prétendent rester neutres: "Une cune d'elles", dit-il, "si elles persistent dans leur attitude ne portera longtemps le nom qu'elles portent maintenant".

La liberté menacée

Le premier ministre fait aussi bon marché de la théorie de l'isolation du continent nord-américain. Si l'Angleterre et la France étaient écrasées, dit-il, il n'y aurait plus de liberté sur ce continent et la vie ne vaudrait plus guère la peine d'être vécue. Hitler n'a-t-il pas dit lui-même que si l'Angleterre, était en guerre, ce serait au prix de son empire. Or, le Canada ne fait-il pas partie de l'Empire? N'est-il pas, de fait, comme 'a suggéré le Dr Manion, la partie la plus attrayante de la plus désirable de cet assemblage de nations? Avec Hitler, ajoute le premier ministre, nous allons au chaos, et à l'écroulement. "Je ne serais pas digne du sang qui coule dans mes veines", conclut M. King. "Je ne puis pas accepter la responsabilité que je prends dès qu'il s'agit de la liberté du pays, et même de la liberté du monde. Le premier ministre souligne comme un symbole le fait que le professeur et le second de l'adresse, tous deux ayant servi au front, et l'un de race anglaise, l'autre de

race française, fussent les premiers à parler en cette circonstance historique. Le Dr Manion lui-même d'origine irlandaise, servit aussi au front. Il fut le troisième orateur. Le premier ministre en tira parti pour montrer comment trois hommes qui ont déjà risqué leur vie sur le champ de bataille comprennent qu'il s'agit d'un sacrifice pour vivre.

Le Dr Manion fit une suggestion intéressante quand il recommanda un examen physique plus sévère de ceux qui s'enrôlent. Comme médecin, il se rendit compte qu'un tiers des soldats d'un régiment étaient incapables au service. Il est facile d'éviter pareille erreur avec ce qu'elle coûte au pays.

M. Woodworth

Voici quelques bribes du discours de M. Woodworth. Hitler est la créature de certains intérêts britanniques, au temps où cela faisait leur affaire. Le Canada est pays d'Amérique et voilà ce qui devrait déterminer sa conduite. La plus grande contribution que nous pourrions faire à l'heure actuelle est de maintenir nos relations amicales avec les Etats-Unis. "Si je suis teinté de radicalisme", lance encore M. Woodworth, "je le tiens de Grande-Bretagne". Et, comme un député fait mine de l'interrompre, M. Woodworth ajoute: "Au contraire de certains que je vois, je ne suis pas allé dans les universités américaines ou allemandes, mais dans une université d'Angleterre".

Texte de M. J.-A. Blanchette

Monsieur l'Orateur,

J'apprécie hautement le témoignage de confiance que le Gouvernement vient de me donner en me demandant de seconder l'adresse. Je l'en remercie en mon nom personnel et au nom des citoyens du comté de Compton que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

Je suis particulièrement heureux de constater que le Premier ministre et le Gouvernement ont tenu la promesse qu'ils ont faite au pays de consulter le Parlement avant de participer à tout conflit militaire. Je trouve là, une nouvelle raison de donner ma confiance au Gouvernement, convaincu que les sentiments que j'éprouve sont partagés par les Canadiens de toute origine du comté de Compton généralement, par tous les citoyens éclairés de ma province et de tout le pays.

On doit le constater, les membres de cette Chambre ne se réunissent pas aujourd'hui dans le même esprit qui caractérisait généralement l'ouverture d'une session parlementaire.

Au lieu de ressentir la gaieté et l'enthousiasme qui régnaient ordinairement lorsque nous nous réunissons pour recommencer nos travaux, nous ne pouvons nous défendre d'éprouver des sentiments d'inquiétude et de comprendre plus que jamais toute l'étendue de nos responsabilités. C'est avec une véritable émotion et une piété plus profonde que nous avons écouté cette année la lecture de la prière qui marque le commencement de nos délibérations.

Les nuages de guerre qui obscurcissent le ciel du monde civilisé, viennent de s'entrechoquer et de faire éclater un conflit dont les conséquences sont aujourd'hui impossibles à prévoir.

Pendant des mois, des années presque, les deux grandes démocraties européennes, l'Angleterre et la France, ont tenté par tous les moyens pacifiques et avec un esprit de conciliation, ressemblant en certains cas, à l'acceptation de l'humiliation, de conserver la paix dans le monde et d'éviter la répétition de la guerre de 1914. Ce fut en vain. L'heure actuelle, les deux doctrines, celle de la justice et de la conciliation — celle de la force primant le droit s'affrontent en un combat qui vient de fondre sur le vieux monde comme une effroyable calamité.

Notre pays, qui fait partie de la Société des Nations britanniques, ne peut rester indifférent dans la lutte qui s'ouvre. On ne peut sérieusement prétendre que nous sommes dans cette association des nations britanniques, à laquelle nous sommes tous fiers d'appartenir, uniquement pour en retirer des bénéfices ou des avantages. Qui peut sérieusement contester qu'une déclaration de neutralité de la part de notre pays, équivaudrait à une déclaration d'indépendance?

Le Canada, ayant grandi dans le domaine national aussi bien que dans le domaine économique et social, est chargé, n'est-il pas vrai de le dire, des obligations qui incombent aux peuples majeurs. Nous ne sommes plus des mineurs à qui on dicte des volontés et en effet à qui on impose des obligations, ou qu'on néglige ou laisse à l'écart à cause de leur état d'enfance ou de faiblesse.

Nous avons orgueilleusement, et même avec éclat, franchi la période de la majorité, de la responsabilité. Personne ne peut nous imposer d'obligation. Nous sommes libres d'agir à notre gré, mais il ne serait pas digne de nous de rejeter nos responsabilités de majeurs. Il ne faut pas manquer, dans la considération de notre situation, de poser et de mesurer les conséquences qui peuvent résulter de notre attitude présente.

Le Gouvernement de notre pays, dont je suis fier, a adopté l'attitude qui convenait d'adopter dans les circonstances. Il a pris et nous a exécutés les mesures qui s'imposaient à la défense d'un pays comme le nôtre, conscient de ses obligations avant que de ses devoirs. Mais, avant d'aller plus loin, il a tenu à consulter le peuple du pays par la voix de ses représentants, appliquant ainsi, les principes démocratiques conformes au régime parlementaire anglais que nous avons tant vanté dans le passé et qui mérite encore aujourd'hui notre adhésion.

A mon sens, cette adhésion se fortifie, si on compare notre régime à celui d'un régime autoritaire, absolu, dépourvu de toute considération pour l'individu, le peuple lui-même, et qui est la cause du conflit qui menace d'ensanguiner de nouveau le monde civilisé. Peut-être trouvera-t-on des motifs raisonnables pour essayer de justifier des divergences d'opinions au sujet des mesures adoptées et des projets du Gouvernement; mais je soutiens que toutes ces questions doivent et s'espèrent sérieusement, dans le calme, la modération, la bonne foi et la sincérité. J'exprime le souhait ardent que la violence, l'excitation et le préjugé soient bannis de nos délibérations comme toutes ces petites choses devraient l'être, de la discussion de

ces questions en dehors du Parlement.

On ne résout rien en faisant appel à la violence et au préjugé. C'est l'examen sérieux, froid, calme des problèmes qui mène à la solution convenable.

Le Gouvernement actuel a bien mérité de la nation, en protégeant nos économies, en organisant notre vie nationale, en donnant son attention soutenue et généreuse, au problème de nos finances, de notre commerce et de nos industries. Il s'est efforcé de pourvoir au bien-être social de notre population, et il a réussi dans une bonne mesure, à faire disparaître les restes de causes de conflit, ou de lutte, entre toutes les nationalités qui composent notre nation. Notre pays occupe une situation fort enviable dans le monde économique d'aujourd'hui. Il est devenu un grand pays, et son peuple, un grand peuple, justement orgueilleux de lui-même.

Les oeuvres du Gouvernement dans les années de paix relative que le monde a vécues, et au milieu de la crise économique, doivent nous inspirer, je le répète, la plus grande confiance, dans le bon jugement, la modération, la bonne foi et la sincérité de nos chefs respectables et justement respectés. Ceux qui ont si bien administré les affaires du pays au milieu de la crise qui s'est terminée, sont capables de le faire dans les temps de guerre. On ne peut pas dire, sans blesser personne, que je préfère leur administration et que je me sens plus en sécurité sous leur direction, que je ne me sentirais sous une administration composée de gens aussi sincères peut-être, mais qui n'ont pas et qui ne peuvent pas avoir leur expérience, leur esprit de modération et leur prudence. En cela, je suis certain d'exprimer l'opinion de la presque totalité des citoyens du pays et de ceux de ma province en particulier. Je ne veux pas aujourd'hui, en ce moment solennel, et en cette heure grave d'effort et de larmes, parler d'être modérés et prudents, car je sais qu'ils le sont et qu'ils le seront. Si le passé est la garantie de l'avenir, ce que le Gouvernement a fait dans le passé, garantit, à mon point de vue, le présent et l'avenir. Aux citoyens de mon pays et de ma province qui sont un peu inquiets présentement, je dis en toute sincérité: Soyez calmes et confiants.

J'applaudis à la décision du Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour limiter les profits et empêcher les spéculations sur les nécessités de la vie. Notre population a besoin d'être protégée contre les exploiters, petits et grands, qui voudraient prendre avantage de la guerre, pour pressurer le consommateur et augmenter ainsi injustement le coût de la vie. Il est clair que le Gouvernement adoptera les mesures nécessaires à cette fin et de peines sévères pourraient être imposées aux coupables.

Le Gouvernement actuel, j'en suis convaincu, ne nous entraîne pas dans des aventures dépassant les limites de notre condition économique et sociale.

Les déclarations du premier ministre et des membres de son Gouvernement, alors qu'on sondait l'avenir, et qu'on devenait quelque peu inquiets, nous ont rassurés. Il est consolant de constater que ces déclarations n'ont jamais été retirées; au contraire, elles ont été répétées en maintes circonstances. Je suis convaincu qu'elles nous seront répétées de nouveau au cours de cette session.

En fait, tout en reconnaissant notre devoir de nous intéresser au conflit d'idées qui a précipité la guerre, tout en reconnaissant l'importance et l'importance d'une coopération quelconque avec les pays qui défendent les idées, les opinions dont nous sommes nôtres, nous, en Canada, il ne nous paraît pas convenable ni sage de recourir aux extrêmes. Notre coopération, notre participation, doit, de toute évidence être limitée par notre intérêt, notre situation économique et nationale.

J'ai l'impression d'exprimer non seulement mes propres sentiments mais aussi l'opinion du Gouvernement, en déclarant que je suis fortement favorable aux mesures utiles et nécessaires qui ont pour but d'assurer la défense du Canada, et le maintien et la conservation de ses institutions, la protection de son commerce et de son industrie agricole, aussi bien que manufacturière.

Je ne crois pas qu'il soit digne de songer à s'élancer à l'étranger au hasard d'une protection étrangère qui, de toute évidence ne pourrait pas être désintéressée. Le Canada, pays de indépendante, majeure et libre de ses destinées, doit avoir à cœur de s'imposer les sacrifices nécessaires pour assurer son existence.

Je suis entièrement favorable à l'organisation nécessaire pour assurer la défense de mon pays. Venant de Québec et appartenant à la nationalité canadienne française, je

considère comme mon devoir de travailler à assurer la défense de mon pays dans la plus complète harmonie, la plus entière coopération avec les autres citoyens du Canada qui sont d'origine différente de la mienne. Je veux envisager le problème non pas du point de vue restreint, d'une seule province, mais du point de vue canadien. Comme mes compatriotes de Compton et de la province de Québec, je suis attaché au Canada tout entier et je veux garder la Confédération canadienne.

Je ne crois pas que l'on puisse raisonnablement prétendre et dire après réflexion qu'il ne serait pas sage de coopérer, dans une mesure raisonnable, avec la France et l'Angleterre dans le conflit actuel, en tenant compte, cependant, de nos ressources, de nos capacités et de ce que nous sacrifierions à nos intérêts vitaux. Qui, dans cette Chambre peut déclarer que le régime que dirige l'Allemagne présentement serait le bienvenu au Canada? Qui oserait dire qu'il préférerait ce régime à celui que nous avons présentement?

J'ai donc raison de croire que l'opinion de la majorité des électeurs de la province que j'habite ainsi que celle de toutes les provinces, en déclarant que je suis favorable à une coopération raisonnable et mesurée, conforme à nos intérêts et à nos moyens d'action. Je suis prêt à laisser au gouvernement et au premier ministre en particulier, dont le pur canadienisme est indiscutable, l'initiative de proposer au Parlement les moyens les plus efficaces d'effectuer cette coopération, le Parlement, restant bien entendu, l'arbitre suprême de nos destinées nationales.

Si je me place au point de vue de la province et de mes compatriotes de Québec, je me sens tout à fait rassuré en ce domaine, comme en tout autre d'ailleurs, en me rappelant le caractère, l'expérience, la valeur et le patriotisme bien compris des ministres qui représentent Québec dans le gouvernement du pays. Je ne vois pas vraiment où il serait possible, de trouver chez nous, des hommes plus éclairés, plus pondérés et plus respectables que nos ministres actuels. Si on croit à la possibilité de leur trouver des égaux, personne ne peut sérieusement suggérer qu'ils ont des supérieurs.

La députation de la province est aussi à la hauteur de la tâche. Ayant tout cela devant les yeux, je crois pouvoir dire au pays qu'il serait prudent, et même nécessaire, de se défier de ceux qui font appel aux préjugés et qui cherchent à semer la panique et à soulever les passions et les divisions. Il vaudrait mieux faire confiance au bon jugement, au calme et à la modération de nos représentants, qui sont directement intéressés, comme n'importe quel citoyen, au bien-être et au bonheur du peuple. Ma détermination de supporter toute mesure destinée à coopérer avec les défenseurs de la justice, de l'ordre et de la conciliation qui subsistent présentement, l'attaque brutale des partisans de la violence et de la force, se limite au système volontaire, je suis convaincu, qu'après tout, ce

Le colonel H. S. Hamilton

Le colonel H.-S. Hamilton, libéral d'Algonqua-Ouest, a proposé l'adoption de l'adresse en réponse au discours du Trône.

"A une heure aussi grave", dit-il, "les discours doivent être brefs et les actes aussi vigoureux et prompts que possible."

"Nous devons confondre ceux qui disent que les démocraties sont des sociétés des débats incapables d'agir avec promptitude et efficacité."

Le colonel Hamilton a déclaré que le premier ministre, M. King, d'avoir accompli sa promesse de convoquer les Chambres pour décider de la question de la paix ou de la guerre. Il félicita M. King d'avoir refusé de dissoudre les Chambres pendant la crise qui amena la guerre.

"Me permettra-t-on aussi", ajouta-t-il, "d'exprimer mon respect et mon admiration au chef de l'Opposition pour sa façon de se conduire depuis quelques semaines? N'oublions pas qu'il a laissé au gouvernement les mains libres dans une crise des plus graves. Mes hommages s'adressent également aux chefs des autres groupes parlementaires."

"Le monde est en face d'une philosophie qui ignore tout des droits de l'individu, sauf sa capacité d'obéissance. C'est une doctrine qui vient en conflit avec celle dans laquelle le peuple canadien recherche le bien-être et la liberté."

La "guerre du Canada"

"Pour moi, cette guerre est la guerre du Canada", dit le colonel Hamilton: "pour moi, la défaite de la Grande-Bretagne serait la défaite du Canada; pour moi, la défaite de la France serait la défaite du Canada; pour moi, la mort de chaque soldat, matelot ou aviateur anglais, français ou polonais, tué dans cette guerre, est une vie sacrifiée pour le Canada."

"La force et la puissance du Canada devrait être jetées dans la balance contre les forces militaires de l'Allemagne et contre la philosophie qu'elles représentent. S'il fallait, pour cela, envoyer un corps expéditionnaire en Europe, j'en serais!"

"Ce dont le pays a besoin en ce moment, c'est que le gouvernement ait la confiance de la population. L'un des facteurs essentiels de cette confiance est l'égalité dans le sacrifice."

"Tous les citoyens devraient se partager également tout sacrifice de capital humain, se partager égale-

ment le fardeau financier, chacun selon ses moyens, et il devrait y avoir des peines rigoureuses contre le mercantilisme."

M. King a eu raison. "Il est maintenant évident que M. King avait raison de ne pas dissoudre les Chambres au cours de l'été. Il n'y a rien de plus important que l'unité du Canada. Toutes les races et toutes les Eglises doivent se donner la main dans le grand effort national."

"J'ai servi dans l'armée pendant la Grande Guerre, tout comme plusieurs autres membres de ma famille, et j'ai voté contre la conscription."

Je ne saurais préciser maintenant mes opinions sur la conscription; il me semble qu'il est possible de trouver un moyen plus juste et plus efficace d'organiser notre défense nationale. Mais s'il devenait nécessaire dans l'intérêt de l'unité du Canada de mettre de côté toute opinion personnelle à ce sujet, je dis qu'il ne faudrait pas hésiter.

système du volontariat est le plus durable.

Sans aucune hésitation quelconque, et sans restriction mentale, je suis entièrement opposé au régime de la conscription. Je ne veux pas d'un pareil système. Il n'est pas conforme à la mentalité canadienne. L'expérience, a, de plus, établi qu'il n'était pas non plus efficace, sans donner des résultats concrets, il a, dans le passé, créé des difficultés et bouleversé notre vie nationale.

Donc, pour qu'il n'y ait pas de doute quant à mon intention à ce sujet, je répète, que je suis tout à fait opposé à la conscription.

Mr. Speaker: Coming from a County which has a number of English speaking citizens I would not wish to allow this occasion to pass without saying few words in their own language to state that, if ever there was a time when national unity should be advocated in order to safeguard our democratic institutions surely it is in the present crisis. Although we may have vast territory, let us not forget that territory is but the body of a nation, the people who inhabit its hills and its valleys are its soul, its spirit, its life. Individuals may form communities but it is democracy, institutions, and their attributes that can create and maintain a nation and upon those democratic attributes is predicated our progress, our advancement, and all that is dear to our hearts and very existence. It has truly been said that:

"The multitude which does not reduce itself to unity is Confusion, and as a corollary, the unity which does not depend upon the multitude is tyranny."

Whatever the views of each and every one of us may be, I am certain that if we remain calm and moderate in our deliberations, both in and out of this House, and if furthermore, we are disposed towards conciliation on this side of the Atlantic, lack of which has brought the conflict on the Continent, then there can be no doubt but that Canada shall attain its aim and purpose in the present conflict, which is sincerely desired in all parts of the Dominion, namely "the effective cooperation" enunciated by our Right Honourable Leader.

I wish to thank him for having called Parliament as quick as he did in order to submit to it matters of greatest import for its consideration and attention."

I also wish to congratulate most heartily the mover of the address, the honorable member from Algoma West. The able manner with which he acquitted himself on the occasion is a credit not only to himself but also an attendant honor to the country which he has so ably represented, at all times, in this House.

M. L'orateur, j'exprime en terminant, le profond espoir que cette Chambre étudiera, comme le pays a raison de s'y attendre, les propositions qui seront faites par le Gouvernement, avec la modération, le calme, le désintéressement personnel, la capacité et le bon jugement, et je citerai quelques extraits de son discours: "Nous avons souvent dit, déclarait sir Wilfrid, que lorsque l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre; aujourd'hui nous réalisons que lorsque la Grande-Bretagne est en guerre le Canada est aussi en guerre."

"Un peu plus loin, sir Wilfrid ajoutait: "En cette grave occasion, je me dois et je dois à la Chambre de parler en toute franchise et en toute sincérité. Ceci est un sujet qui a souvent fait l'objet de débats en cette Chambre. J'ai toujours affirmé, et je le répète aujourd'hui, qu'il n'y a qu'un seul sentiment, qu'un seul esprit, qu'un seul cœur au Canada. En d'autres circonstances, nous avons pu avoir des opinions différentes sur la manière de servir notre pays et notre empire. Plus d'une fois j'ai déclaré que si l'Angleterre était jamais en danger — non pas même en danger mais seulement engagée dans un conflit où sa force serait compromise — alors le devoir du Canada serait d'aider la mère-patrie de toutes ses forces."

"Et encore plus loin, sir Wilfrid poursuivait: "Le monde saura que le Canada, une fille de la vieille Angleterre, a l'intention de se tenir à ses côtés dans ce grand conflit."

"Répondant à sir Wilfrid, le premier ministre du temps, sir Robert Borden, disait:

"Nous nous entendons tous quant à notre devoir: nous sommes tous à côté de la Grande-Bretagne et des autres dominions britanniques dans cette querelle. Et nous nous engageons à accomplir notre devoir comme l'exige l'honneur du Canada."

"Je fais miennes toutes ces affirmations. Je l'ai dit, et je le répète: je ne crois pas qu'il y ait une neutralité pour aucune partie de l'empire quand quelque autre partie de l'empire est en guerre. Mais, de plus, nous devons combattre aujourd'hui pour défendre notre conception de la civilisation. Nous nous battons pour le christianisme tout entier, car le christianisme, les protestants comme les catholiques, ont été persécutés en Allemagne par Hitler."

"Nous nous battons pour la religion parce que le judaïsme et les Juifs ont été persécutés encore plus cruellement par Hitler. Nous nous battons pour la démocratie, pour la liberté de la personne, pour la liberté de parole et d'assemblée, pour la liberté de conscience, pour la liberté de l'individu. Il insiste également sur le fait que les soldats canadiens devraient être entraînés au Canada, et non pas en Angleterre."

"J'avais toujours espéré", dit-il en terminant, "que je ne serais jamais appelé à voter pour envoyer un seul jeune Canadien se faire blesser ou se faire tuer; il se peut que ce moment-là soit venu; mais je ne demanderai jamais à un concitoyen de faire un sacrifice que je ne suis pas prêt à faire moi-même."

Le colonel Hamilton demande au gouvernement d'éviter les erreurs commises au début de la "dernière guerre". L'une de ces erreurs a été de ne pas accorder de promotions à ceux qui les gagnèrent sur le champ de bataille. Il insiste également sur le fait que les soldats canadiens devraient être entraînés au Canada, et non pas en Angleterre.

"J'avais toujours espéré", dit-il en terminant, "que je ne serais jamais appelé à voter pour envoyer un seul jeune Canadien se faire blesser ou se faire tuer; il se peut que ce moment-là soit venu; mais je ne demanderai jamais à un concitoyen de faire un sacrifice que je ne suis pas prêt à faire moi-même."

Le discours de M. Manion

Voici le discours prononcé par l'hon. M. Manion, chef du parti conservateur et "leader" de l'Opposition à la Chambre des Communes: "Je n'ai pas l'intention de parler très longuement en cette occasion. Comme le disait l'honorable député d'Algonqua-Ouest (le colonel H. S. Hamilton) je dis que le temps n'est pas aux paroles, mais bien aux actes et j'ajouterais en tant que ce parti est concerné, je peux parler avec assurance en disant qu'il n'y aura pas, ni maintenant ni plus tard, de manœuvre politique ou de critique malveillante de notre part."

Deux guerres en une génération "Nous passons par une crise très grave, peut-être la plus grave que le monde ait jamais vue. Après tout, nous ne pouvons pas oublier que ce Parlement se réunissait pour la même

raison il y a vingt-cinq ans, qu'il y a vingt et un ans que nous avons cessé de participer à la dernière guerre. En d'autres termes il y a eu deux grandes guerres dans la vie d'une seule génération. Cela est certes un lourd fardeau pour nous tous.

Guerre imposée par Hitler "Tous les Alliés de la dernière guerre et de la guerre actuelle peuvent se dire avec certitude qu'ils n'ont pas désiré la guerre et que cette guerre, comme la dernière, nous a été imposée. En fait, M. Chamberlain et M. Daladier s'opposaient si fortement à une guerre que cette opposition a soulevé quelques murmures en certains pays. On a cru que ces chefs hésitaient à appuyer la Pologne.

"Mais ces délais et ces hésitations sont aujourd'hui une source de fierté

pour nous tous, et nous prouvent que l'Angleterre et la France ne seraient pas en guerre si ces deux pays n'y avaient pas été forcément poussés par Hitler."

"Il n'est pas exagéré de dire que la présente guerre est un combat pour la préservation de la liberté humaine. Nous avons des preuves en abondance que l'hitlérisme signifie l'autocratie, le barbarisme, le gangstérisme international. J'ai déjà employé ces termes à la dernière session et je les crois bien appropriés pour décrire les actes d'Hitler. Si Hitler gagne cette guerre, ce sera la fin de la civilisation dont nous jouissons."

Le parti conservateur appuie M. King

"Cette session du Parlement a été convoquée particulièrement pour obtenir la sanction parlementaire aux actes que le gouvernement posera. Le premier ministre a déclaré l'autre jour qu'il demandera au Parlement les pouvoirs nécessaires pour une coopération efficace du Canada avec la Grande-Bretagne. Je peux dire tout de suite qu'à ce sujet le parti que j'ai l'honneur de diriger appuie entièrement le premier ministre. Il est de notre devoir de faire connaître au monde, aux alliés et à leurs ennemis, que nous sommes unis aujourd'hui pour appuyer la mère-patrie dans cette guerre pour la liberté humaine."

Désintéressement de l'Angleterre et de la France

"L'Angleterre et la France s'embarquent dans cette aventure sans aucun motif égoïste, sans espoir de gain financier, sans désir de conquête, sans ambition impérialiste; ces pays veulent tout simplement sauver la civilisation de l'hitlérisme, d'Hitler, d'un homme qui n'a rien de sacré et qui n'a pas craint de recourir aux pires violences pour atteindre ses fins. Tout a été violé: libertés individuelles, traités, obligations, frontières. Rien ne tient devant ses sauvages ambitions. Il n'est pas le premier homme à tenter de dominer le monde. Un homme beaucoup plus grand que lui l'a essayé, il y a 180 ans, et il a échoué sur l'île Sainte-Hélène pour y mourir sans avoir atteint son rêve. J'espère, et je crois exprimer ainsi l'opinion de plusieurs, espérer qu'un sort semblable attend Hitler aujourd'hui."

Impossible neutralité "Nous sommes destinés à participer à cette guerre. Nous sommes des sujets britanniques, nous faisons partie de l'empire britannique et, comme je l'ai déjà dit, je ne vois pas comment nous pouvons faire partie et ne pas faire partie de l'empire en même temps. Il y a vingt-cinq ans, dans de semblables circonstances, le chef de l'Opposition du temps, ce brillant Canadien français, sir Wilfrid Laurier, s'est exprimé sur le sujet avec une éloquence que je ne suis certes pas capable d'égaler, et je citerai quelques extraits de son discours: "Nous avons souvent dit, déclarait sir Wilfrid, que lorsque l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre; aujourd'hui nous réalisons que lorsque la Grande-Bretagne est en guerre le Canada est aussi en guerre."

"Un peu plus loin, sir Wilfrid ajoutait: "En cette grave occasion, je me dois et je dois à la Chambre de parler en toute franchise et en toute sincérité. Ceci est un sujet qui a souvent fait l'objet de débats en cette Chambre. J'ai toujours affirmé, et je le répète aujourd'hui, qu'il n'y a qu'un seul sentiment, qu'un seul esprit, qu'un seul cœur au Canada. En d'autres circonstances, nous avons pu avoir des opinions différentes sur la manière de servir notre pays et notre empire. Plus d'une fois j'ai déclaré que si l'Angleterre était jamais en danger — non pas même en danger mais seulement engagée dans un conflit où sa force serait compromise — alors le devoir du Canada serait d'aider la mère-patrie de toutes ses forces."

"Et encore plus loin, sir Wilfrid poursuivait: "Le monde saura que le Canada, une fille de la vieille Angleterre, a l'intention de se tenir à ses côtés dans ce grand conflit."

"Répondant à sir Wilfrid, le premier ministre du temps, sir Robert Borden, disait:

"Nous nous entendons tous quant à notre devoir: nous sommes tous à côté de la Grande-Bretagne et des autres dominions britanniques dans cette querelle. Et nous nous engageons à accomplir notre devoir comme l'exige l'honneur du Canada."

"Je fais miennes toutes ces affirmations. Je l'ai dit, et je le répète: je ne crois pas qu'il y ait une neutralité pour aucune partie de l'empire quand quelque autre partie de l'empire est en guerre. Mais, de plus, nous devons combattre aujourd'hui pour défendre notre conception de la civilisation. Nous nous battons pour le christianisme tout entier, car le christianisme, les protestants comme les catholiques

Tous les partis, sauf la C. C. F., approuvent l'attitude de M. King

(Suite de la page 5)

considéré comme un héros. Il a relevé le moral de sa nation. Il lui a fait retrouver son honneur après une juste mais humiliante défaite. S'il s'était arrêté là, on aurait pu le considérer comme un grand Allemand. Mais il ne s'est pas arrêté là...

Abus de la paix

M. Manion fait alors le tableau de la rapacité hitlérienne et de l'abus qu'a fait du grand désir de paix des Alliés. M. Manion expose l'histoire des tribulations de la courageuse nation polonaise à partir de ses premières invasions jusqu'à sa renaissance à la suite du traité de Versailles. Et maintenant, dit-il, M. Manion, voilà que la Pologne est menacée du sort de la Slovaquie, de la Tchécoslovaquie. Devant cette menace, la France et l'Angleterre se sont portées à son secours comme il se devait. Elles ne sauraient faire autrement.

Le Canada en danger

"Sous-entendu, de continuer M. Manion, que si les démocraties échouent, le Canada est l'une des plus riches nations du monde. Nous devons aussi nous souvenir que ce pays qui est le nôtre est très vulnérable à l'attaque en ces temps d'ultra-scientificisme. A la dernière session, je soulignais la danger qui enveloppait le Canada à quelque grande nation battait la France et l'Angleterre ou même si, sans les battre, elle réussissait à percer la barrière navale anglaise pour traverser l'Atlantique et le Pacifique jusqu'à nos côtes avec quelque puissance navire. Je soulignais les dangers sur le Pacifique, l'Atlantique, sur le fleuve St-Laurent et particulièrement sur la Baie James, qui est à moins de 600 milles d'Ottawa. Toutes les villes entre Québec et Winnipeg sont à la portée des chars de la Baie James, et aujourd'hui tous savent qu'une distance de 600 milles est une bien petite distance pour les avions de bombardement.

"C'est ainsi que je dis qu'il y a danger grave pour le Canada si nous ne sommes pas protégés adéquatement. Si les démocraties sont battues, les chars de bataille peuvent être aussi bien ici qu'au-delà de l'Atlantique. Je crois que dans les circonstances notre meilleure défense est l'attaque la-bas. Notre propre défense en Canada doit en même temps être renforcée car nous avons besoin de fortes défenses."

Les profiteurs

Passant ensuite à un autre sujet, celui des profits de guerre, M. Manion dit: "Une des plus importantes questions — je n'en connais pas de plus importante — c'est l'adoption d'une loi pour le gouvernement pour qu'il ait pas de profiteurs de guerre. Par profit de guerre, je veux dire des profits injustes et excessifs réalisés en prenant avantage de la situation critique ou le pays et l'empire se trouvent actuellement. En tant que je suis concerné, j'ai souvent exprimé cette opinion."

M. Manion cite quelques passages de sa déclaration faite à la presse, tout juste avant la déclaration de la guerre par l'Angleterre et la France, et relativement aux profits de guerre, le suivant: "En même temps que nous donnons cette pleine et entière coopération à l'Angleterre, il faut que nous soyons déterminés, tout et chacun individuellement, à combattre les profiteurs de la guerre; pas de personnes qui prennent un avantage injuste de la situation, pas d'enrichissement pour quelques-uns pendant que les autres offrent leur vie."

Continuant son discours, M. Manion déclare: "Affirmer que les profiteurs ne doivent pas être tolérés, il faut établir un contrôle absolu et rigoureux pour empêcher les profits injustes. Quiconque prendra avantage de la situation critique pour profiter à même la population doit être puni de la plus sévère manière possible. Sinon, les ravages des profiteurs auront à mon avis le même effet qu'une victoire d'Hitler."

"Notre système est à l'épreuve. Pendant que le volontaire offre sa vie, le profiteur doit être éliminé. Égalité de sacrifice: je crois que c'est là le désir de tous bons Canadiens."

"Une autre suggestion: le gouvernement devrait prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mobiliser la production industrielle et pour assurer au Canada l'aide la plus complète de sa vie industrielle..."

"Encore une suggestion: ne laissons pas les abus du patronage politique et du favoritisme intervenir dans l'effort national. Le Canada tout entier est en guerre et se bat comme un tout. Ce n'est pas seulement un parti, c'est le pays lui-même, et il demande que chacun de nous fasse son devoir sans peur et justement. Que les scandales ne viennent pas détruire nos efforts: service, qualité et honnêteté toujours et partout."

L'examen médical des soldats

"Une autre suggestion. A la dernière guerre des hommes impropres au service militaire ont été admis. Une fois admis, il est arrivé qu'un tiers du personnel des effectifs a dû être refusé comme impropre au service, un tiers qui n'aurait jamais dû être accepté."

M. Manion explique que ces erreurs ont coûté cher au Canada, car ces hommes ont dû être rapatriés. L'engagement de ces hommes qui n'auraient pas dû être acceptés, leur transport en Angleterre et leur retour, tout cela a augmenté la dette nationale, et il ne faut pas que cela se répète. C'est d'ailleurs une erreur facile à éviter."

M. Manion fait ensuite la suggestion que le gouvernement devrait traiter généreusement les dépendants de ceux qui sont enrôlés. Quant aux soldats qui ont des familles, le gouvernement devrait voir à ce qu'ils ne soient pas exposés afin non seulement de les préserver du danger, mais aussi d'éviter le plus possible de mettre leurs familles à charge au gouvernement."

M. Manion a aussi suggéré que le Canada serve de refuge aux enfants anglais. C'est un plan qui devrait sourire à tous et si l'Angleterre en faisait la demande, le gouvernement devrait accepter."

Les administrateurs des fonds Rhodes suspendent le paiement de bourses

Les dix Canadiens qui avaient obtenu des bourses Rhodes ont été avertis que les paiements de ces bourses ont été suspendus pour 1939, mais qu'ils seront faits si possible, après avoir appris jeudi soir. La décision prise par les administrateurs des fonds Rhodes à l'université d'Oxford a été transmise aux dix intéressés par M. D. Michener, de Toronto, leur représentant au Canada.

qu'on n'oublie pas la solution des problèmes canadiens durant cette crise. "Il serait peu sage", dit-il, "de négliger le Canada pour la seule raison de la guerre et ce serait d'ailleurs rendre un bien mauvais service à l'Empire."

M. Manion, faisant allusion aux prochaines appropriations de guerre, a demandé qu'avec les réserves énormes d'or dans nos banques les emprunts soient faits à des taux d'intérêt peu élevés.

Sans critiquer le discours du Trône, M. Manion a ensuite demandé à M. King de faire une déclaration précise et détaillée sur la position du Canada en la présente crise afin que la population soit renseignée pleinement comme elle en a le droit.

Après avoir réaffirmé que comme plusieurs autres il était convaincu que lorsque l'Angleterre est en guerre le Canada est en guerre, M. Manion a repris son siège en disant: "En terminant, je veux dire que nous combattons pour la justice, l'honneur et la liberté. Nous, du Canada, comme d'ailleurs la France et l'Angleterre, nous n'avons nul désir de profit en cette crise, nul motif égoïste. "Le débat ordinaire, de dire le sénateur Meighen, est inutile en tant que la crise actuelle est concernée et je n'ai grand courage à y participer."

Avant l'ajournement les sénateurs rendirent hommage à la mémoire du sénateur O'Connor décédé tout dernièrement. "Dans une vie trop courte, de dire le sénateur Dandurand, M. O'Connor a fait de la bonne besogne". Le sénateur Meighen, parlant dans le même sens, loua le grand esprit de philanthropie du défunt.

Un des derniers paquebots à quitter l'Europe est arrivé

Il avait plusieurs centaines de Canadiens à son bord.

— Prudente traversée

Un des derniers paquebots à quitter l'Europe avant la déclaration de guerre est arrivé au Canada sans encombre. Il transportait plus de mille passagers, en grande majorité canadiens.

Tous les hublots et les chaisias avaient été obstrués et le navire a dû changer souvent de route pour mieux déjouer les sous-marins. Le voyage a malgré tout été vite accompli et les passagers sont maintenant en sécurité. Le navire avait été retardé au départ par la mobilisation britannique qui affectait plusieurs de ses employés.

Le paquebot était en haute mer lorsque les passagers ont appris par radio que l'état de guerre existait entre l'Angleterre et l'Allemagne. La nouvelle du torpillage de l'Athenia a été tenue cachée et ce n'est que lorsque le navire fut entré dans les eaux territoriales canadiennes qu'on a annoncé la catastrophe. Des rumeurs s'étaient répandues toutefois à ce sujet, ce qui augmentait la tension nerveuse chez les passagers.

Le paquebot avait plusieurs Canadiens éminents, notamment des Montréalais, à son bord. Il y avait aussi quelques touristes américains et des Australiens.

La coopération du Manitoba

Le gouvernement offre même de modifier sa politique financière

Winnipeg, 8 (P.C.) — Dans une déclaration, aujourd'hui, le premier ministre du Manitoba, M. John Bracken a révélé que son gouvernement avait offert à Ottawa de modifier sa politique financière pour se conformer aux projets de guerre du gouvernement.

Quatre avions du ministère des forêts ont été mis à la disposition de l'aviation et les écoles d'entraînement provinciales à la disposition du ministère de la Défense.

La déclaration promet encore la coordination des services provinciaux pour stimuler l'agriculture pour subvenir aux besoins de l'armée.

Agression et vol

Mlle P. Chaput, jeune fille de 25 ans, domiciliée 4328, rue DesRues, a été frappée à la tête par un jeune apache, qui a ensuite pris la fuite avec son sac à main contenant la somme de \$180. L'agression et le vol ont été perpétrés au moment où Mlle Chaput traversait le parc Lafontaine. La victime a été pansée à l'hôpital Notre-Dame. La Sûreté municipale a été alertée.

900 MARINS FRANÇAIS SONT PARTIS DE NEW-YORK POUR HALIFAX

New-York, 8 (P.C.) — Neuf cents membres de l'équipage du paquebot français "Normandie" sont montés, ici, ce soir, à bord d'un train qui les conduira à Halifax d'où ils prendront vraisemblablement un navire qui les conduira en France. Le "Normandie" est ancré dans le port de New-York depuis le 28 août et le Canada servira de refuge aux enfants anglais. C'est un plan qui devrait sourire à tous et si l'Angleterre en faisait la demande, le gouvernement devrait accepter."

M. Manion a aussi suggéré que le Canada serve de refuge aux enfants anglais. C'est un plan qui devrait sourire à tous et si l'Angleterre en faisait la demande, le gouvernement devrait accepter."

M. Manion a aussi suggéré que le Canada serve de refuge aux enfants anglais. C'est un plan qui devrait sourire à tous et si l'Angleterre en faisait la demande, le gouvernement devrait accepter."

Le Sénat discutera sur le discours du Trône aujourd'hui

On attend les déclarations du premier ministre. — Hommage au sénateur O'Connor

Ottawa, 8 (P.C.) — Le Sénat canadien a ajourné ses séances à demain afin que le débat sur le discours du Trône puisse se faire à la lumière de ce que le très honorable M. King, premier ministre du pays, aura dit, aujourd'hui, à la Chambre des communes. C'est M. Norman Lambert, sénateur libéral d'Ontario, qui amènera la discussion.

L'ajournement a été décidé à l'issue d'une conférence entre le sénateur Raoul Dandurand, leader du gouvernement, et le sénateur Arthur Meighen, leader du parti conservateur. "Le débat ordinaire, de dire le sénateur Meighen, est inutile en tant que la crise actuelle est concernée et je n'ai grand courage à y participer."

Avant l'ajournement les sénateurs rendirent hommage à la mémoire du sénateur O'Connor décédé tout dernièrement. "Dans une vie trop courte, de dire le sénateur Dandurand, M. O'Connor a fait de la bonne besogne". Le sénateur Meighen, parlant dans le même sens, loua le grand esprit de philanthropie du défunt.

M. Duplessis et les mesures de guerre

Le premier ministre compare la loi du cadenas à la loi des mesures de guerre

Québec, 8. — Le premier ministre de la province de Québec, l'honorable Maurice Duplessis, dans un interview accordé ce soir aux journalistes, faisait un contraste des pouvoirs accordés au gouvernement par la loi du cadenas avec ceux qui confèrent au pouvoir fédéral les lois des mesures de guerre.

En vertu de la loi du cadenas, disait M. Duplessis, le gouvernement provincial peut avoir recours à certaines mesures pour mater le communisme mais il y a recours contre la décision du gouvernement devant un juge de la Cour supérieure.

"Qu'est-ce que c'est qu'Ottawa a fait depuis que la guerre a été déclarée, demandait M. Duplessis. L'actuel gouvernement de Mackenzie King invoque une loi vieille de 25 ans, la loi des mesures de guerre, en vertu de laquelle il peut contrôler tout ce qui se dit et tout ce qui s'écrit. Pourtant le gouvernement King est 15 ans de pouvoir durant lesquels il aurait pu révoquer cette loi. Et il n'y a aucun appel contre la décision du gouvernement en vertu de ces lois de guerre."

La remise en vigueur de l'article 98

M. Conant en fait la demande au gouvernement fédéral

Toronto, 8 (P.C.) — L'honorable M. Gordon D. Conant, procureur général de l'Ontario, a télégraphié à l'honorable M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, aujourd'hui pour lui demander de prendre des mesures immédiates contre tout agissement subversif.

M. Conant recommande au gouvernement la remise en vigueur de l'article 98 du code criminel et l'utilisation de l'article 99 du code et il demande que le gouvernement fasse main basse sur toutes les publications d'un caractère offensif. Il suggère aussi au gouvernement de sévir contre toute personne qui s'attaquerait aux règlements de la défense nationale.

M. Conant a déclaré que le gouvernement de l'Ontario faisait tout en son pouvoir pour empêcher ses agissements subversifs.

Page 8. — Paris ne perd jamais le goût de la blague! Dans tous les cafés parisiens... on "fait" la guerre mais les communiés ne sont pas aussi rares, aussi laconiques que ceux de l'état-major.

Chacun discute et l'animation est grande. Dans certains magasins on habille les mannequins d'uniformes militaires, histoire de tirer avantage de l'actualité. Mais l'agent de police vous pose toute une série de questions si vous n'avez pas votre masque à gaz en bandoulière.

Et voilà que la haute couture lance des pochettes de couleur, pour les dames qui ainsi portent leur masque... tout en agrémentant leur toilette d'un objet fort joli à voir.

Un policier abat d'une balle de revolver l'un des cinq jeunes individus en fuite

Un jeune individu a été abattu d'une balle de revolver, tard hier soir, au cours d'une brève chasse à l'homme, qui s'est produite près d'un restaurant portant le numéro 621 ouest, rue Saint-Paul. Le fuyard blessé faisait partie d'un groupe de cinq jeunes gens qui auraient été pris en flagrant délit dans le restaurant "Home-Steak Lunch", situé au numéro 621 ouest, rue Saint-Paul.

Le blessé a dit s'appeler Marcel Besner, 21 ans, disant être domicilié à 982 ouest, rue Saint-Jacques. Il a été abattu d'une balle de revolver tirée par l'agent Laurent Bélanger, du poste central de la police municipale, qui avait tiré un premier coup de feu en l'air en guise d'avertissement. Besner a été transporté à l'hôpital Saint-Luc, où les médecins ont constaté que la balle lui avait traversé la jambe gauche.

Une pétition contre la participation du Canada à la guerre

M. Maxime Raymond dépose sans commentaire une pétition signée de milliers de citoyens

Ottawa, 8 (P.C.) — M. Maxime Raymond, député libéral de Beauharnois-Laprairie, a déposé, aujourd'hui, à la Chambre des communes une pétition contenant plusieurs milliers de signatures de citoyens canadiens qui s'opposent à la participation du Canada à la guerre.

M. Raymond a déposé la pétition sans commentaire. Voici ce qu'allègue cette requête: "Nous soussignés, électeurs de la province de Québec, déclarons que nous nous opposons catégoriquement à toute participation à une guerre européenne et qu'en conséquence nous désirons en notifier le Parlement canadien. Nous demandons par les présentes aux députés et aux ministres de la province de Québec à la Chambre des communes qu'ils expriment par leurs votes à la session extraordinaire du Parlement convoqué pour trancher cette importante question, l'opinion sans équivoque que nous exposons ici même. Et nous demandons l'entière exécution de cette demande spéciale et bien explicite que nous confions ainsi à nos représentants."

"Nous refusons de sacrifier nos intérêts vitaux aux exigences de la haute finance internationale et aux intérêts des fabricants d'armements. Nous ne voulons pas que la tragique aventure de 1914-1918 se répète en tant que le Canada est concerné. Ceux qui nous gouvernent n'ont pas le droit d'engager le Canada, un pays souverain, une nation américaine, dans une guerre européenne lorsqu'il n'est ni attaqué, ni menacé."

"L'avenir de la confédération canadienne dépend de la décision que prendra le Parlement canadien; nous demandons à la Providence de donner à nos députés la force nécessaire pour résister aux machinations diaboliques des profiteurs de guerre et aussi pour préserver notre pays du fléau de la guerre et des troubles intérieurs."

John Herriek, baryton et Henriette Schumann, pianiste, se feront entendre que le Quatuor à cordes du Music Hall de Radio City à un concert annoncé pour le dimanche, 10 septembre, à midi, concert qui sera relayé par Radio-Canada.

Mlle Schumann et le Quatuor exécuteront le Menuet du Bourgeois Gentilhomme, de Lulli, Rondo Capriccioso de Mendelssohn et le Menuet de Bolzoni.

M. Herriek chantera Bértré, de Strauss, Stornella Marina, de Ciampi et Sotto il Ciel, de Sibella. Pour terminer, ce concert, un septuor à cordes exécutera Fantaisie, de Stephen Foster, d'après un arrangement de Borodkin, Verklarte Nacht, de Schonberg et une Fantaisie, de Byrd.

Music-Hall

Le concert sacré que l'on entendra au cours de l'Heure Dominicale au réseau français de Radio-Canada, le dimanche, 10, de 5 heures à 6 heures de l'après-midi, sera transmis de la basilique-cathédrale de Québec. Le chœur sera sous la direction de M. Henri Vallières et sera accompagné par M. Henri Gagnon, titulaire des grandes orgues.

Programme: Marche religieuse... Saint-Saëns. Henri Gagnon, organiste. Puissance de Dieu... Lullu. Le chœur. "La vertu de tempérance", causée par R. P. Francis Goyer. Prière à Notre-Dame... Léon Boellman. Henri Gagnon, organiste. Ave Maria... Joseph Erb. Cantate Domino... Haendel. Le chœur.

Chronique de l'actualité par le Dr Louis-Philippe Roy, journaliste. Prière du chrétien... Haendel. Le chœur. Petit prélude et Fugue... Bach. M. Henri Gagnon.

Les cordes mélodiques

Les Cordes Mélodiques à leur concert du dimanche, 10, à sept heures du soir, à Radio-Canada, exécuteront les œuvres d'Anton Arensky et de Peter Warlock. Ce sont, du premier, la Suite en forme de canon et, du second, Suite Capricol pour cordes. L'œuvre de Warlock s'inspire d'un vieux ouvrage sur la danse, un ouvrage du XVIe siècle. Elle est en huit mouvements: Base Dance, Tordion, Pavane, Bransles, Pied-en-l'air et Mattachins.

La Suite d'Arensky est en quatre mouvements: Prélude, Aria, Chérizina et Romance à la Polacca. Leslie H. Heward, de la B.B.C., a été invité par Alexandre Chuhaldin à diriger ce concert.

Relations amicales soulignées. Del Monte, Californie, 8. — Les relations amicales qui existent entre les peuples canadien et américain ont été soulignées ici, hier soir, par le juge H.H. Davis, de la Cour suprême du Canada, dans un discours prononcé devant l'Association du Barreau de Californie.

"Nous vivons côte à côte, dit-il, sans le moindre sentiment de crainte ou de malaise. Quel contraste avec certaines autres parties du monde!"

Relations amicales soulignées

Del Monte, Californie, 8. — Les relations amicales qui existent entre les peuples canadien et américain ont été soulignées ici, hier soir, par le juge H.H. Davis, de la Cour suprême du Canada, dans un discours prononcé devant l'Association du Barreau de Californie.

"Nous vivons côte à côte, dit-il, sans le moindre sentiment de crainte ou de malaise. Quel contraste avec certaines autres parties du monde!"

Un jeune individu a été abattu d'une balle de revolver, tard hier soir, au cours d'une brève chasse à l'homme, qui s'est produite près d'un restaurant portant le numéro 621 ouest, rue Saint-Paul. Le fuyard blessé faisait partie d'un groupe de cinq jeunes gens qui auraient été pris en flagrant délit dans le restaurant "Home-Steak Lunch", situé au numéro 621 ouest, rue Saint-Paul.

Le blessé a dit s'appeler Marcel Besner, 21 ans, disant être domicilié à 982 ouest, rue Saint-Jacques. Il a été abattu d'une balle de revolver tirée par l'agent Laurent Bélanger, du poste central de la police municipale, qui avait tiré un premier coup de feu en l'air en guise d'avertissement. Besner a été transporté à l'hôpital Saint-Luc, où les médecins ont constaté que la balle lui avait traversé la jambe gauche.

Son état n'est pas alarmant et il est surveillé par un policier, car il devra comparaître en correctionnelle, sous une accusation d'effraction, des qu'il pourra laisser cette institution.

RADIO-COUPRIER

Samedi 9 septembre

- 8 h. 00 Radio-Journal.
- 8 h. 15 Studio.
- 8 h. 30 Chansonnettes.
- 8 h. 45 Chansonnettes.
- 9 h. 00 Intermède musical.
- 9 h. 05 Texas Jim Robertson, baryton.
- 9 h. 10 Orchestre Norman Cloutier.
- 9 h. 15 Chèque-jacks.
- 9 h. 20 Groupe vocal.
- 9 h. 25 Chèque-jacks.
- 9 h. 30 Chèque-jacks.
- 9 h. 35 Chèque-jacks.
- 9 h. 40 Chèque-jacks.
- 9 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 50 Chèque-jacks.
- 9 h. 55 Chèque-jacks.
- 10 h. 00 Chèque-jacks.
- 10 h. 05 Chèque-jacks.
- 10 h. 10 Chèque-jacks.
- 10 h. 15 Chèque-jacks.
- 10 h. 20 Chèque-jacks.
- 10 h. 25 Chèque-jacks.
- 10 h. 30 Chèque-jacks.
- 10 h. 35 Chèque-jacks.
- 10 h. 40 Chèque-jacks.
- 10 h. 45 Chèque-jacks.
- 10 h. 50 Chèque-jacks.
- 10 h. 55 Chèque-jacks.
- 11 h. 00 Chèque-jacks.
- 11 h. 05 Chèque-jacks.
- 11 h. 10 Chèque-jacks.
- 11 h. 15 Chèque-jacks.
- 11 h. 20 Chèque-jacks.
- 11 h. 25 Chèque-jacks.
- 11 h. 30 Chèque-jacks.
- 11 h. 35 Chèque-jacks.
- 11 h. 40 Chèque-jacks.
- 11 h. 45 Chèque-jacks.
- 11 h. 50 Chèque-jacks.
- 11 h. 55 Chèque-jacks.
- 12 h. 00 Chèque-jacks.

- 8 h. 00 Radio-Journal.
- 8 h. 15 Studio.
- 8 h. 30 Gene et Glenn, chanteurs.
- 8 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 00 Intermède musical.
- 9 h. 05 Texas Jim Robertson, baryton.
- 9 h. 10 Orchestre Norman Cloutier.
- 9 h. 15 Chèque-jacks.
- 9 h. 20 Chèque-jacks.
- 9 h. 25 Chèque-jacks.
- 9 h. 30 Chèque-jacks.
- 9 h. 35 Chèque-jacks.
- 9 h. 40 Chèque-jacks.
- 9 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 50 Chèque-jacks.
- 9 h. 55 Chèque-jacks.
- 10 h. 00 Chèque-jacks.
- 10 h. 05 Chèque-jacks.
- 10 h. 10 Chèque-jacks.
- 10 h. 15 Chèque-jacks.
- 10 h. 20 Chèque-jacks.
- 10 h. 25 Chèque-jacks.
- 10 h. 30 Chèque-jacks.
- 10 h. 35 Chèque-jacks.
- 10 h. 40 Chèque-jacks.
- 10 h. 45 Chèque-jacks.
- 10 h. 50 Chèque-jacks.
- 10 h. 55 Chèque-jacks.
- 11 h. 00 Chèque-jacks.
- 11 h. 05 Chèque-jacks.
- 11 h. 10 Chèque-jacks.
- 11 h. 15 Chèque-jacks.
- 11 h. 20 Chèque-jacks.
- 11 h. 25 Chèque-jacks.
- 11 h. 30 Chèque-jacks.
- 11 h. 35 Chèque-jacks.
- 11 h. 40 Chèque-jacks.
- 11 h. 45 Chèque-jacks.
- 11 h. 50 Chèque-jacks.
- 11 h. 55 Chèque-jacks.
- 12 h. 00 Chèque-jacks.

- 8 h. 00 Radio-Journal.
- 8 h. 15 Studio.
- 8 h. 30 Gene et Glenn, chanteurs.
- 8 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 00 Intermède musical.
- 9 h. 05 Texas Jim Robertson, baryton.
- 9 h. 10 Orchestre Norman Cloutier.
- 9 h. 15 Chèque-jacks.
- 9 h. 20 Chèque-jacks.
- 9 h. 25 Chèque-jacks.
- 9 h. 30 Chèque-jacks.
- 9 h. 35 Chèque-jacks.
- 9 h. 40 Chèque-jacks.
- 9 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 50 Chèque-jacks.
- 9 h. 55 Chèque-jacks.
- 10 h. 00 Chèque-jacks.
- 10 h. 05 Chèque-jacks.
- 10 h. 10 Chèque-jacks.
- 10 h. 15 Chèque-jacks.
- 10 h. 20 Chèque-jacks.
- 10 h. 25 Chèque-jacks.
- 10 h. 30 Chèque-jacks.
- 10 h. 35 Chèque-jacks.
- 10 h. 40 Chèque-jacks.
- 10 h. 45 Chèque-jacks.
- 10 h. 50 Chèque-jacks.
- 10 h. 55 Chèque-jacks.
- 11 h. 00 Chèque-jacks.
- 11 h. 05 Chèque-jacks.
- 11 h. 10 Chèque-jacks.
- 11 h. 15 Chèque-jacks.
- 11 h. 20 Chèque-jacks.
- 11 h. 25 Chèque-jacks.
- 11 h. 30 Chèque-jacks.
- 11 h. 35 Chèque-jacks.
- 11 h. 40 Chèque-jacks.
- 11 h. 45 Chèque-jacks.
- 11 h. 50 Chèque-jacks.
- 11 h. 55 Chèque-jacks.
- 12 h. 00 Chèque-jacks.

- 8 h. 00 Radio-Journal.
- 8 h. 15 Studio.
- 8 h. 30 Gene et Glenn, chanteurs.
- 8 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 00 Intermède musical.
- 9 h. 05 Texas Jim Robertson, baryton.
- 9 h. 10 Orchestre Norman Cloutier.
- 9 h. 15 Chèque-jacks.
- 9 h. 20 Chèque-jacks.
- 9 h. 25 Chèque-jacks.
- 9 h. 30 Chèque-jacks.
- 9 h. 35 Chèque-jacks.
- 9 h. 40 Chèque-jacks.
- 9 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 50 Chèque-jacks.
- 9 h. 55 Chèque-jacks.
- 10 h. 00 Chèque-jacks.
- 10 h. 05 Chèque-jacks.
- 10 h. 10 Chèque-jacks.
- 10 h. 15 Chèque-jacks.
- 10 h. 20 Chèque-jacks.
- 10 h. 25 Chèque-jacks.
- 10 h. 30 Chèque-jacks.
- 10 h. 35 Chèque-jacks.
- 10 h. 40 Chèque-jacks.
- 10 h. 45 Chèque-jacks.
- 10 h. 50 Chèque-jacks.
- 10 h. 55 Chèque-jacks.
- 11 h. 00 Chèque-jacks.
- 11 h. 05 Chèque-jacks.
- 11 h. 10 Chèque-jacks.
- 11 h. 15 Chèque-jacks.
- 11 h. 20 Chèque-jacks.
- 11 h. 25 Chèque-jacks.
- 11 h. 30 Chèque-jacks.
- 11 h. 35 Chèque-jacks.
- 11 h. 40 Chèque-jacks.
- 11 h. 45 Chèque-jacks.
- 11 h. 50 Chèque-jacks.
- 11 h. 55 Chèque-jacks.
- 12 h. 00 Chèque-jacks.

- 8 h. 00 Radio-Journal.
- 8 h. 15 Studio.
- 8 h. 30 Gene et Glenn, chanteurs.
- 8 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 00 Intermède musical.
- 9 h. 05 Texas Jim Robertson, baryton.
- 9 h. 10 Orchestre Norman Cloutier.
- 9 h. 15 Chèque-jacks.
- 9 h. 20 Chèque-jacks.
- 9 h. 25 Chèque-jacks.
- 9 h. 30 Chèque-jacks.
- 9 h. 35 Chèque-jacks.
- 9 h. 40 Chèque-jacks.
- 9 h. 45 Chèque-jacks.
- 9 h. 50 Chèque-jacks.
- 9 h. 55 Chèque-jacks.
- 10 h. 00 Chèque-jacks.
- 10 h. 05 Chèque-jacks.
- 10 h. 10 Chèque-jacks.
- 10 h. 15 Chèque-jacks.
- 10 h. 20 Chèque-jacks.
- 10 h. 25 Chèque-jacks.
- 10 h. 30 Chèque-jacks.
- 10 h. 35 Chèque-jacks.
- 10 h. 40 Chèque-jacks.
- 10 h. 45 Chèque-jacks.
- 10 h. 50 Chèque-jacks.
- 10 h. 55 Chèque-jacks.
- 11 h. 00 Chèque-jacks.
- 11 h. 05 Chèque-jacks.
- 11 h. 10 Chèque-jacks.
- 11 h. 15 Chèque-jacks.
- 11 h. 20 Chèque-jacks.
- 11 h. 25 Chèque-jacks.
- 11 h. 30 Chèque-jacks.
- 11 h. 35 Chèque-jacks.
- 11 h. 40 Chèque-jacks.
- 11 h. 45 Chèque-jacks.
- 11 h. 50 Chèque-jacks.
- 11 h. 55 Chèque-jacks.
- 12 h. 00 Chèque-jacks.

Dimanche 10 septembre

</



HARRY BAUR AU SAINT-DENIS — Le grand artiste Harry Baur et Albert Préjean dans le film "Mollenard", présentement à l'affiche du Saint-Denis.



GRACE MOORE AU CINEMA DE PARIS — La fameuse actrice et prima donna américaine Grace Moore est la vedette du film-opéra "Louise" qui prend l'affiche aujourd'hui au Cinéma de Paris. On la voit ici dans une scène avec son partenaire Georges Thill, de l'Opéra de Paris et une figurante. Un grand événement musical à Montréal... tel sera "Louise".



AU PRINCESS — Claire Trevor et George Raft, les principaux interprètes du film "I Stole A Million", à l'affiche du Princess.



AVENTURES EPICQUES AU LOEW'S — Au nombre des artistes qui participent à la distribution de "Stanley et Livingstone", on remarque ici Spencer Tracy, Nancy Kelly et Richard Greene. La scène ci-haut montre Stanley au moment où il trouve le célèbre missionnaire anglais Livingstone.

Opéra de Massenet aux Variétés

Mme Eva Tancrèl-Meunier dans le rôle-titre de "Manon".

Le soin qu'apportent MM. Daunais et Goulet dans le choix des artistes qu'ils ont présentés jusqu'ici, et des découpures de journaux américains,



M. JACQUES GERARD, de l'Opéra-Comique de Paris, qui chantera le rôle de "Des Grieux", dans "Manon".

sont une garantie indiscutable du talent vocal et scénique de Mme Eva

Tancrèl-Meunier qu'on entendra les 21, 23, 24, 26 et 29 septembre en soirée, et le 30 septembre en matinée, au Monument National.

Artiste de concert réputée, musicienne sensible, cantatrice renommée et actrice applaudie, Mme Meunier possède toutes les qualités désirées pour faire du rôle de Manon un très vif succès.

Au lendemain d'une représentation de "Martha" à Manchester, N.H., le 7 mai 1939, des manchettes de journaux de l'endroit, un entr'acte s'étendant sur quatre colonnes, vantaient son éclatant succès. L'article n'est pas signé; mais voici ce qu'on y lisait: "Mme Eva Tancrèl-Meunier de Woonsocket, dans le rôle de Martha, s'est attiré le plus d'applaudissements tant à cause de la sympathie qu'entourait sa personne et son rôle, qu'à cause de l'excellence de son jeu artistique et de son chant". Ailleurs on lit: "Mme Meunier a conquis tous les cœurs. Ses principaux airs furent longuement applaudis. La chaleur et la souplesse de sa belle voix de soprano coloratura, ses talents d'actrice, sa longue expérience de la scène ont fait d'elle une Martha idéale, dont on se souviendra longtemps à Manchester."

Il serait trop long de rapporter ici tout ce qu'on dit de cette excellente artiste; mais il reste assuré que le choix des Variétés Lyriques mérite l'assentiment de tous.

Les réservations de billets pour l'opéra "Manon" et les billets de saison sont en vente au contrôle des Variétés Lyriques dont les numéros de téléphone sont LANCaster 3053 ou PLateau 6404 ou HARbour 0747.



UNE NOUVELLE VEDETTE DE L'ECRAN — Le film "The Under-Pup" met en vedette la petite actrice Gloria Jean qui l'on voit ici au centre avec George Aubrey-Smith. On prédit à la jeune Gloria Jean une carrière aussi brillante que celle de Deanna Durbin.



A L'IMPERIAL — Akim Tamiroff et Mary Boland, artistes que l'on peut voir à compter de lundi à l'Impérial dans "The Magnificent Fraud".



"THE OLD MAID" AU PALACE — Bette Davis, George Brent et Miriam Hopkins, les trois vedettes du film "The Old Maid" que le Palace présente pour une deuxième semaine.

L'horaire des spectacles

SAINT-DENIS — "Mollenard" à 1 h. 45, 3 h. 12, 4 h. 24, 5 h. 34, 7 h. 26, 9 h. 46.
CINEMA DE PARIS — "Louise" à 1 h. 45, 3 h. 12, 4 h. 24, 5 h. 34, 7 h. 26, 9 h. 46.
LOEW'S — "Stanley and Livingstone" à 1 h. 45, 3 h. 12, 4 h. 24, 5 h. 34, 7 h. 26, 9 h. 46.
PALACE — "The Old Maid" à 1 h. 45, 3 h. 12, 4 h. 24, 5 h. 34, 7 h. 26, 9 h. 46.
PRINCESS — "Climbing High" à 1 h. 45, 3 h. 12, 4 h. 24, 5 h. 34, 7 h. 26, 9 h. 46.
CAPITOL — "Risky Business" à 1 h. 45, 3 h. 12, 4 h. 24, 5 h. 34, 7 h. 26, 9 h. 46.

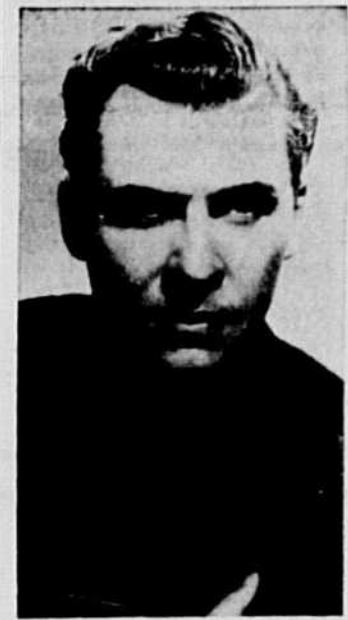
France-Film a une réserve de films pour plus de deux ans

C'est ce qu'assure M. Jos-A. DeSève, le directeur général de cette compagnie distributrice de films français dans notre province.

Note d'optimisme

"Le Spectacle Continu" nous déclarait hier M. Jos-A. DeSève, directeur général de France-Film que nous allons interroger sur la situation du

on sait qu'un film se réalise par séquences. Des scènes seront donc tournées lors des permissions des interprètes. Le montage sera opéré par la suite et ainsi, avec à peine quelques légers retards, la production se maintiendra assez vigoureusement pour assurer les films requis. Comme notre "provision" peut tenir plus de deux années complètes l'on se rend compte que s'alarmer est tout au plus excessif.



ROGER DUCHENE, artiste français qui joue les premiers rôles des films "Confit", "Gibraltar" et "Terre d'angoisse".

film français par suite de la guerre européenne.

"Dites bien à vos lecteurs, aux cinéphiles de toute la province que France-Film ne change rien à sa politique, du moins pour quelque temps.

France-Film, constamment informée par son bureau de Paris, bien avant le coup de Munich avait pris ses précautions. Je dirai même que nous avons pris nos mesures de guerre bien avant la date. La réserve de films français, présentement à Montréal, dans nos voûtes, est amplement suffisante pour maintenir nos spectacles réguliers pour plus de deux années.

"Ces films sont ici et leur sortie sera faite au rythme habituel, sans aucune modification aux programmes de nos salles."

"De plus, poursuit M. DeSève, il convient de ne pas s'alarmer outre mesure! Le 31 août — quelques heures avant la déclaration de guerre — notre bureau de Paris nous confirmait par câble l'envoi de huit films, soit: "Cavalcade d'Amour", avec Simone Simon, Corinne Luchaire; "Pièces", avec Maurice Chevalier; "Face au Destin", avec Georges Rigaud; "L'Enigme", avec Edwige Feuillère; "Grandeur Nature", avec Lucien Baroux; "Café du Port", avec René Dary; "Paradis Perdu", avec Fernand Gravey, et "Ils étaient neuf célibataires", nouveau film de Sacha Guitry. C'est assez dire que les activités des studios n'ont pas été tellement disloquées.

"Que la production se ralentisse maintenant... c'est logique. Mais la guerre se déroule sur un front et n'atteint pas encore tous les centres. On compte plusieurs studios dans le sud de la France. Ceux de Marcel Pagnol à Marseille par exemple. Des studios à Nice et plusieurs autres localités de la Côte d'Azur vont poursuivre leurs opérations à une cadence normale. Le personnel des studios, des usines de tirage est en grande partie féminin et par conséquent n'est pas mobilisé. Les négatifs étant en sécurité en des blockhaus à l'épreuve du feu, de l'eau et nécessairement des bombes, il nous sera toujours possible d'avoir des copies. Les artistes sont mobilisés, mais

ANNIE DUCAX, vedette française que l'on pourra voir dans "Voleur de femmes", "Confit" et "Train pour Venise".

le motte que nous ajoutons maintenant à notre formule bien connue: "Le succès est au film parlant français!"

La liste ci-jointe est la première preuve de nos avancés. On lira ici les titres de plus de cent productions de choix, maintenant à nos bureaux et qui illumineront nos écrans durant la "grande saison" débutant avec septembre.

C'est assez dire que toutes les précautions ont été prises pour parer aux éventualités les plus dramatiques. En terminant, je répete: France-Film ne change rien à sa politique et le spectacle continue.

Au Cinéma de Paris

C'est avec un éclat de joie que le public a appris ces jours derniers que le film "Louise" tiré de l'opéra de Gustave Charpentier prenait l'affiche au Cinéma de Paris.

Jamais les cinéphiles ont appris pareille nouvelle. En effet c'est la première fois que l'auteur consent à présenter son oeuvre au cinéma et c'est le film français qui remporte cette formidable victoire.

Mais l'ampleur du film est plus grande encore lorsqu'on saura que Grace Moore, du Metropolitan, MM. André Pernet, Bassel et le célèbre ténor Georges Thill, de l'Opéra de Paris, tous deux sont les protagonistes de l'oeuvre au même titre que Grace Moore.

Imaginez pareilles vedettes! Imaginez "Louise" pour la première fois au cinéma. C'est un double triomphe. Et quel film. M. Charpentier a lui-même surveillé la réalisation de son oeuvre et l'on peut être sûr qu'elle n'a pas été dénaturée.

C'est Abel Gance qui a réalisé le film et celui qui nous donna autrefois "Beethoven" était tout indiqué pour porter le célèbre opéra-comique à l'écran.

Grace Moore est parfaite dans le rôle qu'elle a joué tant de fois au Metropolitan et à Paris. MM. Pernet et Thill n'ont pas besoin d'être présentés.

A l'Impérial

On peut voir en fin de semaine à l'Impérial deux grands films: "Second Fiddle" avec Sonja Henie et Tyrone Power et "Frontier Marshal" avec Randolph Scott et Nancy Kelly. Ces deux films constituent un programme double des plus intéressants.

A compter de lundi et pour les trois jours suivants seulement la direction de l'Impérial présentera à sa fidèle et nombreuse clientèle un autre programme double de nature à plaire à la majorité des cinéphiles. Il s'agit en effet de "The Magnificent Fraud" avec Akim Tamiroff et Mary Boland et "Million Dollar Legs" avec Betty Grable et Jackie Cooper. Des actualités de la semaine complètent le programme de l'Impérial.

Au Palace

Tel est le succès du film "The Old Maid" que la direction du Palace a décidé avec raison de le garder à l'affiche pour une deuxième semaine. C'est que le premier rôle est joué avec talent par Bette Davis, la prestigieuse vedette de "Jezebel", "Human Bondage", "The Girl from Tenth Street", "Dark Victory", "Juarez", "Marked Women" et tant d'autres films à succès. Dans "The Old Maid" elle joue l'un des plus beaux rôles de sa carrière. On peut l'admirer aux côtés de George Brent, qui jouait le premier rôle masculin de "Dark Victory", et aux côtés de Miriam Hopkins.

Le film raconte l'histoire pathétique de deux personnes qui sont nées et ont grandi dans le même milieu et qui se détestent cordialement. Il faut voir le film pour s'émouvoir de son intrigue parfois tragique. Le film constitue l'une des plus belles productions de la cinématographie américaine depuis ces derniers mois.

Des sujets courts et des actualités de la semaine complètent comme d'ordinaire le programme du Palace.

Au Saint-Denis

Un homme puissant aux prises avec la fatalité, tel est le thème du film "Mollenard" qui prend l'affiche aujourd'hui au Saint-Denis.

Ce film qui est magistralement défendu par Harry Baur dans le rôle titre comporte deux parties distinctes. La première fourmille d'aventures en haute mer où le capitaine Mollenard, corsaire moderne lutte avec des ennemis farouches.

La seconde partie du film est psychologique. Mollenard est paralysé. Cette fois il doit lutter contre les siens, surtout sa femme qui petit à petit a détaché les enfants de leur père. Le dénouement vient comme un coup foudroyant et démontre que le marin n'oublie jamais que la mer est le dernier port. C'est en mer que Mollenard se fera conduire pour mourir.

Harry Baur est secondé par Albert Préjean dans un rôle dramatique; Gabrielle Dorziat, Robert Lynen, Martha Labarr, Walter Killa et Pierre Renoir sans oublier le fameux Dario.

Le second film à l'affiche sera "Un fichu métier", avec Lucien Baroux, André Lefaur, Alerte, René Dary et Ginette Mely. Ces deux derniers artistes doivent être surveillés. Ce sont deux jeunes dont on entendra bientôt parler. Dans ce présent film Lucien Baroux, chemisier de son métier doit jouer le rôle d'un prince.

Au Princess

La direction du Princess présente avec succès depuis hier un film de George Raft et de Claire Trevor. Il s'agit de "I Stole A Million". Ce film raconte l'histoire étonnante et pleine d'aventure d'un homme tiraillé par ses bons instincts et par son goût de la domination.

Aigri par la société, il décide de se convertir en "tsar" du crime. C'est pourquoi il vient à voler un million au cours de ses aventures. La distribution groupe plusieurs artistes bien connus, et parmi d'autres, Henry Armetta et Victor Jory ainsi que Dick Foran. George Raft incarne le rôle du bandit "Joe Lourik".

Comme film supplémentaire, la direction du Princess présente "Climbing High" avec Jesse Matthews et Michael Redgrave. Ce film ne laisse pas d'avoir suscité le plus vif intérêt partout où il a été présenté jusqu'ici. Des nouvelles d'actualité de la semaine complètent le programme du Princess.

M. Philippe Martineau, de nouveau président des Disciples de Massenet

Les Disciples de Massenet ont repris leurs activités et leurs répétitions depuis août dernier. Cette société chorale fondée en 1928 par son directeur actuel, M. Charles Goulet a précédé à l'élection de ses officiers pour la saison 1939-40 avec le résultat suivant: M. Philippe Martineau a été réélu par acclamation pour un huitième terme, ainsi que tout le reste du comité composé de Mlle Germaine Lapointe, Gisèle Racicot, MM. Raymond Brunet, Maurice Massy et Paul Aubry, indice que cet ensemble chorale est bien vivant.

De retour d'une tournée triomphale à l'île du Prince-Edouard les Disciples de Massenet se sont mis à l'oeuvre pour la préparation de plusieurs programmes radiophoniques, de quelques concerts ainsi qu'à la lecture de quelques oeuvres qui seront au programme du prochain Festival Musical, à Saint-Laurent, en juin prochain.



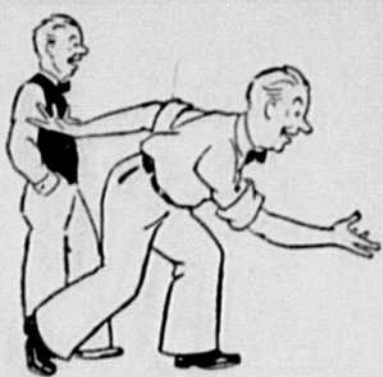
ST DENIS Aujourd'hui
HARRY BAUR
dans
"Mollenard"
avec "CAPITAINE CORSAIRE" MARTHA LABARR
et ALBERT PREJEAN
EN PROGRAMME DOUBLE AVEC
LUCIEN BAROUK
AVEC
ANDRE LEFAUR
et
PIERRE LARQUEY
dans
"Un fichu métier"

CINEMA DE PARIS Aujourd'hui
Les MAÎTRES de l'OPERA MONDIAL
Grace Moore
Georges Thill
André Pernet
dans
"Louise"
AU CINEMA FRANÇAIS
EN PROGRAMME DOUBLE AVEC
UNE FIÈRE RÉPONSE A LA GUERRE
Sommes-nous défendus?
VOYEZ AVEC QUELLE FORCE LA FRANCE RÉPOND OUI!

IMPERIAL
Aujourd'hui - Demain
Sonja HENIE-Tyrone POWER
Rudy VALLEE
"SECOND FIDDLE"
aussi: "FRONTIER MARSHAL"
10 - 12 - 2 - 4

VARIETES LYRIQUES — Direction DAUNAI-GOULET
MANON
Opéra comique en 5 actes et 6 tableaux de Jules MASSENET avec
JACQUES GERARD, dans le rôle de Des Grieux
21 - 23 - 24 - 26 - 29 septembre en soirée — Matinée le 30
Prix des places — Soirée: \$1.40, \$1.10, \$0.80 et 75c.
Matinée: \$1.25, \$1.00, \$0.75 et 50c. Taxe incluse
En vente — Monument National de 10 h. à 6 h. P.M.
Téléphones: LANCaster 3053 - HARbour 0747 - PLateau 6404

La saison des quilles s'ouvre à Montréal



MAINTENANT OUVERT

N. L. DEAN, prop.

ROMA BOWLING ACADEMY

1191, RUE OSBORNE

Troisième étage (en face de la gare Windsor)

12 -- Allées -- 12

Entièrement remis à neuf par Brunswick Balke Collender

Pour retenir ses places : **MArquette 0939**



Que vous gagniez ou que vous perdiez, votre soirée est un succès

SI VOUS VOUS DETENDEZ L'ESPRIT

AU

CHATEAU BOWLING ACADEMY

1485, rue Bleury
Edifice Lennox

Complètement remis à neuf par Brunswick Balke Collender Co.

- 8 - ALLEES

Tél.: **MArquette 0276**



6 ALLEES
5 tables de BILLARDS

Prop. C. THERRIEN.



ACADEMIE DE QUILLES ET BILLARDS REGAL

1411, rue AYLWIN - - Téléphone : **FR. 0254**



Le dernier cri en fait d'équipement **Brunswick Balke Collender**, afin de rendre le jeu plus facile, plus précis et agréable.

Z. GAUTHIER, Prop.

Allées maintenant ouvertes

Aux **QUILLES - 8 - ST-HENRI ALLEES**

4284, Ouest, Notre-Dame
près du tunnel

Tél.: **FLitroy 0285**



La nouvelle direction offre au public une salle de quilles propre, bien aérée et éclairée, le matériel est des plus modernes et les conditions de jeu sont les meilleures.

Masson Bowling Academy

DAMES ET MESSIEURS

6 -- ALLEES -- 6

COMPLETEMENT RENOUVELEES

2914, Masson (Deuxième étage) **FRontenac 0110**
L.-O. DAVID, Prop. L. BEAUCHESNE, Gérant.

Toute la famille joue aux quilles

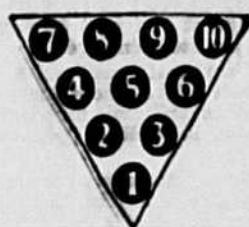


QUEL autre jeu procure autant de plaisir à toute la famille? Le père et la mère peuvent conduire les vieux et les enfants à la plus proche salle de quilles, le samedi ou le dimanche après-midi et là chacun

peut s'en donner à coeur-joie dans une atmosphère saine de joyeuse camaraderie qui est bien particulière au jeu de quilles et aux quilleurs. Ce n'est pas un jeu de spectateurs que le jeu de quilles et c'est ce qui le rend si attrayant. Les intéressés ce sont les quilleurs, ceux qui jouent. Et cela ajoute encore au plaisir que l'on peut éprouver, particulièrement avec les quilles, de s'amuser en famille.

Le jeu de quilles est un jeu passionnant

Chaque partie de quilles est comme le chapitre d'un roman dont la lecture nous passionne. On ne sait jamais ce qui va arriver. Cependant le jeu de quilles est d'abord un jeu d'habileté et de science. Les quilles développent la précision, la coordination des mouvements, ils éclaircissent le cerveau et aiguisent l'esprit. Et il y a toujours le souci de maintenir son record. Vous reconnaîtrez l'esprit sportif et de camaraderie des quilleurs dans toutes les parties du monde.



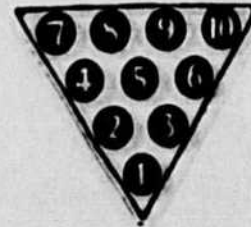
A. C. DESFORGES

Depuis 16 ans, l'un des principaux animateurs des quilles à Montréal, organisateur de plusieurs ligues, gérant de la salle de quilles Amherst, et l'un des principaux directeurs du Montreal Bowling Association.



NAP. DORVAL

Bien peu de dirigeants de ligues de quilles ont plus fait, pour le jeu de quilles, que Nap. Dorval, président de l'Association des quilleurs du Greater Montréal, et propriétaire du Windsor Bowling and Annex.



Pour maximum de satisfaction, insistez pour les **QUILLES "RED CROWN"**

The Brunswick-Balke-Collender Company of Canada Limited

Le plus gros manufacturier d'allées de quilles et de tables de billard au monde

Tél. **LA. 1238**

34 OUEST, NOTRE-DAME
Montréal, P.Q.

BILLARD

le jeu préféré des hommes

WINDSOR BOWLING WINDSOR ANNEX

28 ALLEES DE QUILLES
7 BILLARDS ANGLAIS



LA SALLE LA PLUS AEREE DE MONTREAL
(Système air-conditionné)

NAP. DORVAL, propriétaire

354 Ste-Catherine, ouest
LANcaster 8978

1263 St-Alexandre
LANcaster 0528



Le matériel de quilles Brunswick

Il est choisi depuis 36 ans dans les tournois de l'American Bowling Congress.

Depuis 36 ans, les articles Brunswick ont été utilisés à l'exclusion de tous les autres dans les tournois de l'American Bowling Congress. Et chaque année Brunswick bat la marche par ses modèles modernes, ses dessins originaux, ses perfectionnements de toutes sortes pour améliorer le jeu. Tous les efforts et l'expérience de cet établissement qui n'a jamais dérogé depuis 94 ans dans la fabrication du matériel de jeu de quilles tendent vers un seul but: vous fournir le matériel le plus moderne pour que vous ayez plus de plaisir à jouer aux quilles.

Il est significatif que les articles Brunswick soient choisis, chaque année par les autorités impartiales de l'A.B.C. comme les meilleurs. Et à l'A.B.C. de Cleveland toutes les quilles sont des "Red Crown", car seules les "Red Crown" ont ce son clair et solide en tombant que tous les quilleurs aiment à entendre.

Aujourd'hui, les quilleurs, comme les administrateurs de salles de quilles demandent la qualité et le modèle "20th Century" des allées, des quilles et autres articles. Et nous remercions les quilleurs de l'A.B.C. pour leurs commentaires splendides sur le matériel Brunswick installé à l'A.B.C. de Cleveland.



I. Benoit, prop.

Retenez vos places de bonne heure

32 ALLEES
14 TABLES DE BILLARD

Park Bowling & Billiard Academy

5638-5644 Avenue du Parc

CR. 0325

René AYERS, gérant

Verdun Bowling & Billiard Academy

4008 - 4014, RUE WELLINGTON

17 ALLEES

11 TABLES DE BILLARD

WE. 1594

Art. THERRIEN, gérant



Maintenant OUVERT pour la saison

La seule allée en ville munie d'un haut-parleur

Conditions idéales et installation entièrement remise à neuf

AMHERST BOWLING RECREATION

1008 EST, rue STE-CATHERINE (à l'angle d'Amherst)

24 -- Allées -- 24

sur le même plancher

POUR RESERVATION TELEPHONER

HA. 4636

A. C. DESFORGES, gérant.



VOUS AUREZ LE MAXIMUM DE PLAISIR A JOUER AUX QUILLES

— au —

PINES BOWLING ACADEMY

3720, AVENUE DU PARC, ANGLE DES PINS

16 -- Allées réglementaires modernes -- 16

DANS UNE SALLE A L'EPREUVE DU BRUIT
EXCELLENT SYSTEME D'AERATION • ECLAIRAGE INDIRECT

Salles de repos confortables pour dames et messieurs

FAITES VOS RESERVATIONS MAINTENANT

Avantages de stationnement

MA 1936



CENTRAL BOWLING ACADEMY

A VOTRE SERVICE

12 -- ALLEES -- 12

405, rue Ste-Catherine Est
angle St-Denis

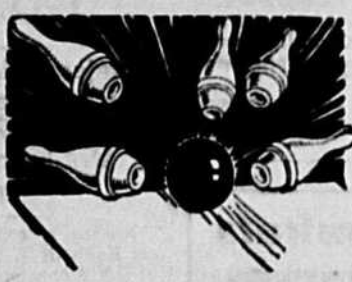
FAITES VOS RESERVATIONS MAINTENANT

MA. 0497-0014

Une visite sera très appréciée

P. Boisvert, Gérant

La saison des quilles s'ouvre à Montréal



Avis

CLUB de QUILLES

Achetez vos coupes et trophées aux prix du gros. Le plus grand choix à Montréal.

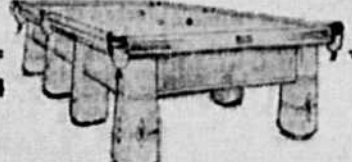
50% de REDUCTION

Téléphones ou écrivez pour notre catalogue

Daoust & Fils

3699, rue Ste-Catherine Est - - - FR. 3149
Succursale : 348A, rue Ste-Catherine Est





Tél.: PL. 5504

The British Billiard Table Mfg. Co.

Manufacturiers de tables de billard et d'allées de quilles

85 ouest, rue Dorchester Montréal, P.Q.



Conservez votre santé et votre forme en jouant régulièrement au BOWLING

ARENA BOWLING

LES LUS BELLES ALLEES DE MONTREAL

9 allées "aérodynamiques" CHIC - NOUVEAU - MODERNE

60 OUEST, AVENUE MONT-ROYAL Autrefois l'Aréna Mont-Royal

Pour réservations, appelez MA. 0680 PETE GOLDNER, gérant



6 allées
7 tables de billards

Tél. PLateau 0110

ST-DENIS BOWLING & BILLARD

MAGNIQUES PRIX RESERVES AUX LIGUES
ALLEES RESERVEES AUX DAMES

4510, RUE SAINT-DENIS
Coin Mont-Royal

A. RICARD, Gérant du Billard A. RIVARD, Gérant du Bowling





MAquette 0658

6-ALLEES DE QUILLES-6

"Le rendez-vous des copains"

SALLE DE QUILLES ST-ELMO

E. GUERIN Propriétaire.

279, Ste-Catherine, Est
(en dessous de Lechasseur)



René Dagenais, propriétaire
Pitt Perrault, gérant

Formez-vous en club et faites vos réservations au

SHERBROOKE BOWLING

Installation spéciale pour les dames

5 ALLEES 2022, rue Visitation 4 TABLES DE BILLARD Frontenac 0033



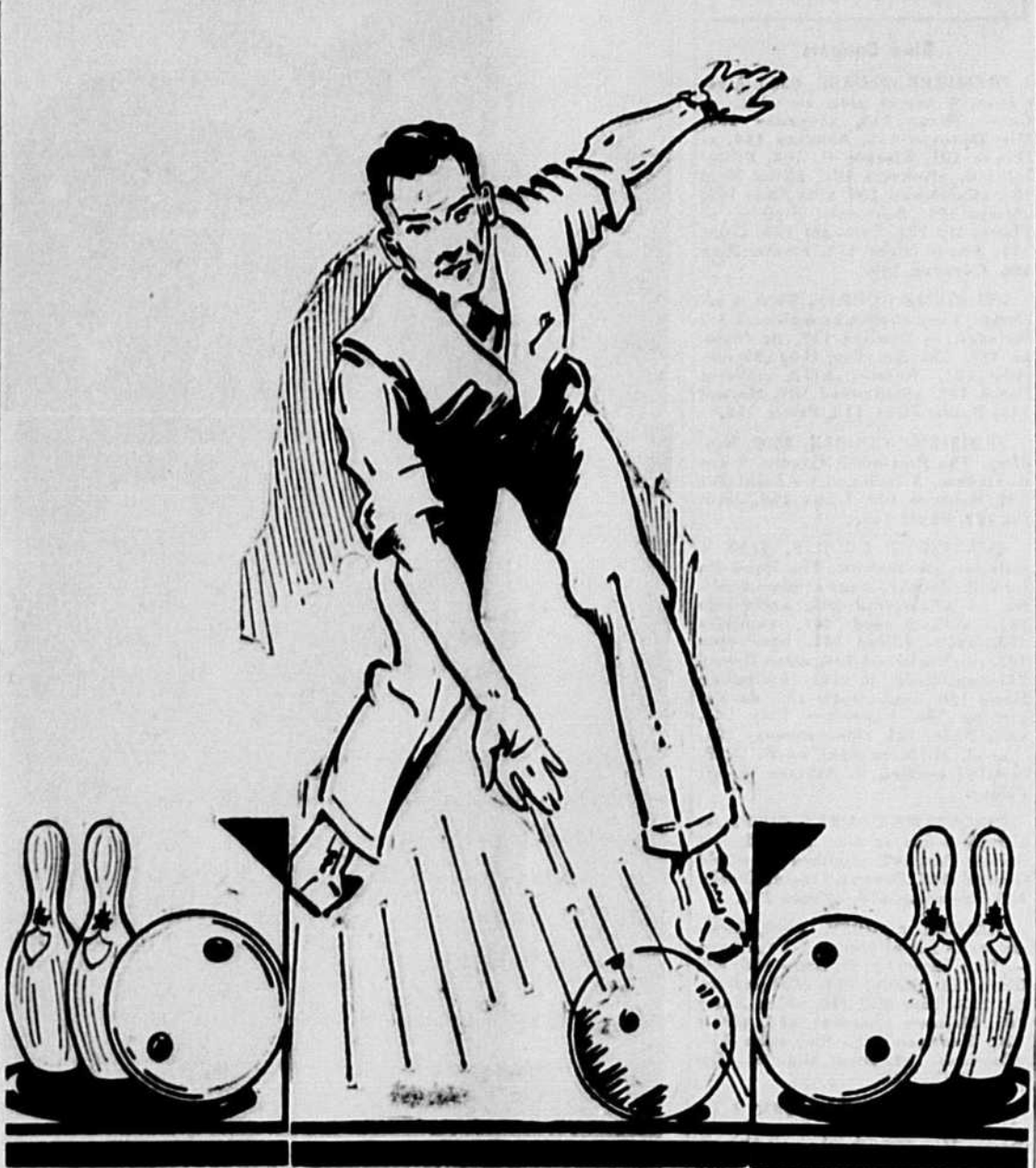
FAITES VOS RESERVATIONS MAINTENANT

EDMOUR THIBERT, Prop.

8 -- Allées -- 8

ST. PAUL BOWLING

5720, Blvd Monk - - - - - Fitzroy 0381



Conseils aux quilleurs

N'y mettez pas trop de vitesse.

Ne serrez pas trop la bille.

Ne laissez pas partir la bille avec le pied droit en avant.

Ne lancez pas la bille en sautant. Faites deux ou trois pas avant de lancer.

Ne vous attendez pas de faire une "strike" à chaque fois.

Ne vous dépensez pas. Allez-y lentement. Il vaut mieux lancer avec précision que manquer son coup.

Ne lancez pas une bille lorsqu'il y en a déjà une dans le "pit".

Ne soyez pas sous l'impression que votre voisin est favorisé par la chance. Persistez.

Votre tour viendra.

Ne vous découragez pas. Soyez patient. La science ne peut s'acquiescer au premier essai.

Ne dites pas ce que vous entendez accomplir. Attendez d'avoir fini votre partie pour en parler.

OBSERVEZ ces quelques conseils et vous verrez qu'avec un peu de patience votre jeu en sera amélioré.



SOULIERS pour JOUER aux QUILLES

Elles donnent plus d'élasticité à vos pas. Ce sont celles que préfèrent les spécialistes. Les chaussures pour jouer aux quilles Daoust donnent plus de souplesse et plus de confiance. Elles donnent de la vigueur à votre jeu. La prochaine fois que vous achèterez des chaussures pour jouer aux quilles, voyez à ce qu'elles soient marquées "Daoust". Il n'en coûte rien de plus pour avoir les meilleures!

POUR HOMMES ET POUR FEMMES

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS D'ARTICLES DE SPORT ET DANS LES GRANDS MAGASINS

DAOUST, LALONDE & CIE, LIMITEE

CARRE VICTORIA



Nous annonçons l'ouverture

LUNDI LE 11 SEPTEMBRE

DES

ALLEES de QUILLES du FORUM

1414, RUE CLOSSE

Un excellent endroit pour jouer aux quilles

POUR RESERVATIONS TELEPHONEZ A

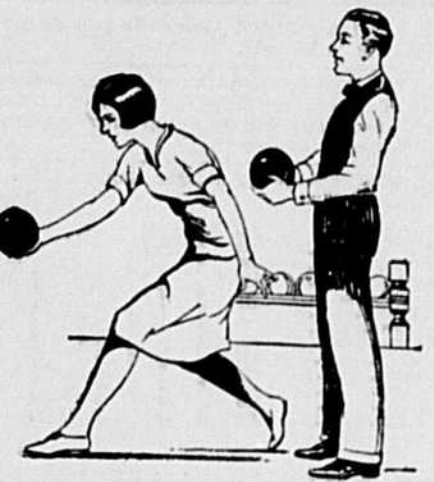
WILBANK

2955

ENTIEREMENT RESTAUREES
LUMIERE INDIRECTE

F. GILMOUR
Gérant

ADMINISTREES PAR LA CANADIAN ARENA COMPANY, PROPRIETAIRES



EATON

Souliers POUR LE JEU DE Quilles

Pour dames pointures de 4 à 7 1/2, la paire **3.49**

Pour hommes pointures de 6 à 11, la paire **3.75 et 3.95**

Rayon des articles de sport, chez Eaton T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL Au quatrième



Laurentian

GINGER ALE et EAU GAZEUSE — Cherrier 3138



La plus importante

ACADEMIE DE DIVERTISSEMENT AU CANADA

LAPHKAS RECREATION ACADEMY

43 — ALLEES DE QUILLES — 43
7 — TABLES DE BILLARD ANGLAIS — 7

2060, rue Bleury (Immeuble Caron) MARquette 3350



ROXY BOWLING ACADEMY

A votre service

8 allées de quilles

Pour DAMES et MESSIEURS

Une visite sera très appréciée

6901, St-Hubert - CALumet 0135





RETENEZ VOS PLACES DES MAINTENANT

7 — ALLEES — 7

MOUNT-ROYAL BOWLING

1590 est, avenue Mont-Royal - - - - - CHerrier 3169

C. LECAULT, gérant



Maintenant ouvert

BELMONT BOWLING ALLEY

17-25 ouest, Mt-Royal MA. 0652

8 TABLES DE BILLARD BRUNSWICK



Les Royaux termineront une saison désastreuse demain contre les Leafs de Toronto

EDDIE ALLOO SE SIGNALE A FOREST-HILLS

Il élimine Gene Mako du championnat de tennis des Etats-Unis

New-York, 8 (P.A.) — La pluie est venue suspendre les hostilités dans 16 matches au championnat de tennis des Etats-Unis ici aujourd'hui. Deux vétérans joueurs internationaux, Billy Grant Jr et Sidney Wood Jr, avaient commencé un duel qui promettait de fournir des émotions inépuisables et le petit Grant semblait avoir le meilleur du jeu lorsque l'orage éclata.

Eddie Alloo, de Berkeley, Calif., a causé la plus grande surprise de la journée lorsqu'il a éliminé Gene Mako, de Los Angeles, finaliste de l'an dernier contre Don Budge, par le score de 6-4, 6-2, 6-0.

Adrian Quist, l'australien, a débuté avec une allure dynamique en triomphant de l'excellent virtuose d'Autriche, William Gillispie, par le pointage écrasant de 6-0, 6-2, 6-1, et Bobby Riggs, qui a pris les choses aisées pour disposer de Federico Ampon, un diminutif artiste de la raquette des Philippines, par le compte de 2-6, 6-4, 6-1, 10-8.

Jack Crawford, d'Australie, avait gagné sa ronde de la matinée en battant Julius Heldman, d'Hollywood, par le score de 5-7, 2-6, 6-4, 6-3, 6-1.

Helen Jacobs, deuxième favorite chez les dames, n'eut pas le temps de se "réchauffer" dans son match contre M. John J. Schieffelin, de New-York, qui succomba par 6-0, 6-0.

COUPS DE RAQUETTE

(Par E. Galitay)

Il se peut que la dernière finale du Challenge Round de la Coupe Davis ne soit pas répétée avant longtemps car nos athlètes de l'Empire Britannique marcheront une fois de plus à la poursuite de l'Ennemi Public No 1 du monde entier, Adolph Hitler, le sanglant dictateur.

Mais si on doit attendre à l'humiliante défaite d'Adolph le Terrible avant de renouveler les séries de Coupe Davis, cette compétition de tennis laisse un souvenir impérissable dans le monde sportif de la signification même du mot : loyauté et courage.

En effet, nulle rivalité n'a été plus franche que celle dans laquelle se sont engagés les meilleurs joueurs de tennis de l'univers, l'événement sportif n'a produit des vedettes plus scintillantes que les Bill Tilden, les Vincent Richards, les Little Bill Johnston, les Ellsworth Vines, les Fred Perry, les Bunny Austin, les Bob Love, les Gerald Patterson, les Norman Brookes, les Jack Crawford, les Adrian Quist, les Jack Bromwich, les Jean Borotra, les Henri Cochet, les René Lacoste et une foule d'autres artistes de la raquette des deux continents.

Mais parmi tous les exploits de ces fameux manipulateurs de la raquette, on se rappellera toujours celui de Quist et on ajoutera à son nom l'épithète de courage épique, d'esprit combattif inégalable, symbole du même état dans lequel nos soldats qui actuellement tentent de sauver la démocratie du paganisme en repoussant le Maniaque furieux de l'Allemagne que tous connaissent.

Chose étrange, c'était en 1914 que les Australiens remportaient la Coupe Davis pour la dernière fois. C'est à ce moment-là que la Grande Guerre, une des plus grandes calamités des temps modernes, fut déclarée. Et cette semaine, exactement 25 ans plus tard, les Anzacs triomphaient des Etats-Unis encore une fois pendant que les canons troublaient la paix du peuple européen, que d'innocentes victimes étaient broyées à mort par les mitrailleuses de Herr Hitler et que des gaz asphyxiants étaient lancés sur les femmes et les enfants polonais. C'est une sinistre coïncidence et maintenant que l'histoire se répète, espérons que l'issue finale de la Guerre de 1914 se répète aujourd'hui et même de nouveau les Alliés à une victoire concluante.

Avant le début de la série Australie-Etats-Unis, il ne fallait pas être clairvoyant pour prévoir le triomphe des joueurs des Antipodes sur ceux de l'Oncle Sam. Le trophée Dwight Davis était décerné à l'avance aux Australiens. Et lorsque ces derniers remportèrent le championnat des Etats-Unis en doubles à Brookline, Mass., on ne donnait pas cher pour la peau des représentants des Etats-Unis. Mais quelle ne fut pas la surprise de tout le monde, lorsqu'à la fin de la première journée de la finale de la Coupe Davis, on vit reconnaître que les Américains avaient une avance de 2-0 et étaient maintenant passés aux rangs des favoris, tandis que les formidables Australiens se voyaient acclamer au pied du mur.

C'est là que survinrent les moments les plus excitants jamais connus dans des épreuves de Coupe Davis. Les Australiens gageront d'abord la rencontre de double et lundi, dans un des plus dramatiques retours vu dans les annales du tennis amateur, ils enlèveront les deux matches de simples pour s'adjuger la Coupe tant convoitée. La situation qui affrontait les Australiens lors de la dernière journée était la suivante : Les Etats-Unis menaient par 2-1 ; Quist se trouvait complètement épuisé par son engagement de cinq sets avec Frankie Parker et aussi par le duel contesté qu'avait occasionné le match de double ; Bromwich tout-à-fait démoralisé par la leçon que lui avait servi Bobby Riggs.

Mais les deux vaillants copains d'Outre-Mer furent à la hauteur de la situation et ils sortirent glorieux de leur tâche respective. Quist eut assez d'énergie pour donner un effort surhumain dans le cinquième set contre un Bobby Riggs devenu extrêmement menaçant ; de son côté, Bromwich encouragé par la tenue de son partenaire de double, infligea une écrasante défaite à Frankie Parker pour sceller la victoire de son pays.

Mais la gloire qui revint aux vainqueurs, rejaillit aussi sur les jeunes Américains, qui bataillèrent farouchement malgré qu'on se plaisait à les croire battus d'avance. Mais ils causèrent une satisfaction intense à leurs partisans lorsqu'ils prirent les devants à 2-0. En somme ce fut une série où les deux joueurs surent se distinguer d'une façon ou d'une autre. Les porte-couleurs des deux nations aux prises surent démontrer qu'on peut justement être fier des deux grands pays, de descendance anglo-saxonne.

Doubles — Dames
2.00. — Madeleine et Thérèse Desrochers vs Mme Deslauriers et Yvonne Gariépy — Jacqueline Lachance et Laurette Rheaume vs Laurette Armand et Aline Pelletier.
4.00. — Annette Armand et Laure Doyle vs Laurette Martel et Henriette Johnson — Cécile Turgeon et Marie-Blanche Bouchard vs Mme E. Pelletier et Mme Bourbonnierre.
Messieurs Classe B
4.00. — Jean Desjardins vs Gaston Lafamme — Guy Gagné vs Raymond Leroux — Fred Senez vs Gaetan Caron — Philippe Tremblay vs Maurice Corbell.
DIMANCHE APRES-MIDI
Dames Classe A
2.00. — Finale entre Madeleine Desrochers et Mme E. Pelletier.
Doubles mixtes
2.00. — Simone Bernadet et Guy Dorval vs Marcel Robitaille et Claire Dubois — Mme Cloutier et Gaetan Caron vs Thérèse Desrochers et Philippe Tremblay — Gilles Gamache et Yvonne Duchesne vs André Larocque et Gaston Lafamme — Aline Pelletier et Gérard Martel vs Yvonne Gariépy et Yvonne Duchesne.
3.00. — Laurette Martel et Aurélie Lemay vs Marcel Latouche et S. Chapeau — Jean Poulos et Marthe Guévremont vs Marthe Bénard et L. M. Lachapelle — Yvonne Gariépy et Raymond Leroux vs Jacqueline Pontbriand et Fred Senez — Paul Chapdelaine et Mme Deslauriers vs Gérard Duhamel et Madeleine Laberge — Robert Lacasse et Yvette Giroux vs Paul Roy et Annette Armand.
4.00. — Robert Thivierge et Simone Bissonnette vs Arthur Morin et Pauline McCready — Henriette Johnson et Fernand Bricaud vs Gilberte Robert et Jodel Desrochers.

QUARTI DE FINALES
Madeleine Desrochers bat Yvonne Duchesne 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat Laurette Martel 6-4, 2-6, 6-0.
Mme E. Pelletier bat Laure Doyle 6-4, 6-2, 6-0.
Laurette Armand bat Annette Armand 6-1, 6-2.
Semi-finales
Mme E. Pelletier bat Laurette Armand 6-2, 6-3, 6-2.
Simple — Dames Classe "B"
1. Suzanne Vailant bat Madeleine Vailant 6-2, 6-2.
2. Desrochers bat André Latouche 6-2, 6-2.
3. Desrochers bat Madeleine Laberge 6-2, 6-2.
4. Desrochers bat Hélène Huard 6-2, 6-2.
5. Desrochers bat Adèle Guevel 6-2, 6-2.
6. Simone Bissonnette bat Marthe Guévremont 6-1, 6-1.
Quatrième ronde
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud bat Armand Collin 6-2, 6-0.
Olivier Turgeon bat Yvette Giroux 6-2, 6-2.
Yvette Giroux bat Laurette Rheaume 6-2, 6-2.
Simone Bissonnette bat René Gauvin 6-2, 6-2.
Lila Handfield bat Simone Bissonnette 6-4, 6-2.
Claire Dubois bat Marthe Bénard 6-3, 6-2.
Louise Boudreau bat Logie Desrochers 11-9, 6-0.
Fernand Bricaud

FINANCE

Le nombre de wagons chargés le plus élevé, au Canada et aux E.-U.

Les membres de la Bourse se nommeraient des mandataires

Selon un règlement projeté, les membres de la Bourse de Montréal, qui font partie de la milice ou de tout autre organisme de défense nationale, pourraient, à l'avenir, nommer des mandataires qui, à leur place, opéreraient sur le Parquet de la Bourse. Cette disposition a été suggérée par la Bourse comme mesure d'urgence, afin que les agents de change ne craignent point, en servant dans la milice ou autres organismes de

En vertu des règlements actuels un membre de la Bourse ne peut nommer de mandataire pour le représenter. Si, pour quelque raison il s'absente du Parquet, il doit, dans l'intervalle, charger un autre membre d'exécuter ses ordres et lui payer la commission ordinaire du Parquet.

Conformément au règlement proposé, le comité directeur pourra, "lorsque l'occasion s'en présentera" comme mesure d'urgence, autoriser un membre qui s'est enrôlé ou qui a été appelé sous les drapeaux, ou qui peut s'enrôler ou être appelé sous les drapeaux, à se nommer un représentant, agréé par ledit comité, pour traiter à sa place au Parquet de la Bourse de Montréal, pendant la durée de son service militaire et jusqu'au retrait de cette "exemption" que prévu par le paragraphe c-après. Ce mandataire doit être un sujet britannique âgé d'au moins 21 ans, associé du membre de la Bourse, ou une personne régulièrement à son emploi ou à l'emploi de la firme dont il est l'associé."

Ce représentant jouira de tous les privilèges des membres réguliers, sauf qu'il ne saurait exécuter d'ordres pour le compte des autres membres de la Bourse. L'agent de change sera responsable de tous les actes de son mandataire. Le comité directeur pourra, en tout temps et à sa discrétion, retirer la permission accordée à un tel représentant.

CURR DE NEW YORK

COURT DE NEW-YORK			
Ventes Titres—	Haut Bas	Closes	
200 Aero Sup B	4 1/4	4	
2250 Alum Co A	159	184	127 1/2
2500 Alum Ltd	122 1/2	169	110
2000 Cent	10	10	
10700 Am Cyan B	5 1/2	21	24 1/2
800 Am G & E I	22 1/2	51 1/2	31 1/2
1000 Am Mach	11	11	
1400 Am Sup P	11 1/2	11	
400 As G & F A	8 1/2	8	
3600 Austin S M	1 1/2	1 1/2	
200 Bath L W	1 1/2	1 1/2	
2000 Bell Air	22	22	23
2000 Bliss E W	16 1/2	16	16 1/2
2000 Blue Ridge	16 1/2	16	16 1/2
1500 Braz T & L	6 1/2	6	6 1/2
750 Brown C P	21	15 1/2	19
2500 Bunk H & S	18 1/2	17 1/2	17 1/2
1000 Can A	1	1	
13700 Can Marc W	1	1	

1100	Carib Syn	1%	1%	1%
2300	Carrion C	10%	9%	10%
2000	Carb St El	4%	5%	2%
200	Centr P	3%	3%	3%
2100	Cities Ser	7%	4%	6%
100	Clt Br P	20%	30%	50%
1100	Col O & G	2%	3%	3%
2000	Com & So w	10%	9%	10%
1200	Cons M & S	10%	5%	10%
200	Coop Bess	8%	8%	8%
200	Cosden Pet	2%	1%	2%
8700	Cresle Pet	28%	2%	28%
1000	Croder P	5%	5%	5%
200	Croft Brew	5-16	5-16	5-16
200	Crown C Pet	2%	2%	2%
200	Decca Rec	6%	6%	6%
200	Dom St & C	14	13%	12%
50	Duke Pow	66	66	66
200	Dyn P	14	13	12%

200	Easy Wash	31%	33%	33%
14900	El Bld & Sh	91%	87%	91%
200	Do priv	67	66	66
1160	Fairch Av	11%	11	11%
5600	Fisk Rub	10%	10%	10%
2400	Ford Can	19%	18%	19%
200	Go B	20%	20	20%
100	Go Pow P	83	82	82
100	Gt A & P Nv	92%	91	92%
5000	Gulf Oil	42	41%	41%
200	Hell Gold	12%	12%	12%
1000	Imp Oil	15%	14%	15%
200	Int H E war	1%	1%	1%

5500	Int P P war	24 1/2	23 1/2	22 1/2
6300	Int Utile	24 1/2	23 1/2	22 1/2
5000	Int Lake Shore	24 1/2	23 1/2	22 1/2
11500	Leck Air	24 1/2	23 1/2	22 1/2
500	Lone Star Gas	24 1/2	23 1/2	22 1/2
2700	Maj R & T	24 1/2	23 1/2	22 1/2
100	Mars Har	24 1/2	23 1/2	22 1/2
8700	Mesabi I	24 1/2	23 1/2	22 1/2
2100	Molybden	24 1/2	23 1/2	22 1/2
700	Mount Pd	24 1/2	23 1/2	22 1/2
500	Nat Trans	24 1/2	23 1/2	22 1/2
700	N J Zinc	24 1/2	23 1/2	22 1/2

300	Newmont M	\$1	75	\$0
2600	Niag Hud P	6 1/2	41	6 1/2
100	Do R War	1 1/2	1 1/2	1 1/2
200	Niag Sh Mb	5 1/2	2 1/2	1 1/2
100	Plat	1 1/2	1 1/2	1 1/2
700	No St P A	10 1/2	10 1/2	10 1/2
25400	Pantepec O	6 1/2	3 1/2	6 1/2
4200	Pennroad	1 1/2	1 1/2	1 1/2
1600	Pion Gold	2 1/2	2 1/2	2 1/2
500	Pit Bowes	7 1/2	7 1/2	7 1/2
400	Pitte P G	104	103	104 1/2
300	Pratt & Lam	19 1/2	19	19 1/2
100	Rea & Gold	1 1/2	1 1/2	1 1/2
20500	St Regis Pan	4 1/2	3 1/2	4 1/2

75	Do priv	65	60	60
1600	Selec Ind	14	18	17
350	Sher Wms	80	85	85
500	So Penn O	25	35	35
200	St Oil Ky	18	14	14
200	St Oil Ohio	23	23	23
1700	Ind Sil L	4		
1100	Technicolor	12	11	11
300	Trans Lux	1		1
100	Unit Corp war			
2100	Unit Gas	2	2	2
1200	Un L & P A	1	1	1
4000	Wright Har	6	6	6

PROVINCE DE QUEBEC, District de
Montréal — COIR DE CIRCUIT —
No 80296 — **PHILIP POLONSKY**, mar-
chand, de la cité de Outremont, district
de Montréal. Demandeur contre **GEOR-**
GE LAPALME, autrefois de la cité et
district de Montréal, maintenant de
lieux inconnus. Défendeur et **Mlle**
BERNADETTE BRUNELLE, de la cité
et district de Montréal, chand, pu-
tée défenderesse dans lesdits ci-
tés.

Il est ordonné au défendeur, George Lapaine, de comparaître dans le mois de Montréal, 7 septembre 1929.

(Par ordre) B. P. AUMONT,
Député-greffier de la dite Cour.

**AVIS AUX CREANCIERS DE LA
PREMIERE ASSEMBLEE
SUR CESSON**

Avis est par les présentes donné que

GUINÉPPE FIORI, employé de la
Rivd St-Laurent, Montréal, a fait ces-
sion de la 11^{ème} jour de sep-
tembre 1929, et que la première assem-
blée des créanciers sera tenue le 20^{ème}
jour de septembre 1929, à 2 h. 30
de l'après-midi, à la Chambre 21, Palais
de Justice, Montréal.

Pour avoir le droit de voter ladite
assemblée, il faut que les preuves des
réclamations et les procurations soient
déposées entre mes mains avant l'as-
semblée.

Ces personnes qui ont des réclama-

Wall Street semble d'opinion que la Loi de Neutralité des E.-U. sera amendée sous peu

Potins et commentaires

Les gains d'importation ne nouveau sur les pertes hier à Wall Street, mais les métaux paraissent fort lourds hier sur les marchés de Montréal et de Toronto. Quant aux prix du blé, ils réagissent aussi fortement hier à Winnipeg et à Chicago tandis qu'ils demeurent plutôt inchangés sur le marché de Buenos Aires. Les transactions étaient peu nombreuses hier sur le marché de Londres et les cours paraissent même hésitants. Les stocks se comportent bien, par contre, hier sur le marché d'Amsterdam.

La croyance, dans les milieux financiers de Wall Street, à l'effet que la Loi de Neutralité, présentée en force aux E.-U., sera amendée sous peu, afin de permettre le commerce des armements avec les pays belligérants "sur une base au comptant" expliquerait le renouveau de popularité des stocks de guerre hier à N.Y., après quelques jours d'hésitations. Si les perspectives pour les compagnies américaines productrices de fer, d'acier, de cuivre, etc., semblent donc plus intéressantes, il importe, par contre, de ne pas oublier qu'elles sont exposées à ce que Washington taxe fortement tout accroissement dans leurs revenus. Quant aux possibilités que leurs activités soient aussi contrôlées que celles des entreprises canadiennes du même genre et que leurs profits soient aussi limités que ceux de ces dernières (il n'y a encore rien d'officiel à ce sujet, mais leur lourdeur hier porte à croire qu'on s'attend à quelque chose en ce sens) elles constituent aussi des facteurs défavorables pour ces mêmes groupes de valeurs, mais d'ici là ces dernières pourraient bien continuer d'être bien supportées et nos compagnies de cuivre, d'acier, de nickel, etc., ne devraient pas tarder à suivre leur exemple, dès que les décisions des autorités gouvernementales seront connues, relativement aux nouveaux impôts, au contrôle des profits, etc.

Les affaires continueraient à s'améliorer suivant le rapport hebdomadaire de Dun & Bradstreet. Le retour des gens à la ville et l'ouverture des classes auraient stimulé le commerce de détail dans notre district et il y aurait amélioration quelque peu intéressante dans notre commerce de gros. On compte, néanmoins, 17 faillites dans notre district durant la semaine écoulée, représentant un passif global de \$136,579, contre 1 faillite, représentant un passif de \$3,407 durant la même semaine l'an dernier.

Nos compagnies de bas métaux, en face des hostilités actuelles

Au cours de ces derniers jours, nous nous sommes évertués à démontrer à nos lecteurs les répercussions que la guerre actuelle pourrait bien avoir non seulement sur nos valeurs industrielles et sur les stocks de guerre, mais aussi sur nos obligations et sur les taux monétaires. Par contre, ce matin, c'est notre intention d'analyser la situation en ce qui regarde nos mines, durant le présent conflit. Il va sans dire qu'il faut faire distinction entre nos entreprises minières, productrices de bas métaux et celles productrices d'or. Comme il nous est impossible, dans un seul article, d'analyser la situation, en ce qui regarde ces deux groupes de valeurs, nous remettons à un autre jour, nos commentaires sur la guerre et les mines d'or, vu la nécessité de consacrer aujourd'hui notre article à nos cibles de métaux. Comme chaque le sait, nos compagnies productrices de cuivre, de plomb, de zinc, de fer, etc., sont appelées à se ressentir particulièrement du prolongement des hostilités actuelles, vu qu'il s'en suivra une forte demande pour ces métaux. Si on considère qu'un canon moderne de 25 livres seulement crache 45 tonnes d'obus à l'heure, c'est dire que la consommation du cuivre, du plomb, du nickel, du fer, etc., sera énorme chez les pays belligérants, pour peu que le conflit actuel s'éternise. Dans ce cas, les stocks actuels de métaux en France et en Angleterre s'épuiseraient rapidement et il faudra nécessairement en importer de notre pays, vu l'embargo actuel aux Etats-Unis sur toute exportation de métaux et d'armements aux contrées en guerre présentement en Europe. Il est vrai que l'on parle de modification de la présente Loi de Neutralité outre-frontière, afin de permettre les envois outre-mer pour "du comptant", mais comme tout changement dans la législation actuelle serait un premier pas qui pourrait bien entraîner Washington dans la guerre, on peut s'attendre à une forte opposition contre tout projet d'altération du statut actuel de non ingérence dans les affaires européennes, soit en prenant par directement au conflit, soit en favorisant l'une des parties en cause, en lui fournissant des munitions, etc.

Comme nos compagnies productrices de bas métaux auront la liberté d'exporter outre-mer tout ce qu'elles pourront, sauf chez les ennemis, c'est dire que leurs activités augmenteront passablement, même si à première vue la fermeture du marché allemand semble constituer un facteur défavorable. Si on tient compte que notre pays est le plus grand exportateur de métaux non ferreux dans le monde et si on considère que la Rhodésie est aussi un gros exportateur de cuivre et que l'Australie exporte aussi beaucoup de plomb et de zinc, il est permis d'en conclure que la Grande-Bretagne et la France ne manqueront pas de cuivre, de plomb, de zinc, etc., tant que ces colonies britanniques seront capables d'en expédier par mer, malgré la menace des sous-marins allemands.

Nous venons de dire que notre pays est l'un des plus grands exportateurs de métaux dans le monde. Rien de plus vrai, si on en juge par le fait que notre production de nickel l'an dernier s'est élevée à environ 210,673,270 livres, alors que notre production de cuivre atteignait approximativement 586,020,402 livres, que notre production de plomb et de zinc s'élevait à près de 418,913,257 livres et 381,506,588 respectivement. Nous tenons ici à faire remarquer à nos lecteurs que le Canada a produit l'an dernier 90 pour cent de tout le nickel du monde, 14 pour cent de tout le cuivre, 12 pour cent du plomb et enfin 10 pour cent du zinc.

A la suite des données ci-dessus, c'est dire que nos compagnies productrices de métaux, telles que Nickel, Smelters, Noranda, Hudson Bay, Falconbridge, Nickel, Waite-Amulet, Sherritt-Gordon, Aldermar, Normetal, etc., seraient appelées à se ressentir heureusement, non seulement des perspectives d'une demande forte élevée, mais aussi des avances probables dans les prix, à mesure que la consommation sera plus forte. On peut juger de ce qu'elles seront par le fait que la guerre est à peine commencée depuis une semaine et déjà les prix du cuivre ont monté au cours des derniers jours de 2 cents la livre, s'établissant hier à 12 1/2 cents par livre, tandis que les prix du zinc se sont affermis ces jours-ci d'un cent à 5 1/2 cents, à 5 7/8 cents et ceux du plomb ont grimpé de 1/2 cent à 5 1/2 cents. Comme les statistiques, citées au milieu de cet article, démontrent que nous produisons des centaines de millions de livres de ces différents métaux, il en découle donc que la moindre avance dans leurs prix signifiera des hausses substantielles dans les bénéfices réalisés par nos compagnies productrices de métaux.

Tout intéressantes que soient ces perspectives d'accroissement dans les revenus de ces entreprises, nous tenons à rappeler ici aux spéculateurs éventuels sur les titres de ces compagnies, que les conditions actuelles diffèrent grandement d'avec celles de 1914 et qu'il est fort possible que les gouvernements de Londres ne s'en rapportent pas aux prix du marché pour leurs commandes. Comme ils pourraient bien de leur côté, en ce qui concerne les métaux, se servir de la demande de Londres tout probablement, et prennent nos compagnies productrices de métaux sous leur contrôle. Ce n'est pas tout, car en plus de ces éventualités et des limites de 5 pour cent dans les profits, il faut tenir compte de la nécessité dans laquelle Ottawa se trouvera d'imposer de lourds impôts dans le but de faire face aux dépenses élevées engendrées par notre participation à la guerre actuelle. Ces nouvelles taxes et la hausse dans les gages et salaires, les prix des matériaux, etc., sont donc de nature aussi à diminuer considérablement les revenus enregistrés par nos compagnies de nickel, de cuivre, de plomb, de zinc, etc. d'où leur lourdeur hier. Malgré tous ces facteurs défavorables, il ne faut pas être pessimiste cependant en ce qui regarde l'avenir de nos compagnies de métaux, et c'est pourquoi, l'accumulation modérée de leurs titres sur tout avilissement nous semble une bonne chose.

Marcel CLEMENT

Bourse de MONTREAL

Les gains réagissent fortement hier sur le marché local. — Nickel perdait 4 points et Noranda dégringolait de 3-8 points. — Les titres de l'acier demeuraient fermes, cependant, de même que les papeteries. — Mines d'or peu actives sur le Curb.

Les stocks paraissent moins vulnérables sur le marché local et la tendance était même irrégulièrement plus ferme, malgré les prises de profits effectuées. Sur 155 titres transigés hier sur ce marché, 71 enregistraient des gains, pendant que 44 étaient à la baisse et que 40 demeuraient inchangés.

Il y eut 162,900 actions échangées hier sur ce marché, contre 99,300 actions échangées la veille.

Les métaux accusaient des mouvements plus lourds que la veille et Smelters se fixait à 53, en regard de 53 1/2 la veille. Nickel qui avait perdu d'un couple de points la veille à 55, clôturait hier à 51. Noranda perdait 3-8 pts à 73, en regard d'une perte de 5 pts la veille.

Steel of Canada qui s'était distingué la veille parmi les aciéries en se hissant de 2 pts à 83, clôturait à 84. Dom. Bridge passait de 36 à 36 1/8 et Dominion Steel and Coal B clôturait à 14 1/2, contre 13 7/8 la veille.

Le C.P.R. continuait de se bien comporter parmi les valeurs ferroviaires et ce stock se fixait à 6 1/2, en regard de 6 1/4 la veille. National Steel Car gagnait 3 pts à 60 parmi les titres de cibles d'outillage ferroviaire. Canadian Car passait de 14 1/2 à 15.

Les utilités publiques accusaient des changements de peu d'importance et Montreal Power passait de 25 3/4 à 28 1/2, tandis que les débiteurs se fixaient à 50. Shawinigan qui perdait 1 1/4 pt la veille à 18 1/2, se fixait hier à 20.

Il y eut 58,300 actions échangées hier sur le marché du Curb de cette ville, contre 79,700 actions échangées la veille.

Les papeteries n'avaient pas perdu de leur vigueur antérieure et St-Lawrence Paper, priv. qui accusait la veille une hausse de 6 pts à 40, clôturait hier à 38. St-Lawrence Corp. priv. qui gagnait 2 1/2 pts la veille à 13 1/2, clôturait hier à 14. Abitibi priv. se fixait à 11, en regard de 10 1/2 la veille. Cons. Paper passait de 7 1/2 à 7 5/8.

Fleet se hissait de 1-2 pt à 6 1/2 parmi les aciéries et Fairchild s'avancait à 5 1/2.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

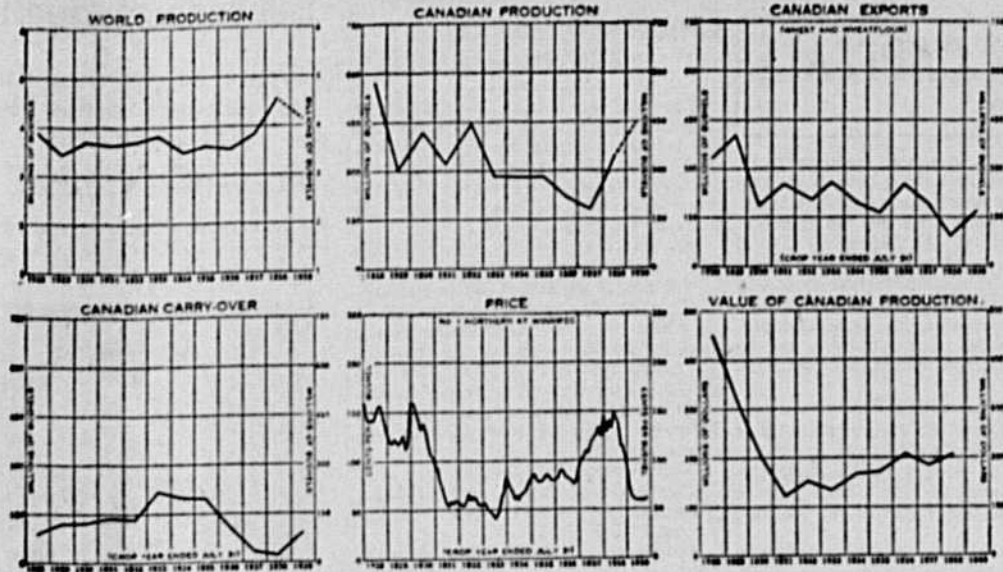
Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

Les titres miniers étaient encore quelque peu hésitants hier, particulièrement les mines d'or. Siacoe passait de 90 à 93, tandis que Stadacona clôturait à 32, en regard de 31 la veille. Aldermar baissait de 5 pts à 45 et Sherritt-Gordon reculait de 21 pts à 149. Waite Amulet perdait 21 pts à 700.

LE BLE ET SON IMPORTANCE



Le graphique ci-dessus qui apparaît en page frontispice de la revue de septembre de la Bourse et du Curb de Montréal, expose à 45 millions de boisseaux, la récolte canadienne de blé cette année. Les chiffres de la récolte mondiale ont été fournis par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis (la Russie et la Chine n'y sont pas comprises). La ligne pointillée donne l'estime de la récolte de cette année. Au tableau de la récolte canadienne, la ligne pointillée donne l'estime de Sanford Evans pour les provinces des prairies. Tous les autres chiffres sont du bureau fédéral de la statistique.

Le commerce

IL Y A EU AMELIORATION AU PAYS CETTE SEMAINE

Winnipeg, 8 (P.C.) — Une légère amélioration des conditions des affaires a été notée au Canada cette semaine, suivant le rapport de la Canadian Credit Men's Trust Association, publié aujourd'hui.

A Saint-Jean on rapportait que le commerce de gros en général s'était amélioré. Les ventes d'épicerie étaient plus élevées dans les provinces du Québec et de l'Ontario et à Toronto, le commerce de ferronnerie et de peintures était meilleur. Les ventes de gasoline et d'huile étaient aussi plus fortes dans l'Est du pays.

Une amélioration générale a aussi été notée dans les ventes d'épicerie et des produits alimentaires dans l'Ouest du Canada. La meilleure récolte dans l'Ouest avive l'optimisme et donne un meilleur ton au commerce.

Les recouvrements ont été généralement satisfaisants.

Rapport hebdomadaire sur les animaux vivants

Les arrivages durant la semaine finissant le 7 septembre sur les deux marchés de Montréal furent comme suit: 1288 bêtes à cornes, 2751 moutons et agneaux, 3019 porcs et 2591 veaux. En plus il y avait 1139 porcs vendus sur la classification abattoir. Aussi 196 bêtes à cornes et 233 porcs furent consignés aux maisons de saisi-

351 vaches à lait furent maniées dans les cours à destination de l'Angleterre.

Une courte semaine, les arrivages légers, la guerre européenne et les marchés américains à la hausse, tout ceci a contribué à faire hausser les prix sur nos marchés locaux.

Il y a eu une avance sur toutes les catégories.

Les bouvillons rapportaient de \$4.00 à \$7.00. Les bœufs de \$6.75 à \$7.00 et les moyens pour la plupart de \$6.00 à \$6.50 et les communs de \$5.00 à \$5.50. Les taures se vendaient de \$4.00 à \$6.00 et une taure aussi haut que 6.25. La plupart des bonnes vaches donnaient \$5.25 avec une vente à \$5.50. Celles de qualité ordinaire à moyenne de \$3.50 à \$4.75 et les vaches pour la mise en conserve de \$2.25 à \$3.00. La plupart des taureaux étaient de qualité commune à ordinaire et donnaient de \$3.00 à \$3.75. Les bœufs taureaux se vendaient aussi haut que \$5.25.

Les veaux de lait se vendaient de \$5.50 à \$9.50, en fermeture de \$6.00 à \$9.50, les moyens de \$7.50 à \$8.50 et les bœufs de \$8.50 et plus. Les veaux d'herbe de \$4.00 à \$5.00, pour la plupart entre \$4.25 à \$4.50.

Les bœufs agnelles et brebis donnaient \$8.00, les agneaux non châtrés \$7.00 et les sujets communs \$6.00. La plupart des moutons se vendait à \$3.50, variant de \$2.50 à \$3.75.

La plupart des porcs se vendait à \$8.25 pour les bœufs nourris et abrévés. Quelques ventes se sont faites en fermeture à \$8.75 délivrées par camions. Les choix obtenaient une prime de \$1.00 par tête, et la coupe ordinaire sur les catégories. Les truies donnaient de \$5.25 à \$6.00. Les porcs vendus sur la classification abattoir rapportaient \$10.95, et en fermeture \$11.25 pesés chauds.

449,059,000 boisseaux de blé récoltés au pays

Ottawa, 8. — La récolte totale de blé canadien pour 1939 est estimée à 449,059,000 boisseaux, soit une augmentation de 99,048,000 boisseaux de plus que l'an dernier, suivant le rapport de l'Office fédéral de la statistique. Cette récolte est la quatrième plus élevée qu'on ait enregistrée et c'est la plus forte depuis 1928.

La récolte de blé de printemps se totalise à 426,640,000 boisseaux et celle de blé d'hiver à 22,41

BOURSE DE MONTREAL

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices and market indicators.

BOURSE DE MONTREAL

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices and market indicators.

Dernières nouvelles sur les mines

Cariboo Gold Quartz. Vancouver, B.C. — La Cariboo Gold Quartz Mining Company Ltd. a produit pour le mois d'août une production de 126,525 avec un usinage de 9,410 tonnes de minerai d'une récupération moyenne de 13.45 à la tonne, comparativement à 147,070 pour 7,334 tonnes rapportant \$15.74 le tonne précédent.

CURB DE MONTREAL

Table with 4 columns: Titres, Ours, Haut, Bas. Lists various stock prices.

BOURSE DE TORONTO

Table with 4 columns: Titres, Ours, Haut, Bas. Lists various stock prices.

CURB DE MONTREAL

Table with 4 columns: Ventes, Titres, Ours, Haut. Lists various stock prices.

CURB DE MONTREAL

Table with 4 columns: Ventes, Titres, Ours, Haut. Lists various stock prices.

Obligations canadiennes

Table with 4 columns: Ventes, Titres, Ours, Haut. Lists various bond prices.

Obligations canadiennes

Table with 4 columns: Ventes, Titres, Ours, Haut. Lists various bond prices.

Obligations canadiennes

Table with 4 columns: Ventes, Titres, Ours, Haut. Lists various bond prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Ventes, Stocks, Ours, Haut. Includes various stock prices.

TARIF D'ABONNEMENT	PAR LA POSTE
Canada (sauf Montréal et banlieue) .. \$ 4	(NETTE sans escompte)
Etats-Unis et Empire Britannique .. \$ 6	
Union Postale .. \$12	
LIVRAISON A DOMICILE	
Montréal et banlieue .. \$ 6	(NETTE sans escompte)
PAYABLE D'AVANCE	

Les colonels Des Rosiers et MacLachlan remplacent le général La Flèche, malade, aux fonctions de sous-ministre de la défense

Les sous-ministres suppléants sont deux hommes d'affaires éminents de Montréal. — Le mauvais état de sa santé a forcé le général La Flèche à demander un congé

L'honorable M. Ian Mackenzie

Ottawa, 8. (P.C.) — Le congé pour maladie du major-général L.-R. La Flèche, sous-ministre de la Défense, a été prolongé et, en attendant son retour, on a nommé à ses fonctions deux sous-ministres suppléants, a annoncé, ce soir, le ministre de la Défense, l'hon. M. Ian Mackenzie.

Le lieutenant-colonel M. J. R. H. DesRosiers et le lieutenant-colonel K.



Le colonel J.-R. H. DesRosiers

S. MacLachlan, tous deux de Montréal et deux hommes d'affaires canadiens éminents, ont été nommés sous-ministres suppléants.

Le mauvais état de sa santé a forcé le major-général de demander un congé. Ses médecins exigent qu'il prenne quelques mois de repos complet.

Le général La Flèche était en congé quand la guerre éclata. Malgré l'avis de ses médecins, il tint à se rendre à son bureau et à reprendre ses fonctions.

Le général La Flèche est sous-ministre de la Défense nationale depuis sept ans. Il succéda à M. G.-J. Desbarats en octobre 1932. Sous son administration on a fait beaucoup pour développer l'aviation canadienne et pour mettre notre aviation sur un pied de guerre.

Il y a dix-huit mois, le général La Flèche réussit à réunir les manufacturiers d'avions pour discuter leurs problèmes à la lumière des besoins du Canada. De cette conférence sortit l'Associated Aircrafts Limited, organisation qui obtint des contrats du gouvernement anglais pour la construction d'avions de bombardement pour la force royale aérienne.

Canadien français, il descend de pionniers qui vinrent s'établir au pays au cours du XVII^e siècle. Il fit ses études au collège St-Bernard de Sorel, Qué.

Il entra ensuite à la banque Molson. Il était gérant quand la guerre éclata et il demissionna pour s'engager. Il combattit en France dans le 22^e bataillon et fut gravement blessé à Mont-Sorrel, en juin 1916.

Sorti de l'hôpital, mais incapable de retourner au front, il revint au Canada et devint commandant du dépôt numéro 4 à Montréal. Après la démobilisation en 1919, il fut nommé aux fonctions d'examinateur du Conseil du commerce pour la province de Québec. Il fit partie plus tard de la Commission des achats du gouvernement.

En 1930, le général La Flèche était nommé à la Cour d'appel des pensions et deux ans plus tard, il devenait sous-ministre de la Défense.

Deux hommes d'affaires de premier plan ont été nommés pour le remplacer aux fonctions de sous-ministre durant son congé.

Le colonel DesRosiers

Le colonel DesRosiers, vice-président de l'Imperial Tobacco, de Montréal, occupe une place de premier plan depuis des années dans les affaires et les cercles militaires. Il est un vétéran de la Grande Guerre. Il traversa en 1914 avec le premier contingent canadien comme lieutenant dans le 14^e bataillon, du régiment de Montréal.

Il se distingua à la seconde bataille d'Ypres et dans des engagements à Festubert et à Givenchy.

Revenu au Canada en 1916, il prit le commandement du 163^e bataillon, il resta six mois en garnison aux Bermudes, puis en janvier 1917, il retourna en Angleterre prendre le commandement du 10^e bataillon de réserve. En France, il entra dans le 22^e bataillon (Canadien-français) dans lequel il resta jusqu'à la démobilisation.

Le colonel DesRosiers a été décoré pour services distingués et son nom fut plusieurs fois mentionné dans les dépêches.

Il entra au service de la compagnie Imperial Tobacco peu après la guerre. Il est maintenant vice-président de la compagnie. Il est âgé de 59 ans.

Le colonel MacLachlan

Le colonel Kellogg Sinclair MacLachlan, gérant général et directeur des compagnies Fraser de Montréal,

est entré au service de la compagnie Imperial Tobacco peu après la guerre. Il est maintenant vice-président de la compagnie. Il est âgé de 59 ans.

Le général L.-R. La Flèche

président et directeur de Restigouche Company et de plusieurs autres compagnies, est né à Toronto. Il est âgé de 47 ans. Il reçut son éducation au St. Andrew's College et à l'Université de Toronto. Bachelier en science, le col. MacLachlan possède une longue expérience dans le génie civil et durant la Grande Guerre, il fut assistant de la production et de la distribution des explosifs pour le Conseil impérial des munitions.

Il continua de remplir des fonctions d'ingénieur après la guerre et il fut nommé gérant général des compagnies Fraser en 1932.

Ingénieur, homme d'affaires et administrateur, le colonel MacLachlan possède une vaste expérience. Il habite Westmount.

Sympathie de M. Mackenzie

Ottawa, 8. (P.C.) — Le ministre de la Défense nationale, M. Ian Mackenzie a exprimé sa sympathie au général La Flèche, qui, par son mauvais état de santé, fut forcé de quitter le service temporairement.

"Le général La Flèche est le premier blessé sur le front national", a dit M. Mackenzie. "Son absence temporaire créera un vide que nous nous efforçons de remplir".

"Peu d'hommes publics ont travaillé plus fort, ou au moins aussi fort, dans l'intérêt national. Le service consciencieux du général La Flèche personnellement, je l'apprécie très hautement."

"Je me joins à ses collègues du département de la Défense nationale pour désirer qu'il se rétablisse rapidement et complètement."

Blessé en tombant

Lawson Williams, jeune homme de 19 ans, domicilié 5941, rue Jeanne-Mance, a été blessé assez gravement, vers 5 h. 30 hier après-midi, en tombant dans un puits, du haut d'un escalier. Il regardait passer un avion au moment de la chute. On l'a transporté à l'hôpital Victoria, où il est gardé sous observation, en attendant le résultat d'une radiographie qui déterminera s'il a ou non le crâne fracturé.

Mesure énergique prise par des fabricants pour arrêter une "course aux conserves"

A cause du nombre trop élevé de commandes pour les fèves au lard et les tomates en conserve, la plupart des principaux fabricants et distributeurs de ces produits en ont suspendu temporairement la vente à Montréal. Le gérant d'un de ces établissements a déclaré que si les compagnies remplissaient toutes les commandes, les réserves seraient com-

GENTILLE AMBASSADRICE DE L'EXPOSITION DE NEW-YORK



Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, âgée de 11 ans, était de passage à Montréal, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

La surveillance se resserrera dans le port de Montréal

L'accès des quais sera interdit aux curieux et aux promeneurs

Permis spécial

A partir de la semaine prochaine, le port de Montréal qui est actuellement surveillé à chacune de ses portes d'entrée sur la ville, sera militairement occupé et patrouillé et l'accès en sera désormais interdit à toute personne qui ne sera pas munie d'un permis spécial.

Le port, territoire fédéral, est muré depuis plusieurs années tout le long de la rue de la Commune et de la rue des Commissaires. Le long de la rue Notre-Dame, des clôtures et des balises de chemin de fer interdisent l'accès, et aux endroits qui ne sont pas clôturés on mettra des soldats en faction. Les affaires se poursuivront au même rythme plus accéléré à cause de la guerre, mais les curieux, les promeneurs, les visiteurs et visiteuses des équipages n'y seront plus admis.

Le port devient de plus en plus un centre vital dans le ravitaillement des armées alliées. Au surplus, tous les ports canadiens seront sur le même pied, de Vancouver à Halifax.

SS. "North-Star"

Ce paquebot côtier de la Clarke Steamship Co. vient d'arriver à Montréal, rentrant de sa longue saison de croisières dans le golfe et du Labrador canadien. Le navire doit bientôt partir pour un port canadien de l'Atlantique. L'automne et l'hiver, ce navire effectue habituellement des croisières aux Antilles.

Dernière croisière

Le paquebot fluvial "Tadoussac" est parti de Montréal, hier soir, pour la dernière croisière des Canada Steamship Lines au Saguenay. Lundi la grande flotte blanche gagnera ses chantiers d'hivernement à Sorel.

Arrivé d'Europe

Le paquebot "Duchess-of-Richmond", un superbe 20,000 tonnes, est arrivé de Liverpool et Glasgow, hier matin, avec environ 1,000 passagers. Le navire faisait partie, croit-on, du même convoi qui escorta jusqu'à l'entrée du fleuve, le paquebot "Empress-of-Britain" qui ramena au pays environ 2,000 passagers.

De blanc en gris

Un gros paquebot qui vient de quitter Québec a passé du blanc éblouissant au gris terne, en une nuit. On mit à ces ouvrages de peinture environ 800 hommes. Des navires qui arrivent à Montréal avec des coques noires, des superstructures blanches et des cheminées de couleur en repartent, deux jours plus tard, d'un gris couleur d'horizon pour des destinations inconnues.

Le duc de Kent en service actif dans la marine

Londres, 8. (P.C.) — A Buckingham Palace, on a annoncé, ce soir, que le duc de Kent fait du service dans la marine royale. Sa femme et lui ne se rendront donc pas en Australie. Le duc, le plus jeune frère du roi George, devait assumer le poste de gouverneur-général de l'Australie en octobre. Quand la guerre a éclaté, il a pris les dispositions nécessaires pour reprendre son rang d'amiral. Lord Gwennie, l'actuel gouverneur général de l'Australie, restera à son poste.

M. GERARD BOUDRIAS



Le vice-président de la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal représente cette association et les autres chambres de commerce cadettes de la province de Québec au congrès annuel de la Jeune Chambre de commerce du Canada qui se tient actuellement à Calgary.

Des Américains opposés à la loi de la neutralité

Trente-neuf Américains, visiteurs au Canada, demandent le rappel de la loi

Un autre plan

Une quarantaine de citoyens américains — trente-neuf pour être exact — qui passent l'été à Murray Bay, dans la province de Québec, ont signé une requête demandant au gouvernement des Etats-Unis de révoquer la loi de la neutralité et de favoriser "nos amis anglais et canadiens".

Leur requête se lit comme suit: "Nous, visiteurs d'été à Murray Bay, Canada, — quelques-uns parmi nous depuis 50 ans — au début de la guerre en Europe, exprimons avec toute la force que des mots puissent comporter:

"(1) Notre profonde sympathie pour nos amis canadiens et anglais, nous rendant compte des misères et des horreurs des suites de la guerre;

"(2) Notre conviction que l'idéal américain est l'opposé absolu de l'idéologie des nazis et que nos convictions morales nous portent à réprouver les méthodes et les ambitions d'Hitler;

"(3) Notre requête à l'effet que, comme citoyens honnêtes et courageux des Etats-Unis, notre gouvernement révoquera sans tarder l'actuelle loi de neutralité et adoptera un plan de "cash and carry" ou un autre plan qui ne placera pas les Etats-Unis en opposition de l'idéal que nous avons toujours respecté;

"(4) Et, que nous soyons des isolationnistes ou des interventionnistes, nous devrions protester contre une situation qui aide et encourage les dictatures."

Ont signé: le Rév. John Knox Tibbits, George N. Northrop, Henry M. Kieck, Helen H. Taft, Currie M. Cabot, Maud Cabot, Francis H. Cabot, George Fox, Marguerite P. Fox, Mabel Stein, Beatrix Robb, Edgar E. Craddock, M. C. Joubert, Martha P. Baldwin, Edward K. Hart, Francis K. Stevens, Elizabeth Oliver Stevens, Lydia R. Fiske, Sigbee Graham, Robert Morgan Wiley, Cornelia B. Goebel, Sophia M. L. Kernan, Catherine C. Northrop, Louis M. Gourd, Caroline Lawrence, Genevieve W. Watson, Elizabeth L. Behr, Cornelia B. Lyndon, F. Otway Byrd, Mary R. Byrd, Agnes D. Exton, Margaret MacMullen, Mary Isabel Lockwood, Marie J. Lyndon, Maud C. Senior, D. R. McLennan, Richard P. Lyon, Townsend Lawrence, Francis S. Watson.

Les agents de la police ne joueront plus à cache-cache

Deux conseillers s'élèvent contre la pratique qui consiste à guetter les automobilistes "à la cachette"

MM. Barrière et Dupéré

A l'avenir, s'il faut en croire les conseillers Omer Barrière, d'Ahuntsic, et Abraham Dupéré, de Mercier, les agents de la police municipale ne pourront plus se cacher pour tendre des pièges aux automobilistes aux angles des rues des quartiers excentriques.

"Dans mon quartier", a dit M. Barrière, "j'ai donné des ordres catégoriques à ce sujet. Je demanderai la suspension de tout agent du service de la circulation qui se cachera dans les bûissons de la rue St-Laurent ou de la rue Lajeunesse ou ailleurs pour surprendre les automobilistes."

"L'application des règlements municipaux n'est pas le jeu de cache-cache, et je ne tolérerai plus que des agents de la police municipale aient recours à des procédés aussi enfantins, pour ne pas dire plus."

"Cette pratique de se cacher pour surprendre les automobilistes est stupide, et je suis sûr que ces agents n'ont rien d'autre à offrir que le ridicule. En tout cas, dans mon quartier, la chose va cesser. Le premier agent de la police que je prendrai à se cacher, comme un mouchard, pour tendre l'automobiliste en défaut, je demanderai qu'il soit suspendu, et si cela ne suffit pas, j'exigerai qu'il soit congédié."

"Et moi", d'ajouter le conseiller de Mercier, M. Abraham Dupéré, "je suis du même avis. Les policiers n'ont pas besoin de se cacher pour remplir leurs fonctions. Qu'ils se promènent dans la rue, ouvertement. Ils feront bien plus de bien, ainsi. J'approuve M. Barrière et je ferai comme lui. Il est temps que cela cesse, ce jeu idiot de cachette."

"L'uniforme du policier est fait pour inspirer le respect du règlement; on n'a pas le droit de se cacher, sauf si c'est pour surprendre un criminel crapuleux; l'automobiliste qui passe un signal d'arrêt n'est pas un criminel. De plus le rôle du policier n'est pas de faire des causes, comme on dit, mais de prévenir les infractions, par sa présence. Se cacher, pour un agent de la circulation, c'est presque encourager l'automobiliste à manquer de prudence."

"Veuillez me croire, cher monsieur, votre bien dévoué, (Signé) "Georges Caron."

Desaccords à propos de l'emploi des anciens policiers

Des conseillers voudraient que des jeunes soient embauchés—Ultimatum à la Ville

Protestations

Plusieurs conseillers n'aiment pas l'idée que l'Administration municipale recrute les anciens policiers et pompiers pour faire la garde des édifices et services municipaux pendant la guerre. "Il y a plusieurs jeunes gens", disait hier un conseiller, qui seraient disposés à faire ce travail, et la Ville serait bien avisée de les employer au lieu de chercher à donner de l'ouvrage à des hommes qui n'en ont pas besoin."

D'un autre côté, il apparaît que les anciens policiers ne sont pas disposés à offrir leurs services à la Ville à moins que le problème des arriérés de pensions ne soit réglé. La Ville doit plusieurs centaines, voire des milliers de dollars aux anciens policiers, et ceux-ci exigent, dit-on, que ces sommes soient remboursées avant d'accepter de reprendre l'uniforme.

Plusieurs conseillers considèrent que cette attitude des anciens policiers n'est ni plus ni moins que du "chantage" et ils se proposent de prendre des mesures, à la séance de lundi prochain, pour prévenir, ou du moins pour atténuer tout geste de cette nature.

"Ce n'est pas le temps de poser un ultimatum", a dit un membre du comité exécutif, "mais le temps de coopérer."

M. Claude Jodoin à CKAC, demain soir

Demain soir, de 7 h. 45 à 8 heures, au poste CKAC, M. Claude Jodoin, de l'Opinion libérale, parlera de la législation ouvrant le gouvernement Duplessis.

On n'applaudit pas Adolf Hitler

Un spectateur dans un cinéma, hier après-midi, l'a appris à ses dépens.

Depuis déjà longtemps et surtout depuis le début de la guerre, lorsque le visage d'Adolf Hitler apparaît sur l'écran de nos cinémas il est accueilli par des sifflements et des huées. Hier après-midi, dans un cinéma de la rue St-Catherine ouest, un spectateur dont nous admirons l'audace et déplorons le manque de goût et de jugement, a cru bon de couper le sifflement général d'un énergique applaudissement.

Nous ne savons s'il était sincère ou s'il voulait blaguer. De toutes façons, il a obtenu une réaction immédiate de ceux qui l'entouraient. Une dame lui a écrié une boîte de chocolats sur la tête et lancé son parapluie à la figure. Un homme qui devait mesurer six pieds au moins, se leva tout droit et se tournant vers lui, l'apostropha ainsi en anglais: "C'est la guerre monsieur. On n'applaudit pas Hitler. Je suis un "Britisher" et je vous ferai savoir..."

"D'autres spectateurs se sont lancés sur l'applaudisseur à contretemps pour lui faire un mauvais parti. Il n'a été sauvé que par l'arrivée des policiers qui, nous dit-on, l'ont remis aux mains de la police. Il ira peut-être rejoindre les autres sympathisants nazis à l'île Ste-Hélène.

Morale: Si vous ne savez quoi faire de vos mains, tricotez, cousez des "peanuts", passez-vous les menottes mais n'applaudissez pas Hitler dans un cinéma canadien.

M. Caron insiste pour avoir les documents demandés

Le président de la Commission métropolitaine n'a reçu aucune réponse de la Ville

A propos de la M.L.H. & P.

L'autorité municipale ne se presse guère de fournir des renseignements relatifs au contrat de la Ville avec la Montreal Light, Heat and Power pour la fourniture de l'énergie électrique à la municipalité. Il y a environ trois semaines, M. Georges Caron, conseiller de Maisonneuve et président de la Commission métropolitaine, demandait au comité exécutif de lui fournir tous les documents relatifs au renouvellement de ce contrat. Depuis, M. Caron n'a reçu aucune nouvelle de cette requête, pas même un accusé de réception.

Hier après-midi, M. Caron a envoyé une nouvelle lettre, cette fois par courrier recommandé, pour demander à l'Exécutif de lui envoyer cette documentation.

Cette lettre, adressée à M. Honoré Parent, le directeur des services municipaux, disait: "M. le directeur: "Je vous ai écrit au mois d'août dernier concernant le contrat de la Compagnie Montreal Light, Heat and Power et je n'ai encore reçu aucune réponse."

"Auriez-vous l'obligeance de me dire par le retour du courrier quelles ont été les raisons qui ont motivé ce geste?"

"Veuillez me croire, cher monsieur, votre bien dévoué, (Signé) "Georges Caron."

En effet, Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, a été vue à la messe de la paroisse de St-Jacques, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

Elle a trouvé la vie à Hollywood encore plus agréable qu'elle ne la prévoyait. Les heures les plus difficiles furent celles où elle attendait pour se voir pour la première fois à l'écran. "Nous allons à l'école au studio même, Helen Parrish, ma sœur Lois, mon double (stand-in) et moi."

En effet, Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, a été vue à la messe de la paroisse de St-Jacques, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

Elle a trouvé la vie à Hollywood encore plus agréable qu'elle ne la prévoyait. Les heures les plus difficiles furent celles où elle attendait pour se voir pour la première fois à l'écran. "Nous allons à l'école au studio même, Helen Parrish, ma sœur Lois, mon double (stand-in) et moi."

En effet, Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, a été vue à la messe de la paroisse de St-Jacques, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

Elle a trouvé la vie à Hollywood encore plus agréable qu'elle ne la prévoyait. Les heures les plus difficiles furent celles où elle attendait pour se voir pour la première fois à l'écran. "Nous allons à l'école au studio même, Helen Parrish, ma sœur Lois, mon double (stand-in) et moi."

En effet, Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, a été vue à la messe de la paroisse de St-Jacques, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

Elle a trouvé la vie à Hollywood encore plus agréable qu'elle ne la prévoyait. Les heures les plus difficiles furent celles où elle attendait pour se voir pour la première fois à l'écran. "Nous allons à l'école au studio même, Helen Parrish, ma sœur Lois, mon double (stand-in) et moi."

En effet, Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, a été vue à la messe de la paroisse de St-Jacques, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

Elle a trouvé la vie à Hollywood encore plus agréable qu'elle ne la prévoyait. Les heures les plus difficiles furent celles où elle attendait pour se voir pour la première fois à l'écran. "Nous allons à l'école au studio même, Helen Parrish, ma sœur Lois, mon double (stand-in) et moi."

En effet, Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, a été vue à la messe de la paroisse de St-Jacques, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

Elle a trouvé la vie à Hollywood encore plus agréable qu'elle ne la prévoyait. Les heures les plus difficiles furent celles où elle attendait pour se voir pour la première fois à l'écran. "Nous allons à l'école au studio même, Helen Parrish, ma sœur Lois, mon double (stand-in) et moi."

En effet, Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, a été vue à la messe de la paroisse de St-Jacques, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

Elle a trouvé la vie à Hollywood encore plus agréable qu'elle ne la prévoyait. Les heures les plus difficiles furent celles où elle attendait pour se voir pour la première fois à l'écran. "Nous allons à l'école au studio même, Helen Parrish, ma sœur Lois, mon double (stand-in) et moi."

En effet, Gloria Jean, la nouvelle vedette de cinéma, a été vue à la messe de la paroisse de St-Jacques, hier, pour paraître en personne au ciné Capitol et porter à la Commission du troisième centenaire les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. Sur la photo, prise à un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, on remarque (de gauche à droite): le capitaine J.-A. Leclerc, des Fusiliers Mont-Royal; Gloria Jean; M. Léon Trépanier, le directeur général de la Commission; et Mme Ferman Schoonover, mère de Gloria. (Photo CANADA)

Elle a trouvé la vie à Hollywood encore plus agréable qu'elle ne la prévoyait. Les heures les plus difficiles furent celles où elle attendait pour se voir pour la première fois à l'écran. "Nous allons à l'école au studio même, Helen Parrish, ma sœur Lois, mon double (stand-in) et moi."

La petite Gloria Jean était dans notre ville hier

La nouvelle vedette est une adorable enfant à l'écran et en personne

Son film "The Under-Pup"

La petite Gloria Jean, nouvelle vedette de l'écran dont le premier film, "The Under-Pup", est actuellement à l'affiche du Capitol, était de passage dans notre ville, hier, avec son père, sa mère et ses trois sœurs.

La jeune chanteuse de onze ans, vêtue du coquet petit uniforme qu'elle porte à la fin du film, est apparue en personne sur la scène du Capitol à la suite de chaque représentation. Après avoir fort gentiment dit: "Bonjour mesdames et messieurs. Comment allez-vous?" en français, Gloria a répondu à un interrogatoire sur sa carrière et a chanté "Annie Laurie", une ballade qu'elle donne aussi dans le film.

Même ses trois apparitions sur la scène du Capitol n'étaient pas le seul but de la visite de Gloria. Elle venait aussi à Montréal pour porter à M. Léon Trépanier, directeur général de la Commission du troisième centenaire, les vœux de M. Grover Whalen, président de l'exposition universelle de New-York. La cérémonie a eu lieu lors d'un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal, hier midi. C'est là que nous avons eu l'occasion d'interviewer cette adorable enfant.

Même si elle est une vedette de l'écran, on est porté à prendre un ton un peu descendant avec un enfant de onze ans. Gloria nous enleva tout de suite le goût. Elle possède une assurance et une maîtrise de soi rares chez une fillette de son âge. Elle parle avec une diction parfaite et répond sans hésitation aux questions. Elle a une façon très aimable de rire en faisant cligner ses yeux bleus et en secouant sa chevelure rousse impeccablement coiffée.

La première étoile qu'elle rencontra en arrivant à Hollywood fut Deanna Durbin. "Je la trouve merveilleuse et si belle..." nous dit Gloria. Son acteur préféré est Charlie Boyer. "En le rencontrant, je lui ai demandé de marcher avec moi entre deux coins de rue pour que je puisse m'en vanter à mes parents. C'est lui que j'aime le mieux à Hollywood, comme homme, j'entends... (As a man, I mean)..." J'ai aussi rencontré Douglas Fairbanks junior,